CORRIDOR
BIOLOGIQUE
DANS LA CARAÏBE

Plan Stratégique du Corridor Biologique dans la Caraïbe 2022-2030

CORRIDOR BIOLOGIQUE DANS LA CARAÏBE

UN environment programme

Coordination, compulation et rédaction:
José L. Gerhartz Muro et Nicasio Viña Dávila
(Secrétariat du CBC)

Contributions de: Juan Carlos Duque (PNUE), Andrea Camacho (PNUE), Laura Abondano (consultante en gestion de projets), Diana López (consultante en questions de genre et sauvegardes), Gloria Sanclemente (consultante en dispositifs institutionnels), David Meyers (consultant en stratégie financière), Pedro Ruiz (ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement, Cuba), Maritza García (ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement, Cuba), Jose Manuel Guzmán (ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement, Cuba), Eder Audate (ministère de l'Environnement, Haïti), Astrel Joseph (ministère de l'Environnement, Haïti) José Manuel Mateo (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, République dominicaine), l'équipe d'experts de la Jamaican National Environment and Planning Agency (NEPA) dirigée par Anthony McKenzey Ileana López (PNUE), Deirdre Shurland (PNUE).

Decembre 2022

UN environment programme

Document préparé par le Secrétariat du Corridor Biologique dans la Caraïbe, dans le cadre du projet Renforcement du Corridor Biologique dans la Caraïbe, développé avec la généreuse contribution financière de l'Union européenne et le soutien du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Version approuvée par Décision numéro 13 du Comité Ministériel du CBC tenu le 6 décembre 2022 à Saint-Domingue, République Dominicaine.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document a été élaboré dans le cadre du projet Renforcement du Corridor Biologique dans la Caraïbe, développé avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu et les opinions exprimées dans le présent document relèvent de la seule responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne.

Les désignations employées dans le présent document et les représentations des cartes qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE, de l'UE ou du Secrétariat du CBC aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à la délimitation de leurs frontières ou limites. L'absence d'erreurs dans la description et l'utilisation des limites, des noms géographiques et des données connexes figurant sur les cartes ne saurait être garantie.

Plan Stratégique du Corridor Biologique dans la Caraïbe 2022-2030

Coordination et compilation
José L. Gerhartz-Muro
Nicasio Viña-Dávila

Table des matières

1. INTRODUCTION 7

2. CONTEXTE ET SITUATION INITIALE 9
- 2.1 Contexte géographique 10
- 2.2 Émergence et développement de l'initiative du CBC 10
- 2.3 Cadre juridique actuel 14
- 2.4 Modèle de gouvernance et structure de fonctionnement 16
  - 2.4.1 Comité ministériel 16
  - 2.4.2 Comité scientifique et technique 17
  - 2.4.3 Secrétariat 17
  - 2.4.4 Points focaux 18
  - 2.4.5 Institutions partenaires 18

3. PRIORITÉS DE CONSERVATION 20
- 3.1 Priorité 21

4. CONCEPTION DU CBC 23
- 4.1 Prémisses de la conception 24
- 4.2 Axes conceptuels stratégiques 24
- 4.3 Objectifs, mission et vision 27
  - 4.3.1 Objectifs 27
  - 4.3.2 Mission 28
  - 4.3.3 Vision institutionnelle à l'horizon 2030 28
  - 4.3.4 Vision d'avenir pour 2050 28
  - 4.3.5 Valeurs du CBC 28
- 4.4 Modèle conceptuel 29
  - 4.4.1 Le CBC comme système socio-écologique 29
  - 4.4.2 Le CBC comme plateforme de coopération Sud-Sud 30
- 4.5 Démarcation 31
- 4.6 Avantages attendus du CBC 35

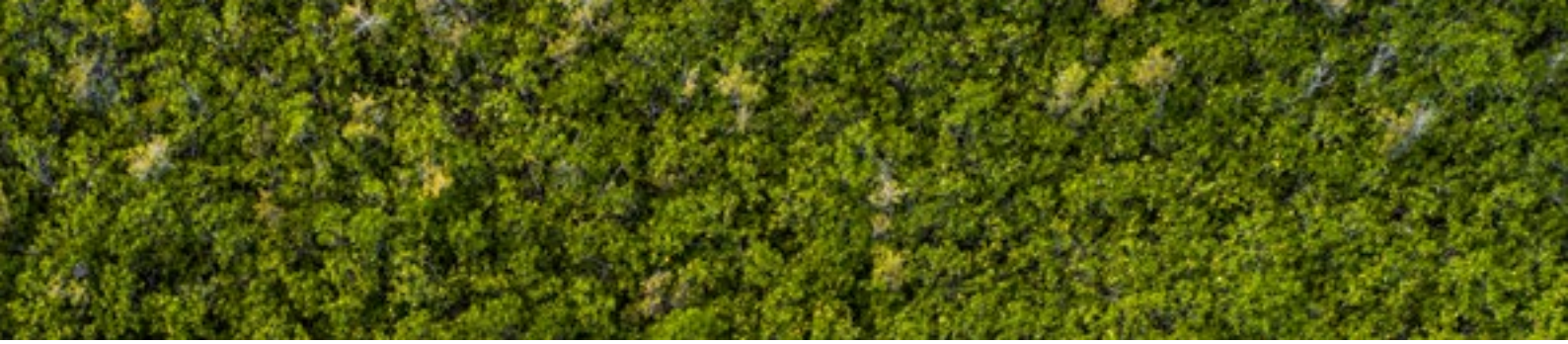

5. DIAGNOSTIC **39**

5.1 Problématique de la conservation 40

5.1.1 Analyse des menaces qui pèsent sur les objets de conservation 40

5.1.2 Analyse de la problématique des communautés rurales qui ont un impact sur la conservation de la nature dans le Corridor 44

5.1.3 Principales lacunes en matière de conservation et de restauration dans le cadre du CBC 45

5.1.4 Principales lacunes en matière de connaissances sur la biodiversité d'importance régionale 45

5.2 Diagnostic institutionnel et financier 45

5.2.1 Cadre juridique de l'initiative et situation institutionnelle du Secrétariat 45

5.2.2 Analyse de la capacité financière 48

5.2.3 Synthèse de la problématique institutionnelle : analyse FFOM 48

6. PROGRAMME STRATÉGIQUE **56**

6.1 Théorie du changement 57

6.2.1 Objectifs stratégiques d'intervention, résultats et réalisations 58

6.2 Programme d'activités 65

6.3 Budget prévisionnel 78

6.4 Modèle de mise en œuvre du Plan d'action 79

7. RÉSUMÉ DES SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES **82**

8. ANNEXES **85**

Annexe I: Synthèse de la problématique de conservation 86

Annexe II: Facteurs menaçant le développement de communautés saines, résilientes et durables 87

Annexe III: Chaîne de résultats pour parvenir à une conservation efficace des priorités et de la connectivité du CBC 88

Annexe IV: Chaîne de résultats pour atteindre des communautés saines, résilientes et durables dans le CBC 89

Annexe V: Cadre logique du Plan stratégique 90

1 Introduction

L'INITIATIVE DU CORRIDOR BIOLOGIQUE DANS LA CARAÏBE a fait l'objet d'un processus de renforcement au cours duquel les bases générales et le modèle conceptuel ont été redéfinis et consolidés scientifiquement, de nouvelles priorités de préservation ont été déterminées, une nouvelle démarcation bien plus large a été établie, les bases de développement futur ont été posées et les mécanismes de durabilité institutionnelle et financière ont été définis et mis en place. Le Plan stratégique 2022-2030 est un outil essentiel et déterminant pour lancer la nouvelle étape de développement de l'initiative.

Au-delà de la réponse apportée aux priorités de l'initiative, ce plan est destiné à servir d'outil pour compléter et soutenir l'Agenda 2030 pour le développement durable dans les pays de l'initiative. À cette fin, il prend en compte et s'aligne sur la stratégie à moyen terme 2022-2025 du PNUE – en route vers 2030, et sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui doit être adopté lors de la COP15 sur la biodiversité. Reconnaissant le rôle de l'Union européenne dans le soutien de l'initiative, le Plan a tenu compte de la stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Au-delà du jaguar), ainsi que de la Stratégie de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour la mise en œuvre du Plan stratégique mondial en matière de biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) jusqu'en 2022 et au-delà. L'objectif est de faire en sorte que le travail du CBC, loin de représenter une charge supplémentaire, aide les pays membres de l'initiative à respecter leurs engagements concernant les accords multilatéraux sur l'environnement auxquels ils sont parties, en particulier ceux liés aux accords du Forum des ministres d'Amérique latine et des Caraïbes, au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et les engagements émanant du sommet sur le climat de Glasgow, en prenant pour référence les cadres de coopération au développement que les Nations unies ont signés avec les pays.

Outre l'introduction, ce document comprend six sections. La section 2 résume le contexte géographique, l'historique du développement de l'initiative du CBC, son modèle de gouvernance et sa structure opérationnelle, ainsi que les progrès réalisés dans sa mise en œuvre. La section 3 présente les priorités de conservation identifiées. La section 4 décrit la conception de l'initiative, en termes d'axes conceptuels, d'objectifs, de mission et de vision, de modèle conceptuel, de démarcation et de bénéfices attendus de l'initiative. La section 5 présente le diagnostic de la situation actuelle, tant du point de vue de la préservation que des aspects institutionnels et financiers. Enfin, la section 6 présente le programme stratégique, qui s'appuie sur la théorie du changement pour présenter les objectifs stratégiques de l'intervention, les résultats attendus, les réalisations prévues et les activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Le document propose ensuite un calendrier d'activités organisé par programmes de travail et se termine par une estimation budgétaire générale. Le document du plan est accompagné de plusieurs annexes qui le complètent, notamment un cadre logique qui détaille les indicateurs permettant de mesurer l'avancement du plan par résultats et réalisations.

2

Contexte et Situation Initiale

2.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

La Caraïbe insulaire est l'un des « points chauds » identifiés comme priorité mondiale pour la préservation de la biodiversité. Elle comprend plus de 7 000 îles de différentes tailles, de la plus grande, Cuba, avec ses plus de 100 000 km², à des territoires de moins de 300 km2, et de très nombreux îlots de superficie moindre. Elle se trouve sur la route de migration de nombreuses espèces marines et d'oiseaux, ainsi que sur le passage de nombreux cyclones tropicaux de l'Atlantique. Sur 0,15 % seulement de la surface de la planète, les Antilles présentent une richesse relative et un endémisme parmi les plus élevés au monde, avec plus de 12 500 espèces de vertébrés et de plantes vasculaires, dont 70 % ne se trouvent que dans la Caraïbe. La mer des Caraïbes, qui ne représente que 0,8 % de l'océan mondial, présente un taux d'endémisme de 26 % pour les espèces appartenant aux taxons marins les plus connus. La connectivité se manifeste dans les cycles migratoires de millions d'oiseaux, de poissons, de tortues et de mammifères marins, ainsi que dans la dispersion et l'échange de graines et de larves de poissons, de coraux, de crustacés et de mollusques dans toute la région, sous l'effet de systèmes complexes de courants océaniques et de vents. Tous ces facteurs rendent très complexe, bien qu'indispensable, la réalisation d'actions coordonnées entre les États de la région, afin de parvenir à préserver leur biodiversité et une utilisation durable.

Les Grandes Antilles, essentiellement constituées des îles qui composentles territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de Porto Rico et de la République dominicaine, couvrent avec leurs 207 411 km2 près de 90 % de la surface terrestre de l'ensemble de la Caraïbe insulaire et abritent plus de 90 % de sa population et de sa riche biodiversité. Si l'on ajoute à cela l'extension de ses Zones économiques exclusives, ce groupement d'îles couvre une superficie d'environ 1 480 000 km2, soit environ 23 % du territoire marin et insulaire de la Grande Caraïbe. La phase actuelle de l'initiative du Corridor biologique dans la Caraïbe est mise en œuvre dans cette zone.

2.2 ÉMERGENCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE DU CBC

Dans une période où se conjuguent les crises mondiales que sont l'accélération de la perte de biodiversité, le changement climatique et l'augmentation de la pollution, les autorités environnementales de Cuba, de la République dominicaine et d'Haïti ont pris une mesure visionnaire en juillet 2007, lorsqu'elles ont uni leurs forces et créé le Corridor biologique dans la Caraïbe (CBC). Depuis, le CBC est devenu une initiative commune à plusieurs pays qui œuvrent de manière coordonnée pour provoquer des changements transformateurs en vue de réduire les menaces directes qui pèsent sur la biodiversité, d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, et de promouvoir des modèles de développement durable et équitable dans la région.

Le CBC s'est avéré être un mécanisme efficace pour maintenir les négociations bilatérales et l'articulation transfrontalière sur les questions environnementales,. Il est également reconnu comme une plateforme solide pour la coopération Sud-Sud sur les questions environnementales. Le CBC contribue à la mise en œuvre d'initiatives et de programmes internationaux tels que :

- Les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable.
- Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- Les objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans le cadre de la

▲ Déclaration de Santo Domingo signée.

Déclaration et des accords de Glasgow, émanant de la COP26 sur le changement climatique.

- La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.
- La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
- La Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, dont font partie les pays qui composent le CBC. .

Lors de sa création en 2007, le CBC était limité à l'est de Cuba et à l'ouest d'Hispaniola. Son principal objectif était de faciliter les relations entre les humains et la nature dans un espace géographique délimité, de manière à assurer la connectivité entre les paysages, les habitats et les cultures, à maintenir la biodiversité, les processus écologiques et les services environnementaux, tout en promouvant un modèle de développement durable (Déclaration de Saint-Domingue de 2007).

Le CBC a directement mis en œuvre trois projets qui, avec le soutien financier de l'Union européenne et l'appui du PNUE, ont permis à l'initiative de progresser. Grâce à une contribution de l'Union européenne de plus de deux millions d'euros, le projet pour la délimitation et l'établissement du corridor biologique dans la Caraïbe (2011-2014) a pu lancer la mise en œuvre de l'initiative et jeter les bases de son développement ultérieur. Le projet s'est concentré sur la première démarcation géographique de l'initiative, la consolidation des aires protégées terrestres, la création de capacités, la facilitation des échanges, la réhabilitation des zones dégradées, l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales et la mise en place d'une structure de gouvernance et de coordination tri-nationale.

▲ Étude de la biodiversité dans les Grandes Antilles.

Le lancement en 2009 d'un plan d'action proposant 59 actions regroupées sous 8 lignes thématiques a constitué un résultat important. Ce plan a servi de base à la poursuite des travaux et à l'élaboration de projets et, bien que fragmenté, il a été mis en œuvre avec succès dans ses principaux aspects.

Au cours de cette première étape, la structure de gouvernance du corridor a également été formalisée, tandis que des projets de recherche, de suivi, de formation des capacités et de développement rural ont été élaborés sur le terrain. Le mécanisme de gouvernance du CBC, en place depuis sa création, a tenu des réunions de coordination périodiques au niveau ministériel et a permis la signature d'accords de coopération et la mise en œuvre d'actions concertées.

L'Accord interministériel de 2014 sur les lignes directrices pour le développement futur du CBC a été une étape importante, avec l'établissement de plusieurs domaines prioritaires pour les travaux futurs :

1. Renforcement de l'initiative du CBC.
2. Consolidation et élargissement des actions de coopération et d'échange dans les aires protégées.
3. Réhabilitation des zones dégradées et identification et mise en œuvre de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés.
4. Création de capacités.
5. Diffusion, communication et éducation.
6. Maintien et élargissement de la structure de coordination de l'initiative du CBC.

Des orientations spécifiques ont été établies pour chacun de ces domaines. Voici celles qui ont eu le plus d'impact pour la conception de la phase actuelle avec le projet de renforcement du CBC :

1. Renforcement de l'initiative du CBC :

a. Procéder à la délimitation de l'espace marin du CBC en tenant compte du changement climatique qui affecte la zone du CBC
b. Promouvoir l'inclusion d'une approche régionale de la préservation de la biodiversité dans les stratégies nationales

2. Consolidation et élargissement des actions de coopération et d'échange dans les aires protégées :

a. Évaluer conjointement les objectifs de préservation d'importance régionale ou continentale, réaliser une planification intégrée des actions de gestion ou de suivi et comptabiliser les méthodologies de planification et de gestion
b. Développer un mécanisme binational pour la gestion de la Réserve de biosphère transfrontalière entre la République dominicaine et Haïti

3. Réhabilitation des zones dégradées et identification et application de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés :

a. Établir des synergies pour une campagne de reforestation
b. Multiplier l'utilisation de sources d'énergie alternatives en mettant l'accent sur les localités et les villes où la demande d'énergie avec utilisation du bois et du charbon est plus élevée

4. Création de capacités :

a. Renforcer les échanges de gestionnaires et de décideurs nationaux, et lancer ces échanges avec la participation du secteur privé
b. Lancer des actions de formation dans les secteurs des services et de la production
c. Promouvoir des alliances avec les universités pour la formation de professionnels dans des domaines d'intérêt pour le Corridor, ainsi que des activités de sensibilisation de ces universités pour contribuer aux objectifs du CBC
d. Effectuer un suivi des résultats de l'échange Haïti-Cuba

5. Diffusion, communication et éducation :

a. Maintenir la diffusion des objectifs et des résultats du Corridor biologique dans la Caraïbe sous différents formats et dans différentes langues
b. Renforcer la présence d'informations sur le CBC dans les médias de masse
c. Assurer le fonctionnement et la mise à jour du site Internet

6. Maintien et élargissement de la structure de coordination de l'initiative du CBC :

a. Maintenir la structure de coordination du CBC avec des ressources humaines et financières
b. Élargir le CBC à de nouveaux pays
c. Mandater le Secrétariat de la CBC pour :
   i. Travailler avec les représentants des trois pays pour assurer la viabilité financière de l'initiative
   ii. Mettre à jour la stratégie à long terme de l'initiative
   iii. Établir des synergies pour soutenir et renforcer le contrôle des projets multinationaux synergiques

Grâce au travail accompli au cours de ses dix premières années, le CBC est devenu un mécanisme permanent de coordination environnementale entre les pays membres et un agent de compréhension dans la recherche de solutions aux problèmes communs. Voici quelques-unes de ses principales réalisations :

- Maintien d'un mécanisme régional de réunions de coordination au niveau ministériel des pays du CBC, qui fonctionne systématiquement, ce qui a permis la conclusion d'accords formels et le développement d'actions coordonnées.
- Développement de 10 projets auprès des communautés des trois pays, dont plus de 2 000 membres de la communauté ont bénéficié, et mise en œuvre de plusieurs projets par d'autres institutions qui contribuent aux objectifs du CBC.
- Promotion de l'utilisation de sources d'énergie alternatives qui réduisent ou éliminent l'utilisation du bois de chauffage et du charbon de bois, avec plus de 5 000 bénéficiaires.
- Réalisation de plus de 80 actions de formation avec 3 000 participants, sur des thèmes tels que les composantes de la biodiversité des Caraïbes, les menaces, le développement durable, l'adaptation au changement climatique, la taxonomie et la gestion intégrée des zones marines côtières.
- Réalisation de multiples actions de communication, avec la conception de matériels, notamment des documentaires, interventions médiatiques, expositions, dépliants et autres supports graphiques.
- Études sur les routes migratoires de diverses espèces et l'impact des ouragans sur la biodiversité.
- Enquêtes et suivi des cibles de préservation importantes à l'échelon régional.
- Système de suivi de la biodiversité d'importance régionale en cours de développement.
- Système intégré de gestion des connaissances en cours de développement, avec plus de 4 000 enregistrements et 1 350 couches géoréférencées de 18 thématiques liées au CBC.

2.3 CADRE JURIDIQUE ACTUEL

Dans une volonté politique approuvée par les ministres de l'Environnement de Cuba, d'Haïti et de la République dominicaine, le CBC a été créé en 2007 par la Déclaration de Saint-Domingue, signée avec le soutien du PNUE comme agence d'appui de l'initiative.

Par la suite, en 2009, avec la signature d'un nouveau document, la II^{e} Déclaration de Saint-Domingue, la volonté de mettre en œuvre l'initiative CBC définie en 2007 a été ratifiée. Les ministres des pays impliqués engagés dans l'initiative ont exprimé la « volonté d'allouer des ressources humaines, économiques et en nature, dans la mesure du possible », et indiqué l'élaboration d'un plan d'action participatif comprenant, entre autres, des actions concrètes pour :

- La conception et la mise en œuvre d'un programme conjoint de recherche sur la biodiversité dans les Caraïbes.
- La formulation et la mise en œuvre d'actions stratégiques pour le développement du potentiel des aires protégées, notamment en ce qui concerne le tourisme durable.
- L'identification et la mise en œuvre des actions entreprises avec les nations d'autres parties du continent, et dans d'autres zones de la planète qui font partie des routes migratoires des espèces partagées, afin de garantir la protection de leur habitat.

Un écosystème de mangrove de la Caraïbe, une pépinière de poissons et d'invertébrés.

• La mise en œuvre d'un programme de reforestation comme infrastructure verte pour l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux effets du changement climatique.

L'Accord interministériel sur le Corridor biologique dans la Caraïbe a été signé en 2014. Bien que non contraignant, cet accord va au-delà d'une déclaration de volonté politique. Non seulement il réaffirme l'engagement envers l'initiative, mais il constitue aussi pour la première fois un document juridique qui définit les aspects essentiels du CBC, parmi lesquels :

• La structure institutionnelle pour la gouvernance de l'initiative
• Les fonctions des différents organes qui composent cette structure
• Le mécanisme d'intégration de nouveaux pays à l'initiative
• Le mécanisme de révision de la démarcation du CBC

L'Accord interministériel de 2014 est devenu la référence juridique pour l'existence et le développement du CBC.

2.4 MODÈLE DE GOUVERNANCE ET STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT

Les fondements du modèle de gouvernance et de la structure de fonctionnement du CBC ont été établis par l'Accord interministériel du 13 novembre 2014 sur le Corridor biologique dans la Caraïbe. Le modèle de gouvernance du CBC, avec sa structure, (Figure 1) est le garant de la canalisation des actions de préservation à toutes les échelles d'intervention de l'initiative. Pour fonctionner efficacement, le système de gouvernance du CBC prévoit l'examen périodique des accords conclus par les pays, évalue les progrès de son plan stratégique et établit des priorités régionales intégrées dans le programme de travail des pays et du Secrétariat du CBC. Il se compose principalement de quatre structures : le Comité ministériel, le Comité scientifique et technique, le Secrétariat et les points focaux. Voici les fonctions approuvées pour chacun de ces organes, conformément aux décisions 18 et 19 du Comité ministériel de novembre 2019, qui s'est tenu à La Havane, à Cuba.

2.4.1 Comité ministériel

Le Comité ministériel est l'organe de décision suprême de l'initiative du CBC ; il est composé des ministres chargés des affaires environnementales dans les pays qui ont adhéré à l'initiative. Le PNUE, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, est un observateur invité permanent de l'initiative, à laquelle il fournit également une assistance technique, opérationnelle, administrative et en ressources humaines et, en particulier, pour le fonctionnement de son Secrétariat. En outre, les ministres de l'Environnement d'autres pays, plus un (1) représentant des organisations non gouvernementales de chaque pays signataire et un (1) représentant du secteur privé de chacun des pays signataires, choisis conformément aux mécanismes d'élection internes de ces groupes, peuvent être invités en tant qu'observateurs du Comité ministériel.

Le Comité ministériel définit les politiques à mettre en œuvre dans le cadre du CBC, ce qui comprend la mise en œuvre de projets. Plus précisément, le Comité ministériel est chargé des fonctions suivantes :

1. Permettre l'harmonisation des approches de politiques à différents niveaux (communauté, district, national et régional) concernant le processus de mise en œuvre du CBC.
2. Fournir une orientation de politiques pour la mise en œuvre du CBC.
3. Approuver les plans de travail et les programmes stratégiques du CBC qui seront mis en œuvre par le Secrétariat.
4. Approuver les recommandations scientifiques et techniques formulées par le Comité scientifique et technique.
5. Approuver les budgets de l'initiative.

2.4.2 Comité scientifique et technique

Afin de garantir une prise de décisions éclairée, le Comité ministériel s'appuie sur son Comité technique. Comme son nom l'indique, ce comité examine les documents qui lui sont soumis par le Secrétariat du CBC, et fournit les données et les conseils techniques nécessaires au Comité ministériel pour la prise de décisions. Le Comité technique du CBC exerce les fonctions suivantes :

1. Examiner la pertinence technique des interventions spécifiques à entreprendre dans le cadre de projets à développer par le Secrétariat, et conseiller les organes compétents, le cas échéant.
2. Conseiller le Comité ministériel sur les aspects techniques de la mise en œuvre des projets au profit du Corridor biologique dans la Caraïbe.
3. Apporter des conseils techniques stratégiques sur le développement futur du Corridor biologique dans la Caraïbe.
4. Faciliter les discussions et les actions techniques intersectorielles sur les différents aspects du Corridor biologique dans la Caraïbe.
5. Offrir au Secrétariat des ressources pour l'élaboration du plan de travail annuel.
6. Apporter une contribution et des conseils techniques sur les aspects techniques de la mise en œuvre du Corridor biologique dans la Caraïbe, notamment la définition de la zone de démarcation du corridor et sa justification technique.
7. Effectuer un suivi dans chaque pays signataire des accords adoptés par le Comité ministériel.
8. Examiner les rapports techniques, administratifs et financiers du Secrétariat et émettre des recommandations techniques pour examen et approbation par le Comité ministériel.

2.4.3 Secrétariat

Le Secrétariat du CBC est l'organe de coordination et de mise en œuvre de l'initiative. Son rôle est à la fois scientifique, technique et exécutif. Ce mécanisme est en place depuis plus de 10 ans et constitue un outil efficace pour la mise en œuvre d'actions coordonnées. Ses fonctions approuvées sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre les décisions du Comité ministériel et du Comité technique.
2. Rendre compte de ses actions auprès du Comité technique et du Comité ministériel.
3. Mobiliser et gérer des fonds pour la mise en œuvre de l'initiative du Corridor biologique dans la Caraïbe, des plans de travail et des projets.
4. Rédiger les projets du plan de travail et du budget annuel du Corridor biologique dans la Caraïbe, et les soumettre à l'approbation du Comité ministériel.

5. Promouvoir, exécuter et/ou coordonner la mise en œuvre de l'initiative du Corridor biologique dans la Caraïbe, des plans de travail et des projets, et, en premier lieu, procéder au suivi de leur exécution.
6. S'assurer que les activités du plan de travail sont réalisées avec diligence et efficacité, et que des registres et comptes précis et réguliers sont tenus sur la mise en œuvre de ces activités.
7. Dans le cadre des fonctions conférées par le Comité ministériel, assurer, avec d'autres directions, institutions gouvernementales et non gouvernementales, le suivi des accords liés aux objectifs stratégiques et aux activités du Corridor biologique dans la Caraïbe.
8. Préparer des rapports d'avancement sur les activités programmées et les plans de travail, avec des détails complets sur tous les aspects de la mise en œuvre sur la période couverte, permettant une comparaison avec le(s) objectif(s) atteint(s), ainsi que les moyens employés et tous les frais encourus, les résultats attendus et obtenus, et les détails du budget alloué à ces actions.
9. Établir l'ordre du jour provisoire et organiser les réunions du Comité ministériel et du Comité technique.
10. Préparer les rapports des réunions du Comité ministériel et du Comité technique et les soumettre aux parties signataires pour approbation.
11. Assurer le suivi des recommandations et des indications émanant des réunions du Comité ministériel.
12. Promouvoir et faciliter la coordination des efforts avec les différentes institutions et instances gouvernementales et non gouvernementales et les organismes régionaux dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, afin de créer des synergies efficaces pour la mise en œuvre de la stratégie du Corridor biologique dans la Caraïbe.
13. Promouvoir le Corridor Biologique dans la Caraïbe auprès des organisations internationales, ainsi que lors d'événements régionaux et internationaux liés aux objectifs du Corridor.

2.4.4 Points focaux

Pour garantir la mise en œuvre des actions convenues, le CBC dispose de points focaux dans chaque pays. Les ministères de l'Environnement de chaque pays signataire désignent des points focaux, dont la fonction est d'assurer la liaison, la consultation et le suivi des actions mises en œuvre par le Secrétariat. Dans certains pays, deux points focaux sont désignés, l'un scientifique et technique, et l'autre politique, pour faciliter la mise en œuvre des actions sur le terrain.

2.4.5 Institutions partenaires

Le CBC s'appuie également sur des institutions partenaires pour la mise en œuvre des actions. Ces institutions peuvent être issues des ministères de l'Environnement ou d'autres agences gouvernementales, ou encore d'institutions universitaires, de la société civile ou du secteur privé. Le cas du PNUE est particulier, car il est formellement invité en tant qu'observateur et fait office d'agence d'exécution et de soutien pour le fonctionnement du Secrétariat du CBC, dans la recherche de financements et dans la mise en œuvre des projets.

La Figure 1 montre les relations entre les différentes composantes du mécanisme de gouvernance du CBC, où le Comité ministériel se distingue comme principal

décideur, soutenu par le Comité scientifique et technique, le Secrétariat et le PNUE, qui l'accompagne et le soutient selon les besoins. Le Secrétariat joue un rôle central dans la coordination et la mise en œuvre de la stratégie, en étroite collaboration avec les points focaux nationaux, qui apportent leur soutien, coordonnent et contrôlent la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Figure 1: Mécanisme de gouvernance du CBC

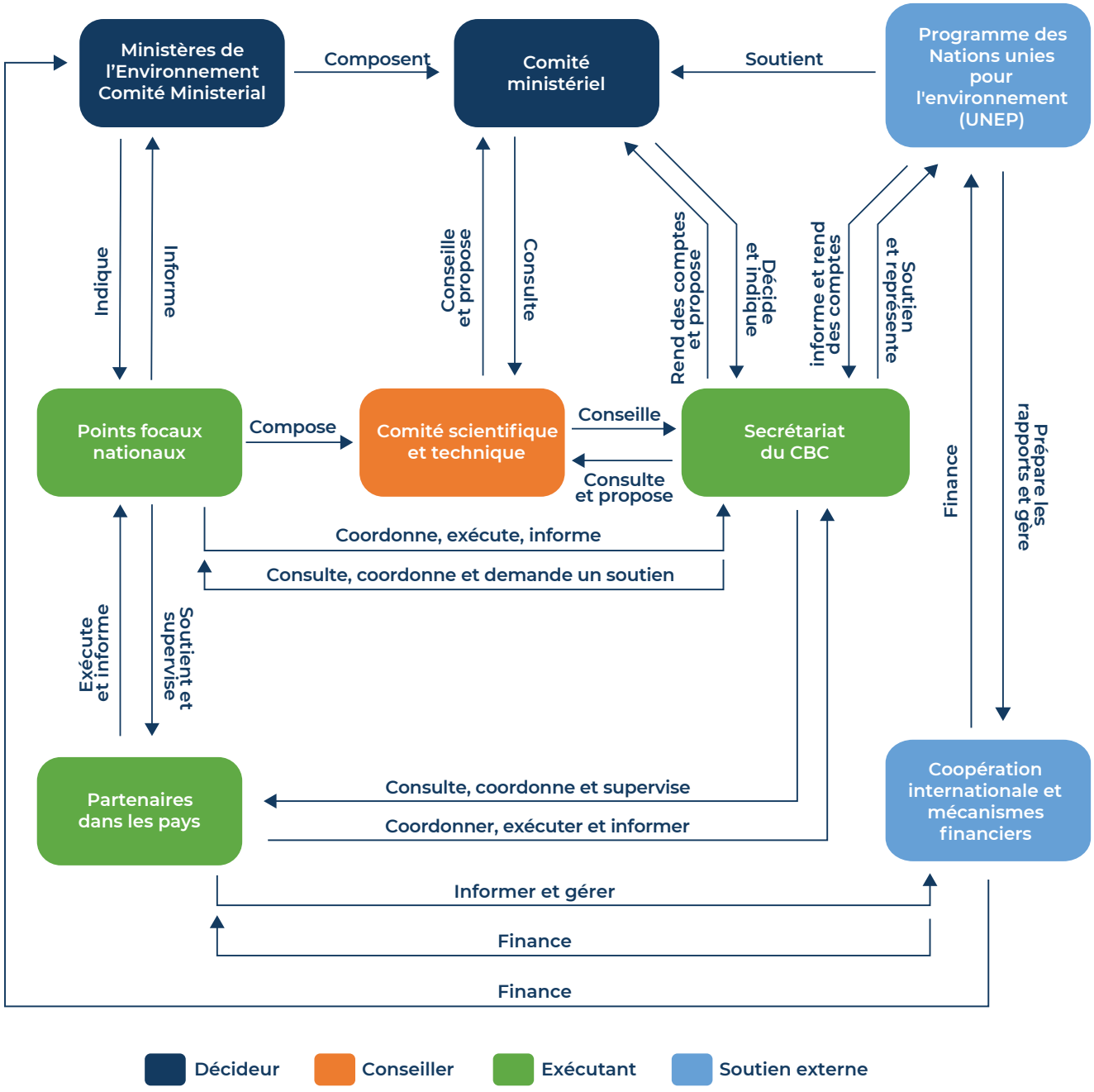

3 Priorités de Conservation

3.1 PRIORITÉS DE CONSERVATION

Un ensemble de prémisses et de critères ont été définis, afin de mener le processus de sélection des priorités de manière objective.[1]. Pour appliquer les critères de sélection, un processus rigoureux d'analyse de l'information a été suivi.[2]. Comme priorités de filtre fin, 139 espèces ont été sélectionnées et regroupées en 14 objets de conservation comme le montre la Tableau1. Cette liste représente les ensembles d'espèces auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité sur la période couverte par le plan, afin d'assurer leur protection efficace et leur suivi. Toutefois, les pays membres du CBC sont encouragés à protéger et à surveiller d'autres espèces qui ne figurent pas sur la liste des priorités absolues, mais qui accumulent un score élevé, ce qui contribuera aux objectifs du CBC. Pour un troisième groupe d'espèces qui remplissent certains des critères, mais qui ont obtenu des scores plus faibles, il est recommandé de promouvoir leur préservation et leur suivi lorsque des opportunités se présentent.

Tableau1 : Objets de conservation filtre fin

Espèces ou groupes d'espèces prioritaires pour la conservation	Nom scientifique
Coraux constructeurs de récifs	*Acropora cervicornis, Acropora palmata, Montastraea (Orbicella) annularis, Montastraea (Orbicella) faveolata*
Tortues de mer	*Chelonia mydas, Dermochelys coriacea,Eretmochelys imbricata, Caretta caretta*
Requins et raies fortement menacés	*Rhincodon typus, Mobula birostris, Carcharhinus longimanus, Sphyrna mokarran, S. lewini, Pristis pristis, P. pectinata*
Vivaneaux et mérous menacés	*Epinephelus itajara, Epinephelus morio, Epinephelus striatus, Lutjanus campechanus, Lutjanus cyanopterus, Mycteroperca interstitialis*
Anguille d'Amérique (poisson migrateur océanique menacé)	*Anguilla rostrata*
Mammifères marins menacés	*Trichechus manatus, Physeter macrocephalus*
Crocodiles fortement menacés	*Crocodylus acutus* (lacs d'Hispaniola), *Crocodylus rhombifer* (marais occidental de Zapata, Cuba)
Grive de Bicknell	*Catharus bicknelli*
Pétrel diablotin	*Pterodroma hasitata*
Iguanes endémiques fortement menacés	*Cyclura ricordii, Cyclura collei, Cyclura stejnegeri*
Solénodons	*Solenodon paradoxus, Solenodon cubanus* (*Atopogale cubana*)
Amphibiens fortement menacés	100 espèces. Considérés comme groupe indicateur de pollution
Oiseaux de proie gravement menacés	*Buteo ridgwayi* y *Chondrohierax wilsonii*
Hutias endémiques fortement menacés	*Geocapromys brownii, Mesocapromys angelcabrerai, Mesocapromys auritus, Plagiodontia aedium*

[1]Pour plus d'informations, consulter le document « Critères de sélection des objets prioritaires pour la conservation et le suivi dans le cadre du Corridor biologique dans la Caraïbe ».

[2]Pour plus d'informations, consulter le document « Sélection d'objets prioritaires pour la conservation et le suivi dans le cadre du Corridor biologique dans la Caraïbe », disponible sur le site http://cbcbio.org/documentos-estrategicos-programas-y-planes/

Quatre écosystèmes ou ensembles d'écosystèmes représentatifs des écorégions menacées de la Caraïbe ont été sélectionnés comme objets de conservation filtre grossier : Forêts humides et pinèdes, forêts sèches et fruticées xérophytes, forêts de mangrove et récifs coralliens. Chacun d'entre eux a fait l'objet d'une évaluation géographique, afin de déterminer les sites prioritaires pour la conservation, selon les critères de sélection choisis.

Les forêts humides et les pinèdes sont situées principalement dans les zones montagneuses, bien que certaines zones de plaine présentent des vestiges importants du point de vue de la connectivité. Les forêts sèches et les fruticées xérophytes forment des corridors associés aux zones côtières qui sont présentes ou, dans le cas d'Hispaniola, qui existaient à des périodes géologiques récentes. En raison de l'évolution paléogéographique différenciée des Grandes Antilles, les mangroves sont inégalement réparties géographiquement. Cuba, avec plus de 5 000 km de côtes et plus de 4 000 îles et îlots de faible altitude, abrite plus de 5 000 km2 de mangroves, soit plus de 80 % des mangroves de la région. Viennent ensuite les mangroves d'Hispaniola, avec seulement 500 km2. Enfin, les récifs coralliens prioritaires (menace très élevée) sont situés principalement dans le sud de Cuba (golf de Cazones et parc national Jardines de la Reina) et dans quelques parcelles à l'extrême ouest et dans l'archipel Sabana-Camagüey. On les trouve également en plus petites parcelles en République dominicaine (Beata, Saona et côte nord). Porto Rico (Culebra). On trouve des parcelles hautement prioritaires à Haïti, mais les récifs de ces catégories sont quasiment absents en Jamaïque.

Figure2 : Répartition des priorités filtre grossier (écosystèmes)

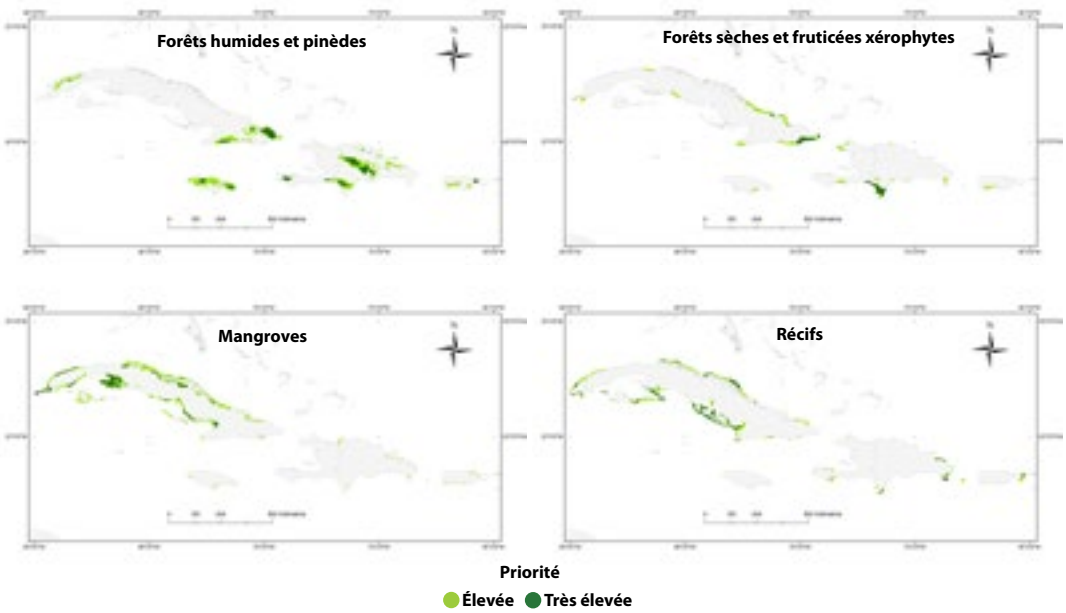

D'autres espèces font l'objet d'une surveillance prioritaire dans le cadre du CBC, car elles sont révélatrices de la connectivité régionale, notamment les rapaces et les passereaux migrateurs.

4 Conception du CBC[3]

[3]Vous trouverez une explication détaillée des points fondamentaux de la conception du CBC dans le document Bases et modèle conceptuel du CBC.

4.1 PRÉMISSES DE LA CONCEPTION

La conception du CBC est fondée sur des hypothèses tirées des documents générés par l'initiative elle-même dans le cadre de son développement depuis 2007 :

1. Être développé dans une zone géographique délimitée.
2. Prendre en compte les milieux terrestres comme les milieux marins dans sa démarcation et son expansion future.
3. Donner la priorité à l'approche régionale de la conservation.
4. Assurer la connectivité, non seulement écologique, mais aussi sociale (assurer la connectivité entre les paysages, les écosystèmes, les habitats et les cultures).
5. Préserver la biodiversité, les processus écologiques et les services environnementaux importants au niveau régional.
6. Donner la priorité à la conservation des principaux points chauds de la biodiversité dans la Caraïbe insulaire.
7. Promouvoir des actions visant à renforcer ou à restaurer la résilience climatique, à favoriser l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les solutions naturelles, et à réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique.
8. Promouvoir le développement durable au niveau local.
9. Travailler en tant que plateforme pour promouvoir les synergies et la coopération Sud-Sud.
10. Être financièrement viable.

4.2 AXES CONCEPTUELS STRATÉGIQUES

Cinq axes conceptuels stratégiques associés aux fonctions essentielles du CBC ont été définis à partir des hypothèses dérivées des accords des réunions du Comité ministériel.

Axe 1 : Maintien de la connectivité écologique par la conservation et la restauration des écosystèmes clés

La nature soutient les fonctions et la santé de la planète, et donc l'existence et la santé de l'humanité. Pour préserver la santé des écosystèmes, il ne suffit pas de protéger les autres valeurs de la nature. Il est indispensable d'assurer la continuité des processus naturels, de maintenir les services des écosystèmes, de garantir la durabilité de l'utilisation des ressources et de fournir des avantages essentiels à l'ensemble de la population. Il convient pour cela de restaurer ou de maintenir la connectivité écologique.

Pour maintenir la connectivité écologique, il convient d'assurer la conservation des paysages naturels et de favoriser les processus de connectivité dans les paysages agro-productifs et des paysages marins à usages socio-économiques productifs. Le CBC doit promouvoir des actions de conservation ou de restauration d'écosystèmes qui améliorent la connectivité à toutes les échelles géographiques et à tous les niveaux de la biodiversité, selon une approche « de la montagne au récif » (Ridge-to-Reef), le cas échéant, même si son objectif fondamental doit être de maintenir les processus de connectivité à l'échelle régionale. Les actions de restauration du CBC seront menées en tant que contribution directe aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, dirigée par le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui vise à prévenir, arrêter et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde entier. Cet axe est également en adéquation avec le Résultat 3 du sous-programme thématique Action pour la Nature de la Stratégie à moyen terme du PNUE

▲ Ravine du Sud, une rivière reliant le Pic Macaya et Les Cayes en Haïti, montre l'effet de la sédimentation due à la déforestation en amont.

qui, entre autres activités, promeut la restauration des écosystèmes à l'échelle du paysage, complétée par des changements sociaux et comportementaux, afin de réduire au minimum les dommages causés aux écosystèmes de grande valeur.

La conservation des sites clés pour la connectivité et la restauration écologique, qui vise à établir des corridors dans les zones ayant perdu leur fonction de connectivité, facilitent non seulement le flux génétique et l'échange d'individus entre les populations d'espèces et d'écosystèmes prioritaires, mais contribuent également à améliorer la résilience des écosystèmes.

Axe 2 : Préservation efficace des valeurs les plus représentatives et les plus menacées pour la biodiversité de la Caraïbe insulaire

Il est essentiel de veiller à ce que la biodiversité soit valorisée, préservée, restaurée et utilisée à bon escient. Pour cela, il convient de protéger, restaurer et surveiller les écosystèmes menacés les plus représentatifs et les plus résilients dans les pays concernés, ainsi que les populations des espèces endémiques les plus menacées et vulnérables au changement climatique. Cela permettra de respecter les engagements pris par les pays à l'égard de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le travail de cet axe contribuera également à la réalisation des Objectifs de développement durable 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

▲ Membre de la communauté nourrissant des lamantins.

Axe 3 : Renforcement de la résilience au changement climatique

Les écosystèmes clés de la région, tels que les récifs coralliens, les zones humides côtières et les forêts humides de montagne, fournissent des services environnementaux essentiels aux communautés humaines du CBC, abritent des espèces prioritaires et soutiennent la connectivité régionale. En même temps, ces écosystèmes sont très vulnérables au changement climatique, et leur résilience a été altérée par des processus non liés au climat. D'autre part, l'impact des événements météorologiques extrêmes peut accroître les pressions communautaires sur les ressources de la biodiversité. L'intensification des pressions exercées sur les ressources réduit la résilience des écosystèmes, ce qui aggrave les effets du changement climatique et déclenche une boucle de rétroaction positive. Il est nécessaire d'accroître la capacité des communautés humaines à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique et à renforcer la résilience climatique. Dans le cadre du CBC, cela sera encouragé par la promotion de solutions fondées sur la nature, en particulier l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Le travail associé à cet axe stratégique répond aux engagements pris par les pays membres dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, notamment les engagements qui émanent du Pacte de Glasgow, adopté lors de la COP26. Il contribuera également à la mise en œuvre, au niveau du CBC, du sous-programme thématique « Action pour le climat » de la Stratégie à moyen terme du PNUE, ainsi qu'à l'Objectif de développement durable 13 « Lutte contre les changements climatiques ».

Axe 4 : Durabilité du développement dans les communautés

Dans un contexte économique et social complexe tel que celui dans lequel l'initiative du CBC est mise en œuvre, où de nombreuses communautés locales ont des moyens de subsistance limités, il est impossible d'assurer une préservation efficace de la biodiversité sans s'attaquer aux problèmes de développement humain qui conduisent à sa dégradation. Le CBC promeut le concept selon lequel la préservation de la biodiversité est un impératif de développement, non seulement en raison de la valeur inhérente et de la signification culturelle des espèces et des écosystèmes, mais aussi en raison de leur contribution passée, présente et future au développement social et économique dans des domaines vitaux pour les moyens de subsistance des communautés locales et le développement durable dans la région des Caraïbes. Les actions promues par le CBC doivent contribuer aux Objectifs de développement durable, en particulier les Objectifs 12, 13, 14, 15 et 16. Il contribuera également au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, dans le but ultime d'améliorer le bien-être humain et d'encourager la mise en œuvre de modèles de développement durable.

Axe 5 : Renforcement de la capacité de gouvernance, de coopération Sud-Sud et de travail coordonné entre de multiples acteurs et à de multiples échelles

Pour relever efficacement les défis posés par les crises environnementales, les actions doivent être soutenues par une bonne gouvernance environnementale. Il est donc particulièrement important pour le CBC de travailler sur les relations entre les différents utilisateurs ou acteurs liés aux ressources de la biodiversité, les systèmes de gouvernance et les systèmes naturels eux-mêmes et leurs ressources. Sans la participation coordonnée des acteurs clés, il est impossible d'assurer la réussite des politiques et des actions promues par l'initiative. Le CBC encourage l'application de la science et reconnaît que l'utilisation de données pour le suivi et l'évaluation est un outil essentiel pour la prise de décisions. Se concentrer sur des objectifs communs, promouvoir la coopération Sud-Sud, assurer une action coordonnée de tous les acteurs clés par une connectivité sociale constructive et coopérative, et soutenir la prise de décisions dans le domaine scientifique, sont des obligations et des défis pour la durabilité et l'efficacité de l'initiative du CBC.

Le travail associé à cet axe contribuera aux objectifs du sous-programme fondateur du PNUE sur la gouvernance environnementale, qui vise à renforcer la gouvernance environnementale et l'État de droit dans toutes les régions et tous les pays.

4.3 OBJECTIFS, MISSION ET VISION

4.3.1 Objectifs

L'objectif général de l'initiative du CBC est de construire une approche institutionnelle régionale forte et soutenue collectivement, pour la préservation et la gestion de la biodiversité terrestre et aquatique partagée d'importance régionale dans les îles des Caraïbes, qui contribue à la fois à la préservation générale et à la réduction de la pauvreté dans la région.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Assurer une préservation efficace de la biodiversité marine et terrestre d'importance régionale, et de la connectivité écologique sur les sites clés de la Caraïbe insulaire.
2. Renforcer la gouvernance et la création de réseaux de coopération efficaces à différents niveaux, pour parvenir à une relation socio-écologique durable entre les communautés d'utilisateurs des ressources et les écosystèmes qui les créent.
3. Travailler dans la zone géographique concernée pour améliorer la résilience des écosystèmes aux changements climatiques et promouvoir des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes.

4.3.2 Mission

Assurer une préservation efficace de la biodiversité marine et terrestre d'importance régionale et le maintien de la connectivité écologique dans les sites clés de la Caraïbe insulaire, en tenant compte des défis posés par le changement climatique et des besoins des communautés en matière de développement, et en assurant la coordination, l'intégration et la coopération de toutes les parties prenantes concernées.

La mission est conçue pour stimuler l'action, en vue de créer les conditions d'un avenir écologiquement durable dans la Caraïbe insulaire, fondé sur le respect du fonctionnement de l'écosystème, la reconnaissance des besoins de développement nationaux et la résolution des problèmes communs, en promouvant un changement inclusif et transformateur dans la zone concernée.

4.3.3 Vision institutionnelle à l'horizon 2030

« *Le CBC est une initiative de coopération Sud-Sud consolidée, financièrement viable, et efficace pour la préservation de la biodiversité d'importance régionale pour la Caraïbe insulaire, qui assure et surveille sa connectivité écologique dans des sites clés et promeut le développement durable dans un contexte de changement climatique* ».

Cette vision est une déclaration d'intention et d'existence tournée vers l'avenir, qui reconnaît la responsabilité des pays à travailler de manière coordonnée à la réalisation d'objectifs convenus et à relever des défis communs.

4.3.4 Vision d'avenir pour 2050

Le CBC s'efforce de susciter l'espoir d'un avenir meilleur en agissant dans le présent. La vision de cet espoir est :

« *Une région insulaire où la nature est maintenue vivante, diversifiée, intacte et saine, et est utilisée de manière judicieuse, durable et harmonieuse, au profit d'une société caribéenne hétérogène, mais pacifique, équitable, inclusive et prospère* ».

4.3.5 Valeurs du CBC

Cinq valeurs guident les performances de l'initiative du CBC et de son Secrétariat exécutif et technique ; elles constituent le socle sur lequel elle s'appuie pour remplir sa mission, atteindre ses objectifs et concrétiser sa vision.

L'INTÉGRITÉ caractérise les personnes qui forment le CBC et son Secrétariat exécutif et technique. Nos collaborateurs sont honnêtes, droits, transparents, capables d'écouter, tolérants et respectueux de la diversité. Le respect de la diversité signifie que nous sommes de fervents défenseurs de la nature et de sa diversité biologique, et que nous comprenons, respectons et défendons le droit des personnes et des nations à la diversité culturelle, politique, confessionnelle, ethnique et de genre.

La SOLIDARITÉ est l'un des piliers de notre initiative. Nous favorisons le bien-être des personnes dans le champ d'action du CBC, encourageons l'échange de savoirs et la coopération pour résoudre les problèmes communs, en travaillant avec les personnes concernées afin de trouver des solutions communes de manière désintéressée et harmonieuse.

Le SAVOIR est la base de toutes les actions du CBC. Elle implique non seulement le recours aux meilleures connaissances scientifiques et techniques existantes pour l'accomplissement de notre mission, aux connaissances traditionnelles apportées par les communautés locales, mais aussi à la recherche constante d'un enrichissement des connaissances, garantissant que les bénéfices qui en découlent sont partagés équitablement.

Les membres des équipes de travail du CBC font preuve de DÉVOUEMENT. Cela signifie que nous sommes capables de nous consacrer à l'accomplissement de la mission et des objectifs fixés, surtout pendant les périodes de crise ou de tensions.

Enfin, toutes les valeurs ci-dessus ne sont pas suffisantes si les résultats attendus ne sont pas atteints. C'est la raison pour laquelle l'une des valeurs centrales du CBC est l'EFFICACITÉ, c'est-à-dire la capacité à travailler, de manière efficace pour parvenir à l'accomplissement de la mission et des tâches. Nous produisons des résultats avec la qualité attendue et dans les délais prévus, en trouvant des solutions créatives aux problèmes rencontrés.

4.4 MODÈLE CONCEPTUEL

4.4.1 Le CBC comme système socio-écologique

Le CBC est conceptualisé comme un système socio-écologique complexe, interconnectant non seulement les unités territoriales de préservation de la biodiversité qui constituent un réseau écologique, mais aussi les acteurs qui administrent et utilisent les ressources dans un réseau social.

Sur le plan géographique, le CBC est constitué d'un réseau écologique territorial composé d'unités de conservation, principalement des aires protégées terrestres et marines, mais aussi d'autres unités géographiques pour lesquelles des mesures de préservation efficaces d'importance régionale ont été prises. Ces unités sont reliées par des corridors (terrestres et marins) qui assurent la connectivité écologique des paysages terrestres et marins à différentes échelles géographiques et différents niveaux de biodiversité. Le CBC comprend également de vastes territoires non protégés faisant partie de la matrice des paysages terrestres et marins à usages socio-économiques productifs qui contribuent à maintenir la connectivité des écosystèmes au niveau régionale et les biens et services fournis par les écosystèmes, grâce à des

actions visant à soutenir la conservation, à promouvoir la restauration écologique et à assurer l'utilisation durable des ressources. Ce réseau écologique territorial se superpose à un réseau d'acteurs sociaux issus d'un large éventail d'institutions et de secteurs aux intérêts et rôles divers, qui préservent les unités de conservation, surveillent la biodiversité, prennent des décisions sur la manière d'agir dans leur espace géographique et utilisent les ressources de la biodiversité.

Le CBC va donc au-delà de la connectivité écologique, puisque son réseau social d'acteurs (qui comprend les décideurs, les autorités, la société civile, le secteur privé, ainsi que les utilisateurs des ressources naturelles) doit s'efforcer de relever le défi de rendre durables les relations entre les deux réseaux (social et écologique). La Figure 3 Figure 3: Modèle conceptuel du CBCmontre le modèle conceptuel qui détaille la structure des réseaux composant le système socio-écologique du CBC.

Figure 3: Modèle conceptuel du CBC

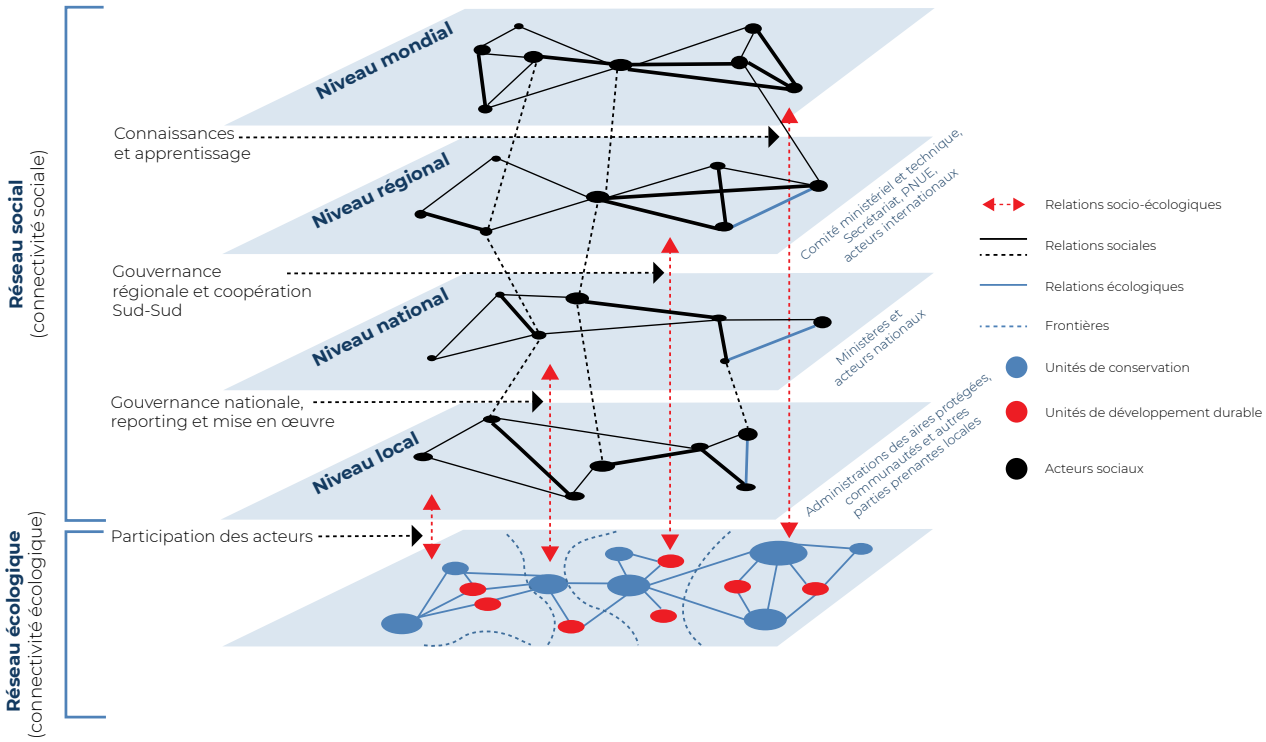

4.4.2 Le CBC comme plateforme de coopération Sud-Sud

Pour mettre en œuvre ses principes et atteindre ses objectifs, et conformément à son modèle conceptuel, le CBC est conçu pour constituer une plateforme de coopération Sud-Sud (en tant que réseau social) dans laquelle sont promus ses principes fondamentaux et ses priorités (préservation de la biodiversité, conservation ou restauration des écosystèmes et de leur connectivité écologique, durabilité de l'utilisation des ressources de la biodiversité et développement des communautés, et renforcement de la gouvernance coordonnée entre de multiple acteurs et à de multiples échelles) et qui invite tous ceux qui le souhaitent à participer soit aux projets développés par ou avec la participation du Secrétariat, soit à des projets complètement indépendants (Figure 4).

Figure 4: Le CBC comme plateforme de coopération Sud-Sud

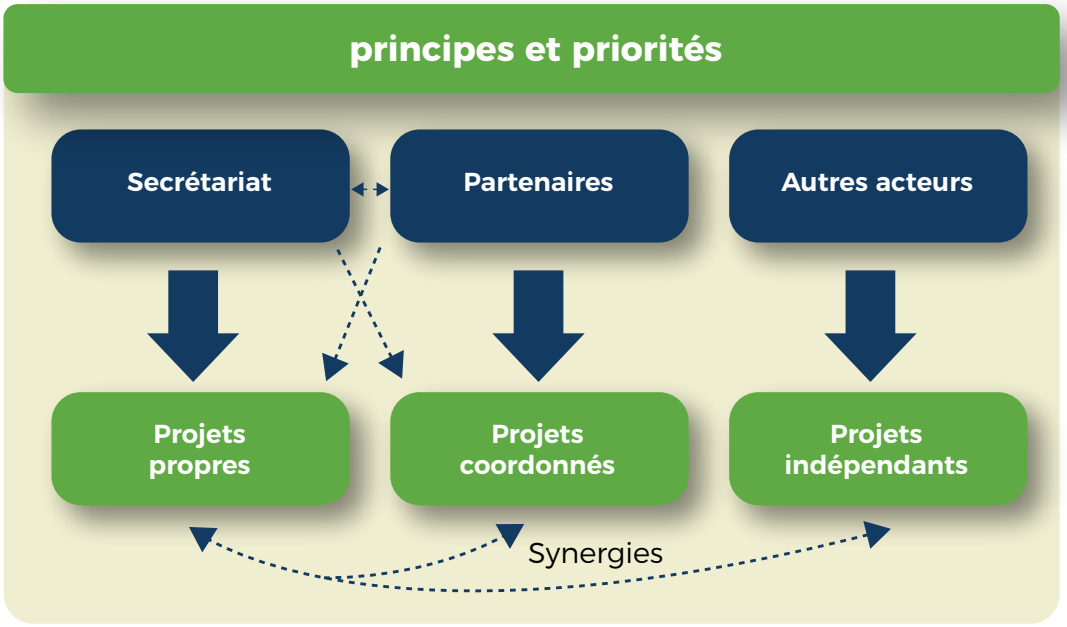

En collaboration avec le PNUE, le Secrétariat identifie les opportunités de financement et développe et met en œuvre des projets régionaux. De même, le CBC cherche à établir des partenariats et encourage ses partenaires à identifier les possibilités de financement, à élaborer et à mettre en œuvre de manière coordonnée des projets qui répondent aux priorités de l'initiative. Enfin, d'autres acteurs peuvent identifier et développer des projets entièrement indépendants qui peuvent être considérés comme s'inscrivant dans l'initiative.

Dans tous les cas, les projets doivent contribuer directement aux lignes stratégiques du CBC. À cette fin, le Secrétariat maintient un portefeuille de profils de projets portant sur les thèmes identifiés comme prioritaires.

4.5 DÉMARCATION

La démarcation actuelle du CBC (voir Figure 5) occupe une superficie totale de 142 007 km², dont 28 746 km² (20 %) correspondent à des zones noyaux, et 113 261 km2 (80 %) à des zones de connectivité. La Figure6 (a et b) montre la répartition de l'espace proposé pour le CBC par milieu terrestre et marin, et par zones. Il convient de noter que 67 % de la démarcation proposée occupe des zones marines, dont 91 % correspondent à des zones de connectivité ; tandis que sur terre, 57 % correspond à des zones de connectivité et 43 % à des zones noyaux de conservation. Dans ce milieu, le CBC apporterait une contribution significative au Cadre mondial pour la biodiversité post-2030, dont l'objectif est de consacrer au moins 30 % des territoires à la conservation. Dans le milieu marin, toutefois, les zones sélectionnées comme noyaux sont restreintes, ce qui est principalement dû au fait que la présente étude ne considère comme prioritaires que les récifs coralliens et les sites spécifiques importants pour la connectivité régionale. Une analyse approfondie reposant sur d'autres critères est possible pour améliorer la démarcation marine du CBC, aspect sur lequel les travaux ont commencé. Les détails de la démarcation peuvent être explorés dans l'outil BioAtlas du CBC, une application SIG en ligne développée à cet effet.

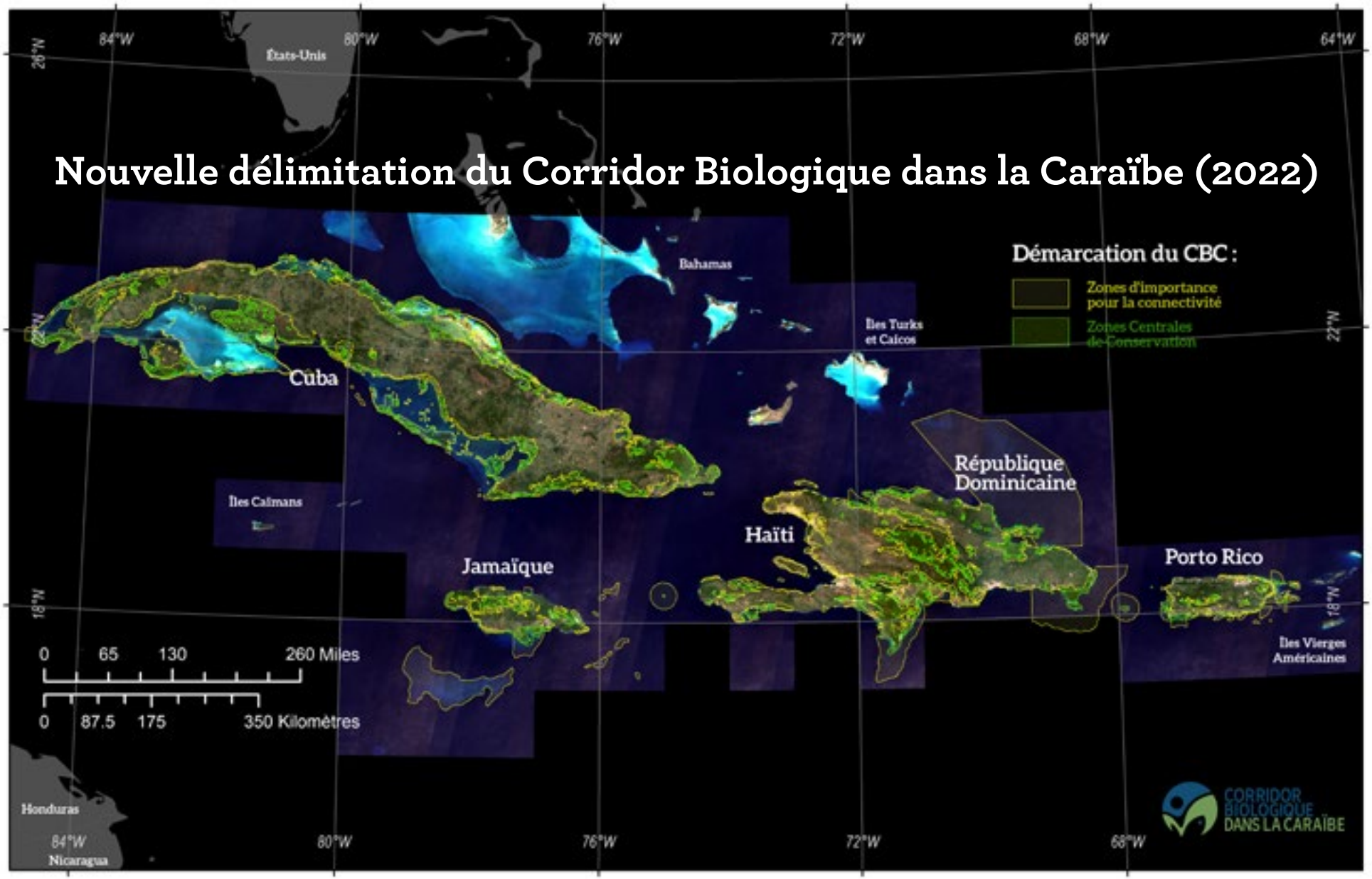

Figure 5 : Nouvelle délimitation du Corridor Biologique dans la Caraïbe (2022)

Figure6 : a) Répartition de la démarcation proposée par milieu. b) Répartition en pourcentage de la démarcation proposée par milieu et par zone

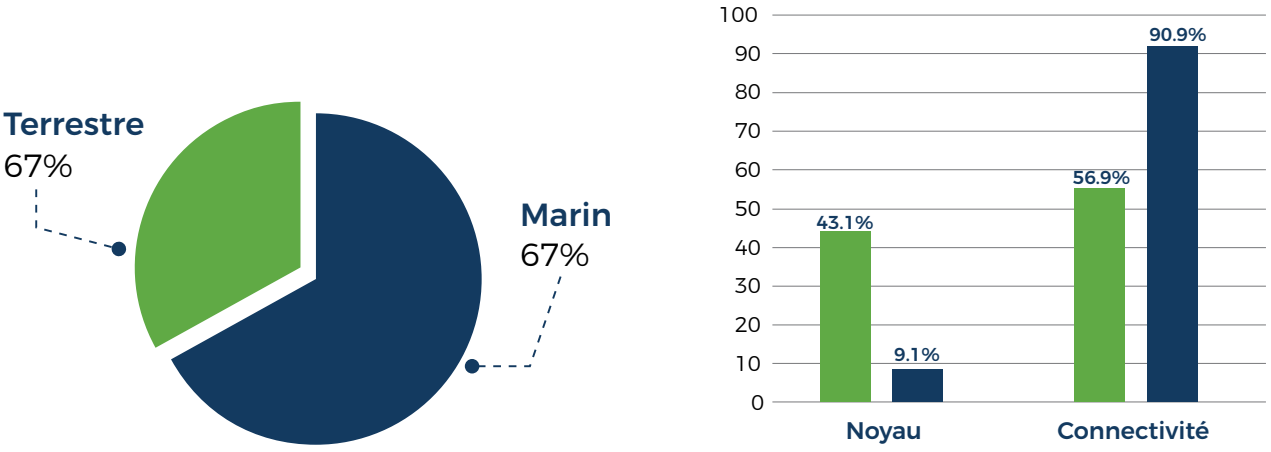

La Tableau2 montre la répartition de la démarcation par pays. La République Dominicaine possède la plus grande superficie du CBC, couvrant 45 % de la démarcation, suivie de Cuba avec 34 %. Néanmoins, si l'on observe la répartition par type de zone, Cuba possède 48 % des zones noyaux, suivie de la République Dominicaine avec 37 %. Sans surprise, Haïti, la Jamaïque et Porto Rico sont les pays où la superficie est la plus faible.

Tableau2 : Répartition de la démarcation du CBC par type de zone et par pays

Zones/Pays (km²)	Cuba	Haití	Rep. Dominicana	Puerto Rico	Jamaica	Total*
Noyau	13,912	1,312	10,605	954	1,950	28,732
% Zones noyaux	48	5	37	3	7	100
Connectivité	34,829	5,828	53,568	5,323	12,228	111,777
% Zones de connectivité	31	5	47	5	11	99
Total	**48,741**	**7,140**	**64,173**	**6,277**	**14,178**	**140,508**
% Démarcation	34	5	45	4	10	99

*n'inclut pas les données de Navassa

Si on analyse la démarcation terrestre par rapport à la surface de chaque pays (Tableau3), on constate que les valeurs varient entre 11 % à Porto Rico et 35 % en République dominicaine. Le pays qui présente la plus forte proportion de zones noyaux est la République dominicaine, avec 19 % du territoire. Elle est suivie de la Jamaïque et de Cuba (13 % et 8 %), tandis que les zones noyaux de Porto Rico et Haïti représentent respectivement 4 % et 3 % du territoire.

Tableau3 : Répartition de la démarcation terrestre par type de zone et dans chaque pays

Zones/ Pays (km²)	Cuba	%	Haití	%	Rep. Dominicana	%	Puerto Rico	%	Jamaica	%	Total	% du CBC*
Noyau	8,256	8	905	3	9,169	19	355	4	1,426	13	20,111	14
Connec-tivité	13,319	12	2,962	11	7,995	16	644	7	1,684	15	26,603	19
Total	**21,575**	**20**	**3,868**	**14**	**17,164**	**35**	**999**	**11**	**3,110**	**28**	**46,714**	**33**

*n'inclut pas les données de Navassa

La Tableau4 présente la démarcation par zones et aires protégées selon les catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). 71 % de la démarcation se trouve dans des aires protégées et 56 % dans des aires protégées restrictives (catégories I à IV de l'UICN). Soulignons que près de 96 % des zones noyaux du CBC se trouvent dans des aires protégées et 71 % dans des aires protégées de catégories de gestion restrictives, ce qui leur confère une plus grande protection juridique, et constitue une garantie de structure robuste des zones noyaux du CBC.

Tableau4 : Démarcation par catégorie d'aire protégée (les sommes ne peuvent être obtenues, car certaines aires entrent dans plusieurs catégories)

Zones/Catégories UICN (km²)	Cat I	Cat II	Cat III	Cat IV	Cat V	Cat VI	Fuera de AP	% en AP	% Cat I-IV
Noyau	774	21,190	1,235	4,889	2,341	6,555	1,223.4	96	71
Connectivité	32,590	1,5624	704	19,121	2,539	9,471	39,390	65	52
Total	**33,364**	**36,814**	**1,939**	**24,010**	**4,880**	**16,026**	**40,613.2**	**71**	**56**
% du total des aires protégées	32.9	36.3	1.9	23.7	4.8	15.8			

Le Tableau5 montre les zones de démarcation par type de priorité. On constate que, parmi les écosystèmes prioritaires, ce sont les forêts humides et les pinèdes qui contribuent le plus, en superficie, à la démarcation proposée, suivies par les forêts et fruticées, les récifs coralliens et enfin les mangroves. Il convient de noter que la somme des valeurs figurant dans le tableau est supérieure à la superficie de la démarcation actuelle, car certaines zones répondent à plusieurs critères d'inclusion. Les zones occupées par les espèces objets de conservation ne coïncidant pas avec les écosystèmes précédents, couvrent un peu plus de 18 500 km2, et les zones de connectivité terrestre environ 13 400 km2. En revanche, les zone d'achèvement de la connectivité marine occupent 101 843 km2 (49 % de la démarcation totale).

La démarcation du CBC n'est pas statique, et son cycle de révision doit être réalisé au moins tous les trois ans. Cette révision comprend non seulement les changements nécessaires en fonction des nouvelles priorités thématiques et géographiques convenues, mais aussi ceux qui deviennent indispensables lorsque de nouveaux pays et territoires rejoignent l'initiative.

Tableau5 : Zones par type de priorité

Zones du CBC	Priorité (km²)												
	Objets de conservation filtre grossier				Objets de conservation filtre et zones importantes pour les espèces et les processus					Zones complémentaires pour la conception du Corridor				
	Forêt humide et pinède	Forêt sèche et fruticée	Mangrove	Récifs	Espèce objet de conservation	Zone de concentration d'oiseaux migrateurs	Nidification d'oiseaux	Nidification de tortues de mer	Frai de poissons	Compléter noyaux terrestres	Compléter noyaux marins	Compléter connectivité terrestre	Compléter connectivité marine	**Total**
Noyau	12,387	6,433	5,907	4,623	8,392	872	84	105	420	857	354	0	0	**40,434**
Connectivité	9,926	8,728	3,201	8,858	10,167	2,301	41	15	765	0	0	13,428	101,843	**159,269**
Total	**22,313**	**15,161**	**9,108**	**13,481**	**18,559**	**3,173**	**125**	**116**	**1,185**	**857**	**354**	**13,428**	**101,843**	**199,703**

4.6 AVANTAGES ATTENDUS DU CBC

Le CBC est censé apporter des avantages pour la biodiversité, les communautés locales et les autorités chargées des politiques et de la gestion des ressources de la biodiversité. Les avantages du CBC justifient la nécessité de son existence pour les pays membres, car il leur fournit des services et des opportunités, et garantit des objectifs qui vont au-delà des visions nationales. Principaux avantages potentiels identifiés :

1. Le CBC permet de s'accorder sur une vision régionale des valeurs partagées de la biodiversité, des services écosystémiques, des problèmes et des priorités, et de développer une stratégie régionale pour une action conjointe et responsable.

2. Le CBC soutient le développement d'un réseau de zones de conservation interconnectées, qui permet de protéger efficacement les écosystèmes et les populations d'espèces prioritaires pour leur survie à long terme.

3. Le CBC soutient le développement d'un réseau de zones où l'infrastructure naturelle est protégée ou restaurée, afin de maintenir la connectivité et les habitats clés, de manière à assurer le fonctionnement des écosystèmes, la bonne circulation des matières et des espèces migratoires, et l'échange d'individus et de gènes entre des populations sauvages qui seraient autrement isolées.

4. Une gestion efficace du réseau écologique du CBC permet de garantir la fourniture continue de biens et de services écosystémiques, ainsi que la durabilité à long terme des moyens de subsistance des communautés locales qui dépendent de l'utilisation des ressources de la biodiversité.

5. Le CBC contribue à améliorer l'intégrité et la connectivité des écosystèmes, ainsi que la protection et la préservation efficaces des espèces sauvages et de leur diversité génétique.

6. Le CBC encourage la planification géographique, multisectorielle et intégrée des principaux écosystèmes terrestres et marins, en vue de garantir la durabilité de l'environnement.

7. Le CBC offre aux pays membres le seul mécanisme de gouvernance sous-régional consacré à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité d'importance régionale, tant marine que terrestre, qui les concerne tous.

8. Le CBC permet le maintien d'un système régional de suivi des espèces et des écosystèmes en tant qu'indicateurs clés de la santé de la biodiversité, en mettant l'accent sur leur connectivité, ce qui facilite les processus décisionnels entre les pays et la gestion adaptative.

9. Le CBC maintient un système intégré de gestion des connaissances (SIGC) qui fournit aux pays membres des informations pertinentes, des services analytiques et un ensemble d'outils permettant de partager et d'analyser les informations pour la prise de décisions régionales.

10. Le CBC offre une plateforme acceptée pour canaliser et assurer la coopération Sud-Sud en matière de préservation de la biodiversité et de développement durable au niveau sous-régional, permettant une utilisation plus efficace de l'expertise régionale et aidant à trouver des solutions viables aux problèmes environnementaux communs des pays, et contribuant à une utilisation plus rationnelle et efficace des ressources techniques des pays impliqués dans l'initiative.

11. Le CBC fournit aux pays membres une plateforme efficace et éprouvée pour rechercher et obtenir conjointement des financements, afin de répondre à des priorités communes en matière de préservation de la biodiversité et de développement durable, en agissant à l'échelle régionale, nationale et locale par le biais de projets de portée sous-régionale, et en comblant le fossé entre les ressources nécessaires et disponibles pour réaliser leur vision, une approche privilégiée par de nombreuses agences de financement et de coopération.

12. Le CBC encourage et aide les pays membres à comptabiliser les contributions de la nature à leur économie et à étayer les décisions pertinentes à l'aide de ces informations.

13. Le CBC aide et soutient les pays membres de l'initiative dans le respect de leurs engagements au titre des accords multilatéraux sur l'environnement auxquels ils sont parties, en particulier les accords du Forum des ministres d'Amérique latine et des Caraïbes, le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les engagements émanant du Sommet sur le climat de Glasgow, ainsi que d'autres engagements sur la biodiversité, le changement climatique et le développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

14. Le CBC promeut et aide à mettre en œuvre de nouvelles solutions durables et sensibles à la dimension de genre pour le développement holistique des communautés locales dans les sites clés, et contribue à la durabilité à long terme des moyens de subsistance et des entreprises fondées sur la nature.

15. Le CBC aide les entreprises qui dépendent de la biodiversité ou sont susceptibles d'affecter la biodiversité dans les sites clés de l'initiative à identifier les valeurs à protéger, à se renseigner sur les bonnes pratiques et à les mettre en œuvre, et à se préparer à certifier leurs produits et services avec des labels de durabilité.

16. Le CBC contribue à créer des capacités locales pour restaurer les relations entre les personnes et la nature, et pour un développement local durable et équitable.

17. Le CBC contribue à améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés au changement climatique en cherchant des alternatives qui réduisent les pressions non climatiques sur la biodiversité et en mettant en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur la nature et d'autres mesures appropriées et souhaitables.

▸ Le poisson-perroquet (Sparisoma viride) sur les récifs coralliens des Grandes Antilles.

5 Diagnostic

5.1 PROBLÉMATIQUE DE LA CONSERVATION

5.1.1 Analyse des menaces qui pèsent sur les objets de conservation

Un diagnostic de l'état de conservation et des principales menaces qui pèsent sur les priorités du CBC a été réalisé, en appliquant les principes de la méthodologie des Normes ouvertes pour la pratique de la conservation développée par le Partenariat pour les mesures de conservation (CMP).[4] (CMP, 2020). Pour cette évaluation, un examen des informations disponibles sur l'état de conservation et les principales menaces qui pèsent sur les priorités du CBC a été effectué, à partir de la base de données en ligne de la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (IUCN, 2021) et de nombreux articles scientifiques et rapports techniques publiés ou accessibles sur Internet[5].

23 menaces directes pour les objectifs de conservation ont été documentées et décrites, dont 11 ont été évaluées comme critiques en raison de leur ampleur, de leur intensité et de leur irréversibilité, toutes partagées par un ou plusieurs objectifs de conservation :

1. Exploitation forestière sans discernement
2. Exploitation sélective d'espèces et d'arbres de grande valeur
3. Feux de forêts
4. Surpêche
5. Captures accidentelles
6. Impact des engins de pêche sur les écosystèmes et les espèces
7. Espèces introduites, invasives ou prédatrices
8. Développement des infrastructures et urbanisation
9. Pollution
10. Chasse, capture ou collecte illégale d'espèces sauvages
11. Changement climatique

La chaîne des facteurs menant à ces menaces critiques est décrite ci-dessous. Dans certains cas, ils ont été regroupés en raison de leurs relations étroites.

Exploitation forestière sans discernement : Dans de nombreuses zones rurales, l'un des facteurs qui contribuent à cette menace est la demande et la production de charbon de bois et de bois de chauffage, en raison des ressources limitées en combustible domestique comme principale source d'énergie pour les activités communautaires quotidiennes. Elle est également largement due aux pratiques agricoles et pastorales non durables et à l'utilisation non viable des ressources de la biodiversité, en raison du manque de solutions de subsistance pour les communautés rurales et du développement de l'élevage et des zones agricoles permanentes pour répondre à la forte demande de produits agricoles et laitiers. Cette situation est aggravée par l'insuffisance des capacités de contrôle et d'application de la loi par les agences qui en sont chargées. Parmi les facteurs décisifs ou les causes profondes qui conduisent à cette situation, figurent les forces du marché national et international, la disponibilité limitée des ressources financières, la faiblesse des liens productifs du niveau local au niveau mondial, le manque de connaissances, de formation et de sensibilisation à l'environnement, et la pauvreté en général.

[4]Le CMP est un partenariat d'ONG orientées vers la conservation, d'agences gouvernementales et de bailleurs de fonds qui travaillent collectivement pour chercher de meilleures façons de concevoir, gérer et mesurer les impacts des actions de conservation, afin de pouvoir apprendre, et améliorer les efforts de conservation.

[5]Une description détaillée de la méthodologie et des résultats du diagnostic de conservation est proposée dans le rapport scientifique et technique du CBC « Diagnostic de la problématique de conservation du CBC : priorités et actions possibles », disponible sur www.cbcbio.org.

▲ Requin-baleine (*Rhincodon typus*).

Exploitation sélective d'espèces et d'arbres de grande valeur : Elle est alimentée par la demande de bois précieux et de bois commercial, stimulée par la demande générée par le commerce national et d'exportation légal et illégal, ainsi que par le manque de solutions de subsistance dans les zones rurales.

Feux de forêts : Bien que tous les écosystèmes prioritaires ne soient pas exposés de la même manière à l'impact des incendies, tous sont d'une manière ou d'une autre affectés par cette menace. Les incendies sont provoqués à la fois par des causes naturelles (foudre et frottement des branches) et par l'insuffisance des capacités de surveillance et d'application de la loi par les organismes responsables, qui n'ont pas la capacité de protéger les forêts de l'entrée des braconniers, des ramasseurs de bois de chauffage et d'autres ressources, des bûcherons et de la circulation générale des personnes, qui provoquent souvent des incendies par négligence (cigarettes et feux mal éteints). Les feux sont parfois allumés pour fertiliser le sol ou pour dégager des zones à cultiver. Les sécheresses prolongées favorisent l'accumulation de matériaux combustibles qui conduisent ensuite à de grands incendies. Les systèmes d'alerte précoce et de lutte contre les incendies sont généralement faibles et constituent également un facteur important dans la propagation des incendies avec un impact élevé sur la biodiversité.

Surpêche, captures accidentelles et impact des engins de pêche : La cause de ces menaces réside dans des pratiques de pêche non durables dues à une combinaison de facteurs, tels que le nombre limité de solutions de subsistance dans les communautés, le manque de connaissances, de formation et de sensibilisation à l'environnement,

▲ Paruline flamboyante (*Setophaga ruticilla*).

l'existence de lacunes juridiques et d'incitations perverses à la pêche, ainsi que l'insuffisance des capacités de surveillance et de protection des zones clés par les organismes chargés de l'application de la loi. La disponibilité limitée des ressources financières et la pauvreté expliquent également cette situation.

Espèces introduites, invasives ou prédatrices : La croissance démographique et l'expansion agricole ont entraîné la propagation d'espèces invasives introduites, qui concurrencent les espèces indigènes ou en deviennent les prédatrices. En ce qui concerne le milieu marin, le trafic maritime peut contribuer à la propagation d'espèces exotiques et de maladies dans les écosystèmes marins, principalement par le transfert des eaux de cale et de ballast des navires.

Développement des infrastructures, urbanisation, exploitation minière et pollution : Les deux premiers facteurs sont principalement dus à l'insuffisance des capacités en matière de développement côtier approprié et respectueux de l'environnement, ainsi qu'à l'insuffisance des capacités de surveillance et d'application des réglementations par les agences responsables. L'absence d'incitations économiques en faveur de pratiques durables encourage les producteurs à adopter des stratégies de production à court terme, ou les agriculteurs en position vulnérable à chercher d'autres solutions rentables, telles que l'exploitation artisanale illégale de l'or et d'autres minerais précieux ; tandis que l'exploitation industrielle à ciel ouvert du nickel, de la bauxite et d'autres minerais se développe dans certains des pays du CBC, fragmentant le paysage et contribuant à la pollution de l'eau. Les régions dans lesquelles il existe une accumulation de métaux lourds sont généralement des

centres d'évolution d'espèces endémiques. L'extraction minière à ciel ouvert sur ces sites peut donc devenir l'un des principaux facteurs d'extinction de ces espèces. La pollution provient de sources terrestres et de sources marines et affecte plusieurs des écosystèmes et espèces prioritaires du CBC. Le rejet direct en mer de déchets solides, de carburants et de lubrifiants, d'eaux usées, d'eaux de cale et de ballast et d'autres polluants provient du transit des navires et bateaux qui circulent dans les océans et soutiennent notamment le commerce international, la pêche, le tourisme et les activités de loisirs. De nombreux polluants sont produits dans les installations et aménagements terrestres, principalement dans les centres urbains, les exploitations agricoles et les zones de développement touristique. La surutilisation de certains composés et matériaux, l'absence de mesures de prévention de la pollution, l'utilisation intense de plastiques à usage unique et les systèmes défectueux de collecte, de tri, de réutilisation, de recyclage et de traitement des déchets et des polluants, ont des répercussions importantes. Il est nécessaire de collaborer avec les responsables de la gestion des déchets, les producteurs et les consommateurs, afin de réduire la demande et l'impact de certains matériaux et composés polluants. Les plastiques, notamment à usage unique, sont particulièrement préoccupants, surtout pour l'industrie du tourisme, l'un des moteurs du développement des Caraïbes. Le manque de connaissances, de formation et de sensibilisation à l'environnement a également une incidence sur la situation. L'exploitation minière peut également devenir une source majeure de pollution avec des conséquences « de la montagne au récif » (Ridge-to-Reef) en raison de l'utilisation et du déversement de substances toxiques dans les sources d'approvisionnement en eau lors de la séparation des métaux lourds du sol et des sédiments. Ces chaînes de facteurs sont le résultat de la croissance démographique, des politiques de développement et de l'essor du tourisme et de l'exploitation minière dans les zones naturelles.

Chasse, capture ou collecte illégale : L'insuffisance des capacités en matière de surveillance et d'application de la loi dans les zones clés, les lacunes juridiques et l'existence d'un marché noir des produits de la biodiversité sont les principaux facteurs à l'origine à cette menace. Certains produits ont une valeur élevée sur le marché noir international (les écailles de tortue, par exemple). Il existe dans certaines régions une tradition locale de consommation des espèces menacées, également motivée par le manque de ressources alimentaires. Parfois, les espèces sont recherchées comme animaux de compagnie (par exemple, les oiseaux chanteurs et les reptiles) et dans d'autres cas, la consommation est encouragée par de fausses croyances et des mythes populaires sur les pouvoirs aphrodisiaques supposés ou leur haute valeur nutritive (les œufs et la viande des tortues de mer ou la viande des lamantins, par exemple).

La disponibilité limitée des moyens financiers, le manque de moyens de subsistance, de connaissances, de formation et de sensibilisation à l'environnement, et la pauvreté en général, sont les facteurs qui conduisent à cette menace directe.

Changement climatique : Il existe un consensus sur le fait que le changement climatique actuel est principalement dû à des émissions excessives de gaz à effet de serre de différentes natures provenant de différentes sources anthropiques, et entraînant un réchauffement progressif de la planète. Ces émissions de gaz à effet de serre sont

notamment dues à la combustion de combustibles fossiles, mais d'autres activités, telles que la déforestation et l'élevage, représentent un pourcentage important des émissions et contribuent largement à la disparition des puits de carbone.

5.1.2 Analyse de la problématique des communautés rurales qui ont un impact sur la conservation de la nature dans le Corridor

Une préservation efficace de la nature et de sa biodiversité ne peut être réalisée sans régler les problèmes des communautés humaines qui dépendent des ressources et des services fournis par les écosystèmes. Un diagnostic des menaces et des obstacles qui entravent le développement de communautés rurales saines, résilientes et durables dans la région du CBC a donc été réalisé.

Trois éléments fondamentaux menacent directement le développement durable, sain et résilient des communautés rurales de la région du CBC : la dégradation des écosystèmes et de leur capacité à fournir des ressources renouvelables et des services environnementaux, la grande vulnérabilité climatique et la grande vulnérabilité socio-économique des communautés rurales. Ces trois facteurs sont conditionnés par une chaîne complexe de dynamiques et de facteurs intermédiaires.

L'un des principaux facteurs qui contribuent à cette situation est la prévalence de pratiques non durables d'utilisation des ressources, notamment la déforestation sans discernement pour l'avancement de la limite agricole et la production de bois de chauffage et de charbon de bois, l'agriculture itinérante sur brûlis, le surpâturage sur les pentes, la surpêche et, dans certaines régions, l'utilisation intensive de produits agrochimiques. La forte dépendance des communautés à l'égard d'écosystèmes fragiles et sensibles au climat, la forte exposition aux événements extrêmes, le manque de connaissances sur les mesures d'adaptation et la disponibilité limitée de ressources humaines qualifiées sont quelques-uns des autres facteurs.

Ces facteurs sont à leur tour conditionnés par un deuxième niveau de facteurs indirects, notamment des moyens et alternatives de subsistance limités, des connaissances et des informations insuffisantes qui conduisent à une sensibilisation limitée à l'environnement et à la faiblesse des institutions communautaires, le manque d'opportunités d'emploi qui conduit à une migration vers les zones urbaines, et des besoins de base non satisfaits. Tout cela est la conséquence d'un ensemble de causes profondes qui comprennent les sources limitées de financement et la pauvreté, la prédominance d'une vision à court terme privilégiant la production rapide et conduisant à des politiques qui n'encouragent pas le développement rural durable et privilégient les projets de monoculture technicisée et le recours intensif aux intrants chimiques, la disponibilité limitée de marchés équitables, la faiblesse des chaînes de valeur et des circuits de production, et l'existence de groupes sociaux vulnérables. L'Annexe II : Facteurs menaçant le développement de communautés saines, résilientes et durables expose le modèle conceptuel de ces chaînes de facteurs.

L'analyse des menaces qui pèsent sur les objectifs de conservation et les communautés a permis d'identifier les stratégies d'action possibles et de développer des chaînes de résultats. Elles ont permis d'élaborer la théorie du changement et le cadre logique qui sous-tendent les actions proposées dans le plan.

5.1.3 Principales lacunes en matière de conservation et de restauration dans le cadre du CBC

Les principales lacunes reconnues pour la démarcation actuelle du CBC sont liées aux limites avérées du processus de sélection des priorités et ont donc été reportées dans la définition de la démarcation actuelle. Dans le milieu marin, par exemple, les prairies sous-marines n'ont pas pu être incluses dans les analyses menées en raison de l'absence de cartographie adéquate, et les écosystèmes d'eau profonde sont généralement sous-représentés dans les systèmes d'aires protégées et dans la démarcation actuelle. Dans le milieu terrestre, les informations étaient insuffisantes pour analyser la flore menacée, et les écosystèmes d'eau douce ne sont qu'indirectement représentés. Les zones prioritaires pour la restauration n'ont pas été identifiées et ne font pas partie de la démarcation actuelle. Une analyse systématique des lacunes en matière de conservation et de restauration dans la démarcation du CBC est donc nécessaire comme mission première pour la mise en œuvre du présent plan, afin d'orienter les actions de renforcement du réseau de conservation et de restauration de l'initiative.

5.1.4 Principales lacunes en matière de connaissances sur la biodiversité d'importance régionale

Les principales questions pour lesquelles il subsiste des lacunes dans les connaissances ou les informations fondamentales sur la biodiversité, et qui devraient être prises en compte dans la hiérarchisation des actions dans le cadre du CBC, sont les suivantes :

1. Analyse des priorités pour la restauration des paysages et des écosystèmes marins, côtiers, terrestres et d'eau douce dans le CBC.
2. Analyse de la représentativité régionale et de la connectivité des écosystèmes et des espèces prioritaires, afin de déterminer les lacunes en matière de conservation et de proposer des modifications des aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation (AMEC) du CBC, et évaluation de l'efficacité des mesures de protection et de gestion.
3. Études de référence sur la biodiversité.
4. Études sur la connectivité à différentes échelles.
5. Études sur la répartition géographique de la biodiversité et ses menaces.
6. Recherche et suivi de l'impact du changement climatique sur la biodiversité et les services écosystémiques des Caraïbes, et de ses implications pour les communautés humaines.
7. Étude, essais et utilisation systématique des nouvelles technologies pour l'inventaire, le suivi et la recherche sur la faune sauvage et les menaces qui pèsent sur elle, afin de contribuer à la création de systèmes de suivi et de surveillance solides des indicateurs clés pour la prise de décisions.
8. Valorisation des services écosystémiques et des contributions de la nature à la société et de la société à la conservation dans le CBC.

5.2 DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET FINANCIER

5.2.1 Cadre juridique de l'initiative et situation institutionnelle du Secrétariat

La Déclaration de Saint-Domingue, à l'origine de la création du CBC, n'est pas juridiquement contraignante, mais elle est reconnue comme document contenant des

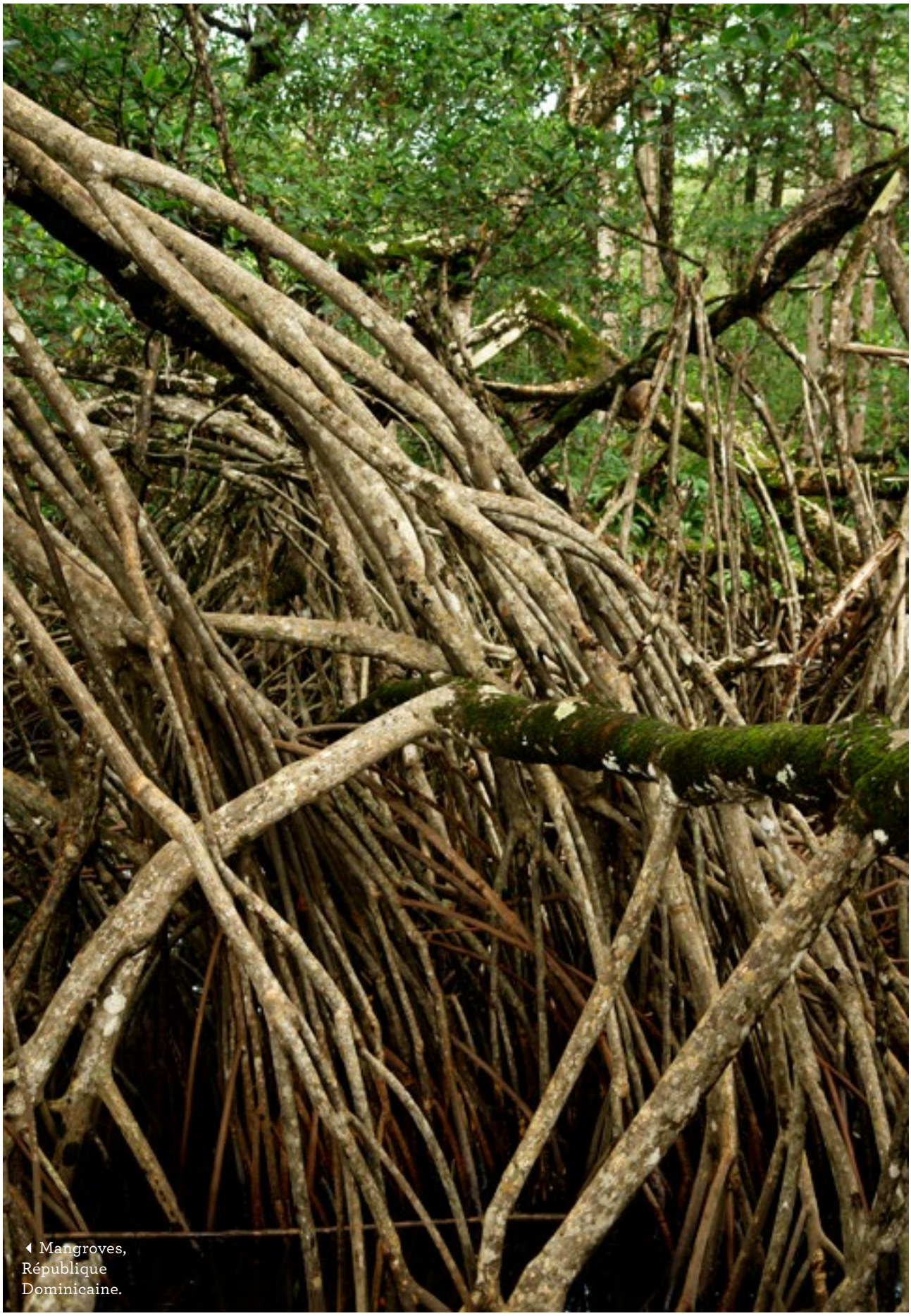

◂ Mangroves, République Dominicaine.

objectifs et des droits qui n'impliquent pas nécessairement l'engagement des États. Il s'agit d'un instrument juridique qui traduit la volonté des gouvernements à collaborer pour la conservation de la biodiversité dans la Caraïbe, mis en œuvre par la volonté manifeste des gouvernements parties et reconnu en interne par les différents gouvernements.

Les conséquences juridiques de cette déclaration ouvrent diverses possibilités, mais posent aussi des limites aux actions de son Secrétariat exécutif, en termes de capacité légale de représenter, d'être représenté, et d'acquérir des droits et obligations.

L'Accord interministériel de 2014 sur le Corridor biologique dans la Caraïbe, bien que non contraignant, a le mérite d'être un accord (les précédents étaient des déclarations de volonté politique). Non seulement il réaffirme l'engagement envers l'initiative, mais pour la première fois, il constitue un document juridique qui définit et soutient plusieurs aspects fondamentaux du CBC :

- Sa structure institutionnelle
- Les fonctions des différents organes qui composent cette structure
- Le mécanisme d'intégration de nouveaux pays à l'initiative
- Le mécanisme de révision de la démarcation du CBC.

Ce cadre juridique n'a pas été mis à jour et comporte donc des sections obsolètes et des lacunes évidentes concernant des décisions importantes. Par exemple, la démarcation du CBC est approuvée en tant que décision du Comité ministériel du CBC, mais ne bénéficie d'aucune autre protection juridique internationale. Il n'existe pas non plus de cadre juridique spécifique couvrant la démarcation à l'échelon des États membres du CBC. La législation concernant les corridors biologiques dans les États membres est par ailleurs peu développée.

Malgré les limites juridiques de l'Accord interministériel de 2014, les pays membres reconnaissent la structure de gouvernance du CBC, la consolidation de l'initiative au cours des dernières années et le rôle que le PNUE a joué dans ce processus, non seulement en soutenant l'obtention et la gestion des ressources financières pour la mise en œuvre de son plan d'action et pour le fonctionnement du Secrétariat, mais aussi dans le soutien apporté au CBC en termes de transparence, de bonne gestion des ressources et de responsabilité, aspects qui ont contribué au succès des activités et des projets mis en œuvre.

Si plusieurs solutions ont été identifiées pour assurer un statut juridique à l'initiative de coopération transfrontalière et à son Secrétariat exécutif, chacune présentant des avantages et des inconvénients[6], les pays membres s'accordent à dire que les problèmes de durabilité de l'initiative ne sont pas tant liés à la personnalité juridique qu'à la durabilité financière. Par conséquent, en dépit des lacunes juridiques existantes, le système employé jusqu'à présent, qui s'appuie sur la structure du PNUE pour le fonctionnement du Secrétariat exécutif et la gestion transparente et responsable des fonds collectés, a été efficace et décisif pour la consolidation du CBC. Il convient toutefois de s'employer à mettre à jour et à renforcer le cadre juridique de l'initiative, et de formaliser le soutien du PNUE au Secrétariat et à l'initiative, au-delà de l'intervention fondée sur des projets.

[6]Une description détaillée de l'analyse du cadre institutionnel de l'initiative et des solutions identifiées est disponible dans le rapport technique des consultants : « Arreglos Institucionales y Legales para el Corredor Biológico en el Caribe (CBC) » (Dispositions institutionnelles et juridiques pour le Corridor biologique dans la Caraïbe), disponible sur le site www.cbcbio.org.

5.2.2 Analyse de la capacité financière

Jusqu'à présent, le CBC a fonctionné sur la base de projets de coopération internationale et de dons en nature des ministères concernés, ces derniers principalement sous la forme de temps consacré par certains employés aux activités du CBC. De 2012 à 2021, le CBC a disposé d'un budget d'environ 800 000 € par an (sans compter les années sans projet), qui comprend la création et le fonctionnement du Secrétariat et des programmes régionaux et nationaux.[7]. Le budget annuel de base estimé pour le Secrétariat du CBC, qui comprend l'organisation des réunions ministérielles annuelles et le maintien des fonctions et services techniques, a été estimé à 330 000 dollars US par an. Un budget annuel supplémentaire pour soutenir les actions essentielles de suivi écologique et autres tâches techniques s'élève à 120 000 dollars US, ce qui porte le total des besoins financiers annuels de base du CBC à 450 000 dollars US. Pour couvrir les dépenses actuelles du CBC financées par l'UE, il serait souhaitable de disposer d'un fonds d'au moins 550 000 dollars US supplémentaires pour les projets de mise en œuvre des actions sur le terrain. Une croissance significative du financement des actions est susceptible d'entraîner une augmentation des coûts opérationnels du Secrétariat pour la gestion de projets plus importants et d'un plus grand nombre de projets.

Un ensemble d'options a été identifié pour répondre aux besoins financiers annuels du CBC énumérés ci-dessus :

- Créer un ou plusieurs fonds de dotation (fiduciaires) générant suffisamment d'intérêts pour répondre au moins aux besoins fondamentaux de l'initiative, ce qui renforcerait par ailleurs sa capacité à rechercher des fonds supplémentaires pour les projets sur le terrain. À mesure que ces fonds se développeront et produiront davantage de bénéfices, des montants croissants pourront être consacrés à la mise en œuvre d'actions prioritaires sans devoir recourir à la soumission de propositions de projets aux appels lancés par différents donateurs.
- Élargir le cercle des donateurs et partenaires bilatéraux et multilatéraux ayant des objectifs complémentaires, afin de créer le financement nécessaire à la mise en œuvre de projets visant à mettre en œuvre le Plan stratégique de l'initiative sur la période de cinq à dix ans qui pourrait être nécessaire pour générer les flux financiers durables à plus long terme décrits au point précédent.
- Mise en place d'autres canaux de financement innovants :
  - Appliquer des frais de gestion et de recouvrement directs pour certains frais généraux à d'autres projets régionaux et bilatéraux associés au CBC. Ces frais seraient variables, mais pourraient se situer entre 50 000 et 150 000 dollars US en fonction de la durée et de l'ampleur des projets cogérés.
  - Créer des mécanismes de financement participatif avec et sans mesures incitatives.

5.2.3 Synthèse de la problématique institutionnelle : analyse FFOM

Une analyse FFOM[8] a permis d'identifier 13 forces, 19 faiblesses, 14 opportunités et 15 menaces pour le CBC (voir Error! Reference source not found.). La plupart des faiblesses et des forces identifiées concernent la structure, le fonctionnement et les résultats, suivis par ordre d'importance (dans le cas des forces) des facteurs de type institutionnel et organisationnel. Les menaces les plus fréquemment identifiées sont

[7]Une analyse complète des problèmes de capacité financière est présentée dans le document : « Estrategia Financiera del Corredor Biológico en el Caribe » (Stratégie financière du Corridor biologique dans la Caraïbe), disponible sur https://cbcbio.org/wp-content/uploads/2021/04/ES_Estrategia-Financiera-del- CBC_Approved.pdf

[8]Consulter le document « Análisis FODA de la iniciativa CBC: Un elemento de diagnóstico para el Plan de acción Estratégico a 2031 del CBC » (Analyse FFOM de l'initiative du CBC : un élément de diagnostic pour le Plan d'action stratégique 2031 du CBC) pour obtenir une explication détaillée du processus d'analyse et de ses résultats.

liées au contexte institutionnel et socio-économique, suivies en fréquence par des facteurs historiques. Quant aux opportunités, les plus souvent citées sont de type politique, financier et institutionnel.

Sur les 19 faiblesses identifiées, sept ont été pondérées comme les plus significatives par rapport à leur impact sur les forces et les menaces :

1. **L'absence de viabilité financière :** l'initiative ne dispose pas de mécanisme de viabilité financière à long terme, c'est pourquoi elle dépend pour son financement de projets ad hoc, pour lesquels les contreparties nationales sont souvent insuffisantes. Ces projets dépendent des appels à propositions et des bailleurs de fonds dont les objectifs ne correspondent pas nécessairement aux besoins identifiés du CBC. Ils ne sont donc pas toujours accessibles ou impliquent des sacrifices tactiques pour accéder aux fonds. Le manque d'autonomie financière signifie également que le Secrétariat doit consacrer beaucoup de temps à la recherche de financements pour les projets. En outre, il lui est difficile de réaliser une planification efficace à moyen et long terme permettant de garantir le traitement de l'ensemble des problèmes identifiés avec les ressources nécessaires. Sans financement fixe, rien ne garantit que le personnel technique du Secrétariat restera en place, ni qu'il y aura une continuité dans la mise en œuvre des actions aux niveaux local et régional. Autre faiblesse identifiée : l'absence de statut juridique du Secrétariat contribue par ailleurs à réduire sa capacité à tirer parti des opportunités de financement, contribuant au manque de viabilité financière.

2. **L'absence d'accords formels avec les acteurs clés :** le CBC pâtit de l'absence d'accords formels clairs avec de nombreux acteurs clés pour le développement de projets coordonnés ou indépendants, ou qui pourraient être des partenaires pour la mise en œuvre d'actions. Ces accords sont nécessaires pour définir les rôles et les relations entre le Secrétariat et ses partenaires, de façon à garantir la contribution de ces partenaires et projets aux objectifs du CBC, ainsi que le soutien logistique et financier au Secrétariat et au système de gouvernance du CBC, afin que ce dernier puisse également contribuer à la bonne exécution de ces projets. Le CBC n'a par ailleurs pas de stratégie d'approche, d'articulation et de coordination avec d'autres organisations désireuses de soutenir le CBC. Il conviendrait par exemple d'organiser une conférence des organisations qui participent au CBC (les « Amis du CBC »), laquelle permettrait de promouvoir et de faciliter la coordination des acteurs qui interviennent dans l'espace du CBC, ou une conférence des donateurs pour les actions régionales menées dans le cadre du CBC (organisations internationales, secteur privé et société civile, notamment). De plus, en l'absence de statut juridique du Secrétariat, les accords signés ne sont pas contraignants, ce qui limite parfois leur portée.

3. **Le manque de communication sur le CBC :** El le CBC a besoin d'une forte dynamique de communication à plusieurs niveaux. En réalité, certaines des menaces identifiées sont liées au manque de communication sur le CBC, tant dans les médias (télévision, radio, etc.) que sur son site Internet et ses réseaux sociaux, bien que de nombreux progrès aient été réalisés dans ce domaine. De plus, les mécanismes logistiques et techniques existants pour la mise à jour du site Internet et des outils associés sont encore inefficaces et lents. Différents publics cibles (par exemple les enfants, les analphabètes numériques) et technologies d'information (radio, télévision, presse

écrite) n'ont pas encore été explorés ou utilisés par l'initiative. Sans une large diffusion de ces informations et des avantages du CBC, il apparaît difficile de renforcer la coopération locale et de susciter des attentes chez les partenaires potentiels de l'initiative. Même si la mise en œuvre d'une stratégie de communication est en cours pour le projet actuel, le dynamisme et l'efficacité doivent être renforcés.

4. **Une intervention limitée à l'échelle locale :** l'action du CBC au sein des communautés locales et des zones prioritaires a été limitée. Le CBC doit mettre en œuvre des projets à fort impact au niveau local, pas seulement en obtenant des fonds pour ses propres projets, mais aussi grâce à des alliances avec des partenaires stratégiques qui contribueront explicitement aux objectifs du CBC au niveau local. Les projets sur le terrain constituent un moyen efficace de stimuler les actions qui contribuent à réduire la pression sur les ressources naturelles dans les domaines clés de l'initiative.

5. **Les résultats limités du SIGC et l'infrastructure de communication insuffisante :** en général, l'initiative ne dispose pas d'infrastructures technologiques de communication efficaces permettant un travail commun à distance et fonctionnant dans l'ensemble du CBC, ce qui est devenu un besoin urgent dans le contexte de la pandémie de COVID-19. D'autre part, le SIGC ne génère pas encore systématiquement de produits ou services soutenant les décisions, et ne contribue pas encore à améliorer l'efficacité du travail au sein du CBC. Il est donc urgent de le renforcer et de fournir les services prévus avec qualité et efficacité.

6. **La faible intégration de la question marine :** depuis 2014, le CBC a intégré la question marine à son champ d'action. À ce jour, cette question n'a toutefois pas encore été intégrée aux projets et aucune action concrète n'a encore été menée dans ce domaine. À cette nouvelle étape, des projets doivent viser spécifiquement la question marine et côtière.

7. **Manque de personnel au sein du Secrétariat :** le nombre d'employés techniques du Secrétariat à plein temps n'est pas suffisant pour couvrir la multitude de tâches auxquelles il est confronté, compte tenu de la complexité des fonctions scientifiques, techniques et de coordination exercées par cet organe du CBC. À l'avenir, le nombre de tâches devrait augmenter, tout comme la portée territoriale de l'initiative, le nombre de projets et le nombre de partenaires avec lesquels le Secrétariat travaillera. Le nombre de jeunes à former et pouvant servir de relais à l'avenir est lui aussi insuffisant.

Sur les 15 menaces identifiées, huit ont été pondérées comme étant les plus significatives, car elles étaient les moins atténuées par les forces et les plus concomitantes avec les faiblesses :

1. **Volonté de coopération locale insuffisante :** certaines organisations locales et nationales accordent beaucoup d'importance à leur intérêt institutionnel et sont réticentes à collaborer de manière transparente dans le cadre d'initiatives telles que le CBC. L'initiative est encore considérée avec méfiance dans certains territoires qui ne la perçoivent pas comme une instance valable ou nécessaire.

▸ Protection des lamantins en République Dominicaine.

2. **Impact potentiel et réel des événements extrêmes et du changement climatique:** dans un contexte de forte vulnérabilité au changement climatique et à d'autres événements extrêmes, les phénomènes tels que les ouragans, les épidémies, les séismes et autres événements à développement lent associés au changement climatique ont un impact sur la mise en œuvre des projets, en retardant les calendriers et en rendant le travail sur le terrain plus difficile, en limitant les ressources, en affectant la disponibilité des financements internationaux et en modifiant les priorités nationales.

3. **Déforestation, fragmentation et occupation humaine du paysage :** de nombreuses zones importantes pour la préservation de la biodiversité dans le CBC sont fortement peuplées et touchées par des processus de déforestation, de fragmentation et de transformation du paysage. À cela s'ajoute la surexploitation des ressources, la perte de biodiversité et de connectivité écologique, l'accélération de l'érosion, les effets sur les bassins d'approvisionnement en eau et l'altération des écosystèmes côtiers.

4. **Concurrence pour les ressources naturelles :** plusieurs secteurs économiques dépendant de l'utilisation des ressources naturelles veulent se développer et sont en concurrence les uns avec les autres concernant l'utilisation des ressources communes. Cela augmente la pression sur les ressources de la biodiversité, entraîne des conflits d'utilisation et peut ajouter de la pression sur les moyens de subsistance locaux, ce qui rend plus difficile la réalisation des objectifs de conservation.

5. **Des frais de transport et de mobilité élevés dans les Caraïbes :** les coûts du transport dans les Caraïbes sont généralement élevés. Les liaisons entre les îles ne sont pas toujours faciles, et aucun accord ne facilite les déplacements sans procédures de visa compliquées. Ce facteur limite le développement d'une initiative sous-régionale, telle que le CBC.

6. **Ignorance et manque d'intérêt pour le CBC :** les divers acteurs potentiels clés et la population en général connaissent mal le CBC et ses bénéfices potentiels. Cela représente une sérieuse contrainte à l'expansion de l'initiative au niveau local, et une plus grande implication des acteurs clés dans les activités qui contribuent aux objectifs de l'initiative.

7. **Extension géographique et fragmentation de la Caraïbe :** la Caraïbe couvre une vaste zone géographique, alors que l'insularité et la fragmentation naturelle et anthropique ont un impact négatif sur l'efficacité des efforts de conservation et de renforcement de la résilience aux niveaux local et régional, en augmentant les coûts de transaction.

8. **Changements et instabilité politique :** les changements des portefeuilles politiques affectent l'initiative en entraînant des changements dans les priorités des gouvernements et son personnel. L'instabilité politique et sociale en Haïti est particulièrement préoccupante et retarde la mise en œuvre des actions sur le terrain et la bonne communication. Cette instabilité et les changements placent parfois le CBC dans des conjonctures défavorables.

Sur les 13 forces identifiées, sept sont stratégiques, dans la mesure où elles favorisent les opportunités et sont essentielles pour réduire l'impact des menaces sur l'initiative :

1. **Engagement des pays fondateurs :** les ministres de l'Environnement, d'autres secteurs de ces ministères et d'autres ministères des différents pays soutiennent politiquement et techniquement l'initiative du CBC, participent activement à l'identification des projets et définissent des supports techniques et financiers.

2. **Stratégie à long terme en cours de développement :** l'initiative a la volonté et la détermination de promouvoir et de guider son développement à long terme par le biais d'une stratégie et d'un plan d'action, créant ainsi une connectivité pour le développement durable. La stratégie vise à établir des relations importantes entre la conservation de la biodiversité et la connectivité, entre les moyens de subsistance des communautés et la réduction de la pauvreté, grâce à la mise en œuvre d'activités dans les aires protégées et les communautés.

3. **Flexibilité dans l'approche participative :** l'initiative facilite la participation grâce à de multiples projets convenus avec des acteurs clés, et selon différentes modalités, ou par le biais de projets indépendants. Cela permettra d'augmenter progressivement le nombre de projets convenus, pour constituer un petit groupe de base qui travaillera en étroite collaboration et en coordination avec le Secrétariat, en définissant les conditions de cette coopération.

4. **Forte alliance CBC-PNUE :** le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUE appuie l'initiative et représente le Secrétariat au niveau institutionnel, en faisant preuve de neutralité et en apportant son soutien par le biais de projets. Le PNUE soutient également son infrastructure de communication et sa capacité technique.

5. **Volonté d'alliances :** l'initiative a la volonté et la capacité d'établir des alliances dans un large esprit de coopération. C'est essentiel pour obtenir la participation et la contribution des organisations de la société civile, du secteur privé et des universités aux actions de terrain, sur un large éventail de thématiques.

6. **Plateforme de coopération Sud-Sud :** le CBC a jeté les bases et est prêt à fonctionner comme une plateforme de coopération Sud-Sud, et à élaborer une stratégie régionale, en permettant à d'autres pays de se joindre à l'initiative. Le CBC a été considéré comme un modèle de coopération Sud-Sud, pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour le développement durable, la recherche de la paix et la mise en œuvre d'initiatives opérationnelles visant à améliorer les conditions de vie des populations des pays membres. Le CBC a permis de donner la priorité au soutien d'Haïti par ses voisins, Cuba et la République dominicaine, en apportant une aide technique pour la gestion de sa biodiversité et la formation de son personnel. À cet égard, le CBC contribue également à sensibiliser la région à l'importance et au rôle de la préservation de la biodiversité dans la Caraïbe et à la durabilité des communautés dans sa zone d'action.

7. **Un Secrétariat solide et décentralisé :** le Secrétariat fait preuve de professionnalisme et d'expérience, de dévouement et d'une bonne représentativité des pays. Il est également perçu comme une entité décentralisée et indépendante des ministères de l'Environnement, qui travaille pour les priorités des pays.

Sur les 14 opportunités identifiées, neuf ont été pondérées comme stratégiques, car elles sont renforcées par les forces et non entravées par les faiblesses.

1. **Volonté de coopération du CBF :** le Fonds Caribéen pour la Biodiversité (CBF) est reconnu comme un fonds en développement fiable qui a démontré sa volonté de servir de mécanisme financier à long terme pour le CBC.

2. **Des TIC développées et plus accessibles :** les progrès des TIC permettent aujourd'hui d'améliorer considérablement la communication en temps réel et la large utilisation des technologies informatiques pour la diffusion des connaissances. Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, leur utilisation a pu être intensifiée et de nombreuses activités qui avaient auparavant lieu en présentiel et qui se déroulent maintenant à distance ont pu être réorganisées. Leur utilisation constitue également un moyen efficace de réduire l'empreinte carbone des activités du CBC et les coûts de fonctionnement.

3. **Priorité aux corridors biologiques :** la Stratégie mondiale en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et d'autres plateformes et stratégies régionales et mondiales accordent une large priorité aux corridors biologiques.

4. **Mécanismes permettant d'accorder un statut juridique au Secrétariat du CBC :** différents mécanismes peuvent être explorés et permettre d'accorder au Secrétariat du CBC un statut juridique propre. La loi sur les alliances public-privé en République dominicaine permettrait, par exemple, de créer une entité juridique mixte extensible ensuite aux autres pays.

5. **Intérêt des agences et donateurs pour le CBC :** le PNUE, l'UE et d'autres organisations ont affiché leur souhait de continuer de coopérer avec le CBC.

6. **Appels à projets :** divers donateurs lancent régulièrement des appels à projets sur des thèmes pertinents qui permettraient la continuité du travail du CBC dans un avenir proche, par le biais de projets. Ils doivent être suivis et mis en œuvre avec des propositions convenues avec les pays et partenaires.

7. **Volonté des universités et autres organisations universitaires :** plusieurs établissements universitaires sont disposés à soutenir le développement de la recherche et des études de troisième cycle dans des domaines qui intéressent le CBC.

8. **Volonté de stimuler la coopération Sud-Sud :** l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales et de coopération bilatérale donnent la priorité au renforcement de la coopération Sud-Sud, l'un des piliers du CBC.

9. **Intérêt de certains organismes et agences nationaux à s'aligner :** plusieurs agences et organismes nationaux qui gèrent des projets en cours d'exécution ont manifesté leur souhait de s'aligner sur le CBC, afin de rechercher des synergies et des effets multiplicateurs.

▸ Expédition du CBC dans le Parc National El Morro, Montecristi, République Dominicaine.

6 Programme Stratégique

6.1 THÉORIE DU CHANGEMENT

La théorie du changement a été définie sur la base du diagnostic, des stratégies d'action possibles identifiées et de la chaîne de résultats élaborés, et a cherché à compléter et à soutenir l'Agenda 2030 pour le développement durable. Elle s'appuie sur la mission, les objectifs, les étapes et les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020 et prend en compte la Stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Au-delà du jaguar), ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour la mise en œuvre du Plan stratégique mondial en matière de biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) jusqu'en 2022 et au-delà. De même, la théorie du changement est censée être pertinente et contribuer à la Stratégie à moyen terme du PNUE.

L'objectif ultime du Plan stratégique est de contribuer à faire des Caraïbes une région insulaire où la nature est maintenue vivante, diversifiée, intacte et saine, et est utilisée de manière judicieuse, durable et harmonieuse, au profit d'une société caribéenne hétérogène, mais pacifique, équitable, inclusive et prospère. Pour ce faire, le CBC doit être une initiative de coopération Sud-Sud consolidée, financièrement viable, et efficace pour la préservation de la biodiversité d'importance régionale pour la Caraïbe insulaire, qui assure et surveille sa connectivité écologique sur des sites clés et promeut le développement durable dans un contexte de changement climatique.

Le diagnostic réalisé (voir chapitre 5. Diagnostic) a mis en évidence un ensemble de problèmes dans la région, tant au niveau de la conservation que du développement et de l'organisation, qui s'opposent à la réalisation des objectifs de l'initiative. Trois stratégies sont proposées pour faire face à cette situation : Le maintien ou la restauration de la connectivité et de l'intégrité des écosystèmes et des populations d'espèces prioritaires ; la promotion de la valorisation et de l'utilisation durable de la biodiversité ; et la garantie de moyens financiers suffisants et le renforcement de la gouvernance pour la gestion de la conservation.

La théorie du changement du Plan (Figure 3) part du principe que la mise en œuvre de mesures véritablement transformatrices tient compte des éléments suivants :

a) des outils et des solutions innovantes sont introduits pour faire face aux défis du développement et pour l'adaptation au changement climatique, plaçant la biodiversité au centre de l'attention dans une approche inclusive et participative.
b) Les mesures sont soutenues par des conditions et des moyens de mise en œuvre appropriés, notamment des ressources financières, des capacités et des technologies.
c) Les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont réduites de manière efficace et significative.
d) Il est garanti que la biodiversité est utilisée de manière durable pour répondre aux besoins des personnes.
e) Les progrès sont suivis de manière transparente et responsable, avec des exercices d'évaluation appropriés, afin de garantir que, d'ici 2030, le CBC sera sur la bonne voie pour réaliser sa vision pour 2050.

100 activités (voir section 6.2 Programme d'activités) devraient résoudre le problème si elles sont mises en œuvre efficacement. De cette façon, 18 réalisations spécifiques

devraient permettre d'obtenir six résultats répondant aux trois objectifs stratégiques définis par les stratégies d'intervention. La section suivante décrit les réalisations et les résultats pour chacun des objectifs, qui devraient conduire aux impacts à moyen et long termes énoncés dans la théorie du changement.

6.2.1 Objectifs stratégiques d'intervention, résultats et réalisations

Objectif 1 : Améliorer l'intégrité et la connectivité de tous les écosystèmes prioritaires

Les résultats attendus dans le cadre de cet objectif correspondent aux axes stratégiques suivants : assurer la conservation, maintenir la connectivité et renforcer la résilience au changement climatique. Pour les atteindre, il convient de travailler sur cinq réalisations : l'amélioration et la consolidation du système de conservation du CBC, la restauration des écosystèmes dégradés, le renforcement de la résilience face au changement climatique, la protection efficace des espèces prioritaires et la réduction de la pollution environnementale. La conservation efficace des valeurs les plus représentatives, les mieux connectées et les plus résilientes des écosystèmes et des espèces sauvages des îles de la Caraïbe incluses dans l'initiative, le maintien de la capacité des écosystèmes à fournir des services environnementaux essentiels, ainsi que la restauration de la connectivité entre les parcelles restantes de zones naturelles bien préservées et adéquatement protégées sont donc des aspects centraux de cet objectif. Cela permettra également de contribuer de manière significative aux stratégies d'adaptation au changement climatique fondées sur les écosystèmes en réduisant les menaces non liées au climat.

Le développement continu de l'initiative par l'intégration de nouveaux territoires importants pour la connectivité régionale, et l'augmentation de la couverture des zones qui assurent une conservation efficace de la biodiversité et la représentativité de tous les écosystèmes prioritaires, y compris les aires protégées terrestres et marines (AP) ou d'autres mesures efficaces de conservation par zone (AMEC), est l'une des réalisations du Plan qu'il conviendra de garantir. Il ne suffira pas d'accroître la couverture des aires protégées avec un accent sur les aires marines là où l'on trou beaucoup de vides. D'autres instruments de conservation territoriale seront nécessaires, avec l'adoption d'approches intégrées qui concilient les processus de conservation, de restauration et de production à l'échelle du paysage. Les paysages terrestres et marins doivent faire l'objet d'un aménagement du territoire intégré et multisectoriel qui contribue à la conservation de la biodiversité et à la connectivité, au-delà des voies traditionnelles fondées uniquement sur les aires protégées. Il sera nécessaire de renforcer les processus de planification territoriale participative au sein du CBC, en y intégrant les chiffres de la conservation de l'environnement, pour assurer sa reconnaissance formelle et sa légitimité sociale.

Ces processus devront inclure non seulement des aires protégées, mais aussi des corridors écologiques, des aires de conservation de la connectivité, des zones d'intérêt particulier pour le tourisme de nature, des aires à haute valeur de conservation, des zones tampons, des zones dotées de systèmes de pêche, d'agroécologie ou d'agroforesterie durables, des bandes forestières naturelles hydro-régulatrices, des forêts de protection efficacement gérées, des sources d'eau protégées, des parcs forestiers récréatifs

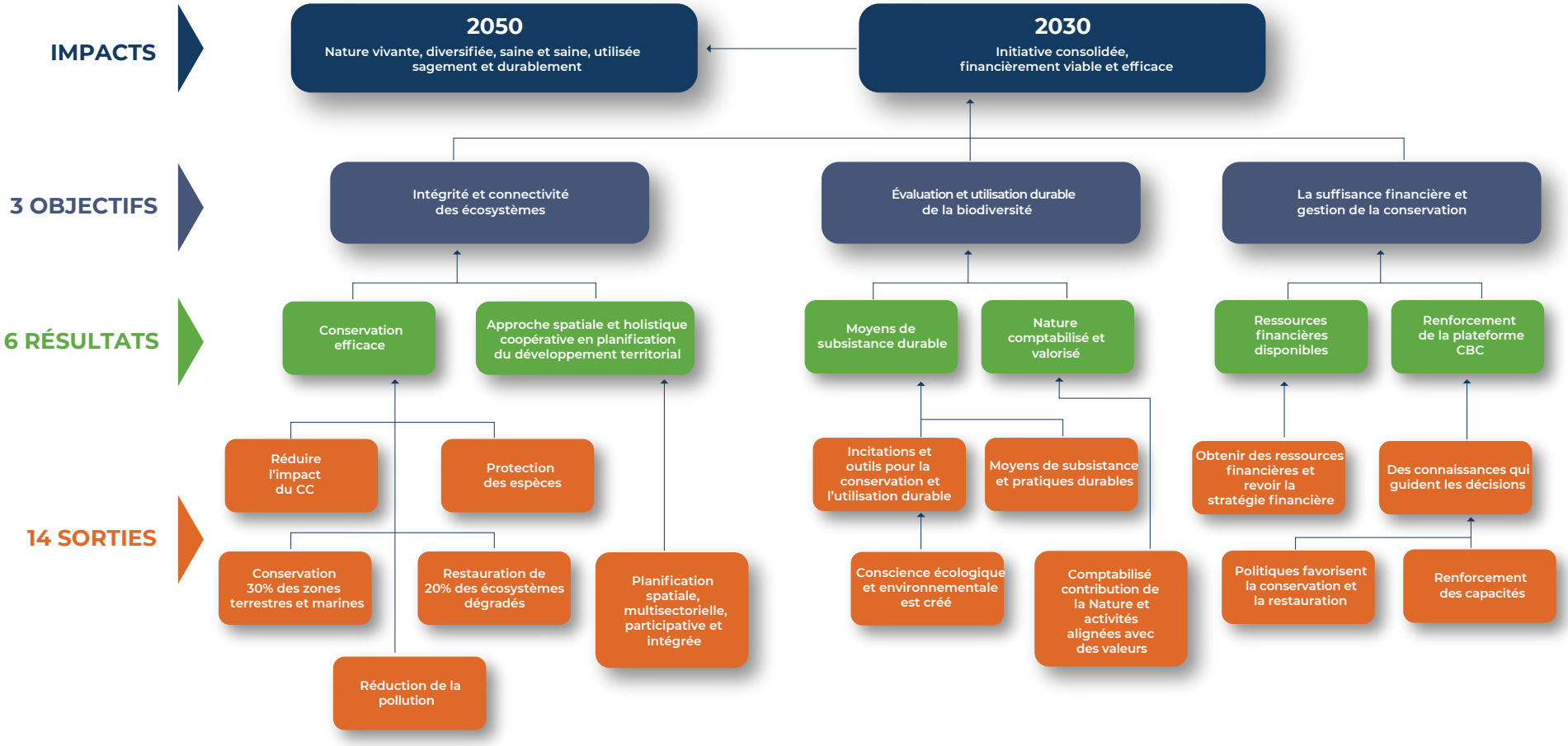

15 PROGRAMMES AVEC 100 ACTIVITÉS

Situation actuelle

- Perte d'habitats et de connectivité
- Surpêche, prises accessoires et impact des engins de pêche
- Chasse, capture ou collecte illégale
- Espèces introduites, envahissantes et/ou prédatrices
- Infrastructures, urbanisation et pollution
- Changement climatique
- Protection insuffisante
- Manque de viabilité financière
- Arrangements formels insuffisants avec les acteurs clés
- Intervention limitée au niveau local
- Faible intégration du thème marin
- Capacité technique insuffisante
- Infrastructure TIC insuffisante
- Changements politiques et instabilité
- Extension géographique et fragmentation de la Caraïbe

suburbains ou urbains, et d'autres mesures de conservation efficaces au niveau des sites et des paysages. Le processus d'intégration de la conservation dans l'aménagement du territoire devra garantir l'intégration et l'harmonisation des institutions et des politiques environnementales à celles d'autres secteurs (agriculture et élevage, pêche, tourisme, infrastructures, hydrocarbures, exploitation minière et autres secteurs pertinents).

D'autre part, le CBC devrait œuvrer en faveur d'un aménagement du territoire selon une approche écosystémique et à des échelles écologiquement appropriées, en prévoyant une harmonisation à tous les niveaux du territoire (local, national et régional/transfrontalier). Le CBC doit poursuivre ses efforts en vue de consolider son rôle dans l'intégration environnementale entre les différents pays qui adhèrent à l'initiative, en donnant la priorité aux actions et à la gestion concertée des écosystèmes et des ressources de la biodiversité partagés, comme certains bassins versants transfrontaliers (dans le cas d'Hispaniola), les zones de pêche transfrontalières ou les ressources halieutiques ou touristiques écologiquement interconnectées, notamment les récifs et les mangroves, ainsi que les nombreuses espèces d'importance économique ou à préserver qui leur sont associées (poissons, tortues de mer, mammifères marins, etc.).

Les résultats et les réalisations attendus dans le cadre de cet objectif sont les suivants :

RÉSULTAT 1.1 : Élargissement de la portée géographique du CBC, renforcement de l'intégrité et de la connectivité des écosystèmes terrestres et marins et protection et conservation efficaces des espèces sauvages (menacées, endémiques et migratoires), de leur diversité génétique et de leurs habitats clés, en tenant compte du changement climatique et en garantissant la fourniture de biens et de services écosystémiques.

- **Réalisation 1.1.1 :** Élargissement de la portée géographique du CBC pour combler les lacunes en matière de conservation et intégrer de nouveaux territoires, conservation efficace d'au moins 30 % de sa démarcation par le biais de systèmes d'aires protégées (AP) écologiquement représentatifs, bien connectés et résilients au changement climatique et d'autres mesures efficaces de conservation par zone (AMEC)[9], gérées de manière integree et durable[10].
- **Réalisation 1.1.2 :** Protection, restauration et conservation des populations d'espèces prioritaires du CBC et leur diversité génétique, et gestion efficace des interactions entre l'homme et la faune sauvage[11] compte tenu des conditions d'un changement climatique.
- **Réalisation 1.1.3 :** Amélioration de la connectivité et de l'intégrité des paysages marins, côtiers et terrestres, et restauration en cours d'au moins 20 % des écosystèmes dégradés d'eau intérieur, marécages marins, côtiers et terrestres dans les zones prioritaires pour la restauration dans le CBC pour assurer la connectivité régionale compte tenu des conditions du changement climatique.
- **Réalisation 1.1.4 :** Évaluation et réduction au minimum possible des impacts actuels et potentiels du changement climatique sur la biodiversité grâce à des solutions fondées sur la nature et à des mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes (AbE)[12].

[9]Ecologiquement représentatif, bien connecté et résilient au changement climatique.

[10]Donner la priorité à ceux qui revêtent une importance particulière pour la diversité biologique et leurs contributions aux populations.

[11]Pour éviter ou réduire les conflits, en garantissant que la collecte, l'utilisation et le commerce des espèces sauvages sont durables, légaux et sans danger pour la santé humaine et celle des écosystèmes.

- **Salida 1.1.5:** Réduction de la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine dans au moins 50 % des sources les plus importantes sélectionnées par les pays[13].

RÉSULTAT 1.2 : Planification du développement territorial des paysages terrestres et marins importants pour le CBC selon une approche spatiale, holistique et coopérative.

- **Salida 1.2.1:** Les zones clés du CBC, tant côtières, marines que terrestres, font l'objet d'un schéma d'aménagement spatial, multisectoriel, participatif et intégré qui tient compte de la biodiversité[14].

Objectif 2 : Valorisation des contributions des biens et services des écosystèmes terrestres et marins et maintien ou amélioration par une utilisation durable des ressources, et soutenir le programme de développement au profit de tous, en particulier les populations les plus vulnérables.

Une augmentation significative des actions locales est nécessaire pour atténuer les menaces qui pèsent sur la biodiversité prioritaire, en promouvant un développement local véritablement durable et en harmonie avec la nature. Pour ce faire, la première étape consiste à élaborer des diagnostics détaillés dans les territoires prioritaires, qui permettront de recueillir les informations nécessaires sur les problèmes à traiter, en suivant les orientations définies et approuvées pour l'élaboration des projets. Les activités doivent contribuer à la gestion et à l'utilisation durables des espèces sauvages, en protégeant leur utilisation coutumière par les communautés locales, et en garantissant des avantages économiques, la sécurité alimentaire, les médicaments traditionnels et les moyens de subsistance pour les personnes, en particulier les plus vulnérables. Il convient de travailler à la fois sur la planification multisectorielle et les politiques de développement local, et sur la création de solutions durables pour les communautés locales, dans une approche de genre qui permette l'intégration et l'autonomisation des femmes et des autres groupes vulnérables.

Il est important de veiller à ce que les incitations (économiques, réglementaires, publiques et privées) mises en œuvre dans les territoires favorisent la conservation et la restauration de la biodiversité et sa connectivité dans la zone du CBC, ou du moins ne leur nuisent pas. Il est également essentiel de renforcer la sensibilisation et la compréhension des interactions entre l'homme et la faune sauvage, les impacts sociaux et environnementaux de l'utilisation non durable des ressources naturelles, et les avantages des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés. À cette fin, il convient de développer une stratégie de communication sur ces questions afin de soutenir la conservation et la réduction des menaces qui pèsent sur les priorités de conservation du CBC.

La nécessité d'une communication plus large et plus ciblée sur le CBC, ses résultats et ses avantages, a été identifiée comme une faiblesse. Une ligne stratégique se concentrera sur le développement, la mise à jour et la mise en œuvre d'un plan de communication sociale essentiellement fondé sur l'utilisation des réseaux sociaux et les médias locaux (comme la radio et la télévision). Cette

[12]Contribuer à améliorer et assurer à la fois la résilience des communautés, ainsi que les contributions nationales aux objectifs d'atténuation.

[13]Considérant ses impacts sur les priorités de CBC.

[14]Tenir compte des changements d'usage, garantir la protection efficace des zones de nature sauvage restantes et favoriser la restauration des écosystèmes dégradés à l'échelle du paysage.

stratégie de communication doit également mettre en œuvre des mécanismes efficaces pour maintenir le flux d'informations et de nouvelles des principaux partenaires du CBC dans chacun des pays, pour une diffusion efficace par l'intermédiaire des médias du CBC. Il convient par ailleurs de renforcer les capacités techniques des différents acteurs afin qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre les actions et les solutions durables identifiées.

Pour atteindre cet objectif, la nature et ses contributions à l'économie et à la vie des communautés doivent être correctement évaluées et comptabilisées, et les données issues de ces évaluations doivent éclairer les décisions, le CBC ayant encore peu d'expérience en la matière. L'évaluation juste et holistique de la nature et de ses contributions à l'économie, aux moyens de subsistance et à la qualité de vie des communautés et des territoires devrait également servir de base à la mise en place de mécanismes financiers permettant la viabilité économique de la conservation. Ce dernier aspect sera repris dans l'Objectif 3.

Les résultats et les réalisations attendus dans le cadre de cet objectif sont les suivants :

RÉSULTAT 2.1: Garantie de durabilité à long terme des moyens de subsistance et des entreprises fondés sur la nature[15].

- **Réalisation 2.1.1:** Intégration d'incitations et d'outils favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité[16], et promotion et mise en œuvre de pratiques et de moyens de subsistance durables[17] dans au moins 50 % des zones agricoles, halieutiques et forestières prioritaires du CBC.[18]
- **Réalisation 2.1.2:** Renforcement de la sensibilisation et de la compréhension des interactions entre l'homme et la faune sauvage, des impacts sociaux et environnementaux de l'utilisation non durable des ressources naturelles et des avantages des moyens de subsistance alternatifs à l'échelle locale, nationale et régionale.

RÉSULTAT 2.2: Prise en compte des contributions des biens et services des écosystèmes pour soutenir la prise de décision.

- **Réalisation 2.2.1:** Comptabilisation des contributions nationales à la conservation dans le CBC et de la valeur des services écosystémiques, et évaluation de la compatibilité des instruments et des flux financiers avec les valeurs de la biodiversité.

Objectif 3 : Combler l'écart entre les connaissances et ressources[19] nécessaires et les connaissances et ressources disponibles, et créer les conditions nécessaires à la réalisation de la Vision pour 2050.

Pour atteindre la viabilité financière, il est nécessaire d'assurer le développement d'un ou plusieurs fonds de dotation du CBC, d'établir des partenariats stratégiques, de développer

[15]En mettant l'accent sur la gestion responsable et durable des ressources biotiques partagées par plus d'un pays, avec une contribution claire aux ODD pertinents.

[16]Cela comprend, entre autres mesures, la création de chaînes de valeur et de certifications de durabilité ou de responsabilité environnementale.

[17]Avec le soutien des communautés et des acteurs locaux, la gestion et l'utilisation durable des espèces sauvages sont garanties, la connectivité des écosystèmes est assurée à l'échelle régionale, la productivité est améliorée, et la résilience des paysages au changement climatique est accrue dans le cadre d'utilisations socio-économiques productives.

[18]Les zones agricoles, halieutiques et forestières prioritaires pour le CBC dans chaque pays seront sélectionnées sur la base de leur importance pour la conservation de la biodiversité et compte tenu de la capacité et de la faisabilité réelles du pays à mettre en œuvre des pratiques et des incitations à la durabilité.

[19]Financier, technique, organisationnel ; ainsi que les capacités et autres moyens de mise en œuvre.

un plan de collecte de fonds et d'assurer le suivi du plan de mise en œuvre de la stratégie financière. Il conviendrait également travailler sur au moins deux projets « parapluies », l'un pour le domaine terrestre et l'autre pour le domaine marin et côtier, mais intégrés et complémentaires dans une approche « de la montagne au récif » (Ridge-to-Reef), car la santé des océans dépend également de la bonne gestion des écosystèmes et de la biodiversité dans la zone terrestre. En outre, d'autres actions contribuant aux priorités du CBC doivent être encouragées par le biais de projets coordonnés ou de projets indépendants mis en œuvre par des partenaires clés du CBC qui souhaitent contribuer et être reconnus pour leur contribution à l'initiative. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du CBC doivent être disponibles et mises en œuvre, afin de combler progressivement le déficit de financement des actions régionales et soutenir les pays membres pour atteindre au moins 1 500 000 USD par an d'ici à 2030, et assurer les ressources pour la période 2032-2042.

D'autre part, il convient de continuer à renforcer le développement du CBC en tant qu'institution et son système de gouvernance. Pour renforcer le Secrétariat, il convient de le doter d'un personnel formé, jeune et compétent en langues, et de formaliser son statut juridique. Ce processus doit être réalisé en maintenant un haut niveau de professionnalisme, d'expertise, de dévouement et de représentation des pays, tout en entretenant l'idée que le Secrétariat est une entité décentralisée suffisamment indépendante pour effectuer son travail, mais qui le fait aussi pour les ministères de l'Environnement et pour les priorités des pays.

En ce qui concerne le renforcement et le développement institutionnels, les rapports font état de la nécessité d'établir des accords formels avec les acteurs clés et des projets coordonnés, en vue de tirer parti des synergies, en établissant des relations de travail et de coopération transparentes, ainsi que de la nécessité d'améliorer l'infrastructure technologique de communication pour le travail conjoint à distance, qui s'est avéré possible et utile en période de COVID-19, mais qui présente encore des défis technologiques et financiers.

Une partie essentielle du renforcement de la gouvernance et de l'institutionnalisation est le développement continu du système de gestion intégrée des connaissances et de tous les systèmes et outils de soutien nécessaires pour en faire un instrument utile produisant systématiquement des informations pertinentes, actualisées et opportunes permettant de soutenir une prise de décision éclairée. Il convient aussi de renforcer les mécanismes de suivi, d'évaluation et de conseil sur la mise en œuvre des activités sur le terrain et sur l'avancement de l'initiative. Dans ce contexte, une base de connaissances solide, mise à jour et pertinente est nécessaire pour renforcer l'efficacité, et améliorer la réussite et l'adaptabilité de la gestion de la biodiversité pour le développement durable dans le cadre du CBC. Les informations doivent être compilées et présentées de façon à :

a) Définir et structurer les problèmes à résoudre ;
b) Fixer des objectifs réalisables ;
c) Identifier et évaluer les obstacles à surmonter pour atteindre les objectifs ;
d) Identifier et évaluer les solutions possibles pour surmonter les obstacles et atteindre les objectifs ;
e) Prendre des décisions sur les mesures alternatives à adopter ;
f) Mesurer la réussite de la gestion de la conservation et du développement ;
g) Modifier la gestion en conséquence.

Les connaissances et les informations nécessaires à ces processus sont principalement produites par le biais de deux canaux : le suivi coopératif de la biodiversité d'importance régionale et de l'efficacité de la gestion, et la recherche conjointe sur la biodiversité dans un cadre de coopération Sud-Sud.
Pour le CBC, il est par ailleurs important de dispenser des formations sur les questions jugées prioritaires par les ministères, et de soutenir la formation de troisième cycle de personnes clés, en profitant des possibilités de créer des partenariats et des plans de formation avec les établissements universitaires. La mise en œuvre d'actions sur le terrain nécessite aussi une formation pour diffuser les nouvelles connaissances et encourager de nouvelles pratiques. Les TIC permettent désormais de développer des plateformes d'enseignement et d'apprentissage en ligne qui peuvent étendre l'impact des formations, même si, dans les conditions rurales, les réunions en présentiel resteront un outil fondamental. Lors de l'organisation de la collecte des données de suivi, et dans les formations pour mettre en œuvre les activités sur le terrain, une approche de genre sera appliquée pour assurer l'intégration et l'autonomisation des femmes et des autres groupes vulnérables dans les communautés voisines des sites où les actions doivent être mises en œuvre.

Le site Internet de l'initiative doit être tenu à jour et constamment amélioré, en tant que portail d'accès aux outils du Système intégré de gestion des connaissances, et ses outils, potentialités et avantages doivent être diffusés auprès des utilisateurs potentiels. Les résultats et les réalisations attendus dans le cadre de cet objectif sont les suivants :

RÉSULTAT 3.1: Disponibilité et mise en œuvre des ressources financières nécessaires à l'exécution du Plan stratégique du CBC.

- **Réalisation 3.1.1:** Garantie d'une augmentation progressive des ressources financières régionales nécessaires pour atteindre les objectifs et les buts de l'initiative à court, moyen et long terme. [20].

RÉSULTAT 3.2: Renforcement de la capacité du CBC en tant que mécanisme de gouvernance et plateforme de coopération Sud-Sud pour le développement des capacités et la production de connaissances ; et facilitation de l'accès aux informations pertinentes pour la prise de décisions au profit des gouvernements nationaux, locaux et les communautés, et pour la mise en œuvre du Plan stratégique du CBC aussi bien en milieu marin qu'en milieu terrestre.

- **Réalisation 3.2.1:** Compilation et création des meilleures connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles. Elles sont rendues facilement accessibles et permettent d'orienter la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité dans le CBC et au-dela[21].
- **Réalisation 3.2.2:** Garantie que la législation, les politiques, les réglementations, les plans territoriaux, les processus de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté prennent explicitement en compte et favorisent la conservation et la restauration des valeurs de la biodiversité, dans tous les secteurs pertinents du champ d'application spatial du CBC.
- **Réalisation 3.2.3:** Renforcement des capacités des acteurs clés pour la restauration productive et écologique des écosystèmes marins et terrestres, l'AbE, la planification et la gestion intégrées de l'utilisation durable des ressources naturelles, et pour évaluer les impacts socio-écologiques des initiatives de restauration et de conservation.
- **Réalisation 3.2.4:** Renforcement et renouvellement de la capacité du Secrétariat exécutif du CBC et de l'initiative dans son ensemble.

[20]ICela comprend à la fois des fonds pour les projets et des fonds de dotation, ce qui assure la diversification des sources financières du CBC et stimule la croissance des investissements nationaux dans la conservation.

[21] Ils contribuent à améliorer la coopération pour la conservation dans les régions connectées au corridor.

6.2 PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Les 100 activités identifiées à mettre en place pour atteindre les réalisations, les résultats et les objectifs énumérés ci-dessus sont présentées, organisées et regroupées en 15 programmes de travail avec un calendrier provisoire de mise en œuvre.

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
OBJECTIF 1 : AMÉLIORER L'INTÉGRITÉ ET LA CONNECTIVITÉ DE TOUS LES ÉCOSYSTÈMES PRIORITAIRES										
Résultat 1.1: La portée géographique du CBC est élargie, l'intégrité et la connectivité des écosystèmes marins et terrestres sont améliorées, et les espèces sauvages (menacées, endémiques et migratrices), leur diversité génétique et leurs habitats clés sont efficacement protégés et conservés, compte tenu du changement climatique et garantissant la fourniture de biens et services écosystémiques.										
Réalisation 1.1.1: La portée spatiale du CBC est élargie et il est garanti que 30% de sa démarcation est effectivement conservée grâce à des systèmes d'aires protégées (terrestres et marines) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, gérées de manière intégrée et durable.										
1. Programme de planification et d'amélioration de la gestion de la conservation										
1	Analyse et élaboration de normes convenues pour évaluer le spectre existant et potentiel des domaines pouvant être considérés comme d'AMEC.									
2	Analyse et hiérarchisation des lacunes en matière de conservation à l'échelle régionale, en tenant compte non seulement de la représentativité, mais aussi de la connectivité et de la résilience au changement climatique, et identification de nouvelles zones prioritaires pour la conservation (extensions possibles, ou nouvelles AP ou AMEC).									
3	Mise en œuvre de modifications des AP ou création de nouvelles AP ou AMEC, afin d'atteindre au moins 30 % de conservation effective par le biais de systèmes de zones écologiquement représentatives, bien connectées et résistantes au changement climatique.									
4	Nouvelles analyses et mise à jour des priorités de conservation du CBC élaborer de nouveaux critères alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres lignes directrices jugées nécessaires., .									
5	Analyse de l'efficacité des AP et des AMEC pour la conservation des priorités du CBC dans les zones clés, et propositions de mesures pour les améliorer.									
6	Soutien au renforcement des capacités financières et techniques pour une gestion efficace des zones noyaux prioritaires du CBC.									
7	Soutien à l'introduction et aux processus de mise en œuvre de normes pour la gestion des AP et des AMEC, telles que la Liste verte de l'UICN, les Parcs bleus et autres désignations ou certifications internationales ou d'autres que les pays promeuvent ou soient convenues dans le cadre de l'initiative.									
8	Soutien à la formulation de plans de gestion solides dans les zones clés (AP ou AMEC) pour le CBC, en veillant à ce qu'ils soient efficaces et tiennent compte de la dimension régionale.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
9	Soutien au développement et mise en œuvre de plans de conservation nationaux robustes (Stratégies et plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité, plans de systèmes d'aires protégées ou autres) qui s'harmonisent avec les objectifs de conservation régionaux convenus pour le CBC.									
10	Evaluer, identifier et faciliter l'adhésion de nouveaux pays ou territoires à l'initiative, en fonction de leur contribution potentielle à la connectivité régionale et dans la mesure où d'autres États expriment la volonté de rejoindre l'initiative.									
Réalisation 1.1.2: Protection, récupération et conservation des populations d'espèces prioritaires du CBC et de leur diversité génétique, et gestion efficace des interactions entre l'homme et la faune sauvage compte tenu les conditions d'un climat changeant.										
2. Programme de conservation des espèces										
11	Soutien à la formulation et à la mise en œuvre de plans de conservation et d'atténuation des menaces pour les espèces prioritaires. à la fois marin et terrestre.									
12	Promotion et soutien à la mise en œuvre de mesures de prévention, de contrôle des risques et de systemes de réponse rapide aux processus qui affectent les especes et les écosystèmes marins et terrestres et ont un impact sur les communautés, tels que les feux de forêt, les efflorescences algales, et côtes de sargasses et autres qui sont considérées comme hautement prioritaires.									
13	Promotion et mise en œuvre de politiques, plans et programmes de protection, de réintroduction et d'enrichissement des écosystèmes abritant des espèces menacées et espèces natives ou de grande valeur pour la communauté.									
14	Évaluation périodique de l'incidence et de l'impact des espèces exotiques invasives sur les écosystèmes et les espèces prioritaires du CBC, compte tenu des interactions possibles de cette menace avec le reste des actions prévues dans le plan stratégique.									
15	Soutien à la formulation et à la mise en œuvre de plans de contrôle ou d'élimination des espèces invasives dans les zones clés du CBC, en priorisant les cas ayant le plus d'impact ou de relation avec d'autres actions du Plan stratégique.									
16	Promotion et formulation consensuelle d'un Plan d'action sous-régional pour la conservation de la biodiversité, en appui à la mise en œuvre des engagements envers la CDB.									
Réalisation 1.1.3: SRéalisation 1.1.3 : Amélioration de la connectivité et de l'intégrité ecologique des paysages, et restauration en cours d'au moins 20 % des écosystèmes dégradés d'eau intérieurs et marécages, marins, cotiers et terrestres dans les zones prioritaires pour la restauration dans le CBC sont en cours de restauration pour assurer la connectivité régionale, compte tenu des conditions climatiques changeantes										
3. Programme de restauration de la connectivité										
17	Identification des zones terrestres, marines et côtières prioritaires pour la restauration dans le CBC.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
18	Identification des voies et méthodes de restauration les plus adaptées et les plus réalisables pour chaque site et écosystème sélectionné en envisageant la possibilité d'impliquer les communautés locales, selon une approche sensible au genre et les conditions d'un climat changeant.									
19	Soutien à la mise en œuvre et au développement d'actions de restauration des paysages, des écosystèmes et des habitats clés terrestres, marins et cotiers avec la participation des communautés et une approche sensible au genre et assurer son efficacité dans les conditions climatiques changeantes.									
20	Évaluation de la réussite de la restauration.									
Réalisation 1.1.4: Réalisation 1.1.4 : Évaluation et réduction au minimum des impacts actuels et potentiels du changement climatique sur la biodiversité, grâce à des solutions fondées sur la nature et des mesures AbE										
4. Programme d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets										
21	Réalisation de diagnostics participatifs avec une approche sensible au genre et d'analyses de la vulnérabilité au changement climatique pour les zones, les écosystèmes et les espèces prioritaires du CBC, ainsi que pour les communautés humaines liées à ces zones et écosystèmes.									
22	Introduction de la dimension du changement climatique dans la planification des AP et AMEC.									
23	Intégration (mainstreaming) des mesures d'AbE et d'autres solutions fondées sur la nature pour laborder le changement climatique et améliorer la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles, avec la participation des communautés locales, en prenant en compte la dimension de genre.									
24	Promotion et mise en œuvre de mesures contribuant à l'atténuation et au piégeage du carbone en appui aux contributions déterminées au niveau national (CDN) tant dans les écosystèmes terrestres que marins et côtiers..									
Réalisation 1.1.5: Réduction de la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine dans au moins 50 % des sources les plus importantes à sélectionner par pays										
5. Programme de réduction de l'impact de la pollution										
25	Élaborer et mettre en œuvre des études pour évaluer les impacts de la pollution sur la biodiversité, et pour la priorisation des zones clés pour la lutte contre la pollution dans le cadre du CBC.									
26	Promotion et soutien à la mise en œuvre d'initiatives et de systèmes de prévention et de contrôle de la pollution, y compris la collecte séparée, la réutilisation, le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets et des résidus (organiques et inorganiques d'origines diverses, en particulier les plastiques), avec une approche d'économie circulaire dans les communautés des sites prioritaires pour le CBC, notamment dans les secteurs du tourisme, du commerce, de la pêche et de l'agriculture.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
27	Promotion de l'utilisation d'engrais et de pesticides organiques biodégradables, de systèmes de lutte biologique contre les parasites et les maladies, et de bonnes pratiques agroécologiques et forestières pour réduire la pollution due à la chimisation de l'agriculture.									
Résultat 1.2 Le développement territorial des principaux paysages terrestres et marins du CBC est planifié avec une approche spatiale, holistique et coopérative										
Réalisation 1.2.1 : Planification spatiale, multisectorielle, participative et intégrée des zones clés du CBC, qu'elles soient côtières, marines ou terrestres, qui tient compte de la biodiversité										
6. Programme de développement de l'aménagement intégré du territoire										
28	Soutien à la formation de nouvelles visions consensuelles du développement territorial au sein des gouvernements nationaux et locaux qui favorisent la durabilité selon une approche intersectorielle, intégrée et d'économie circulaire.									
29	Développement d'un plan de diffusion et de sensibilisation sur le CBC dans les institutions chargées de la planification et de la gestion des ressources de la biodiversité dans les pays membres de l'initiative, afin d'intégrer la démarcation et les priorités du CBC dans leurs plans de développement et d'aménagement du territoire.									
30	Promotion de plans d'aménagement du territoire au niveau des paysages (terrestres ou marins) selon une approche intégrée, comprenant explicitement les figures de conservation pertinentes, telles que les aires protégées et les autres mesures de conservation efficace (AMCE), et favorisant la durabilité environnementale selon une approche participative intersectorielle et d'économie circulaire.									
31	Développement d'analyses et identification de recommandations pour améliorer les contributions nationales au développement durable et à la conservation régionale.									
OBJECTIF 2 : LES CONTRIBUTIONS DES BIENS ET SERVICES DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET MARINS SONT VALORISÉES ET MAINTENUES OU AMÉLIORÉES GRÂCE À L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES, ET SOUTIENNENT LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AU PROFIT DE TOUS, EN PARTICULIER LES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES										
Résultat 2.1 : Garantie de durabilité à long terme des moyens de subsistance et des entreprises fondés sur la nature										
Salida 2.1.1 : Intégration d'incitations et d'outils favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et promotion et mise en œuvre de pratiques et de moyens de subsistance durables dans au moins 50 % des zones agricoles, halieutiques et forestières prioritaires du CBC										
7. Programme de promotion du développement durable dans les communautés locales										
32	Identification, et hiérarchisation des incitations économiques, de politiques ou sociales existantes qui favorisent les pratiques non durables ou qui affectent la biodiversité, contribuent au changement climatique ou génèrent de la pollution et priorisation des actions pour les réduire ou les éliminer.									
33	Identification des potentialités pour la création d'incitations à la durabilité au niveau national et local, selon une approche participative et sensible au genre.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
34	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour lutter contre les incitations perverses à la biodiversité et à l'environnement et stimuler en lieu et place les incitations positives ou neutres[22].									
35	Soutien aux pays dans la mise en œuvre de mesures spécifiques pour la transformation des incitations négatives pour la biodiversité en incitations neutres ou positives.									
36	Soutien aux pays, aux gouvernements locaux et aux communautés en créant des incitations aux pratiques durables, et promotion de systèmes de certification, de marques et d'appellations d'origine qui contribuent à la création de marchés équitables pour les produits durables fabriqués localement.									
37	Promotion et soutien à la mise en œuvre de mécanismes financiers équitables qui stimulent l'innovation et le développement de pratiques durables dans les communautés locales du CBC.									
38	Développement, par les partenaires du CBC dans les pays, de diagnostics territoriaux (avec des informations ventilées par sexe, groupes d'âge et groupes sociaux, etc.) qui permettent de prioriser les zones, communautés et groupes vulnérables pour la mise en œuvre de projets de conservation, d'AbE et de développement local durable dans le CBC.									
39	Études des pratiques de production et des moyens de subsistance dans les communautés clés du CBC et identification participative des alternatives possibles de moyens de subsistance durables.									
40	Promotion et soutien de l'étude des circuits de production et des chaînes de valeur possible, et identification de nouveaux marchés équitables pour les productions locales durables comme moyen d'améliorer les moyens de subsistance et de réduire les pressions sur la biodiversité dans les sites clés du CBC.									
41	Renforcement de la mise en œuvre de moyens de subsistance et de pratiques de production durables, et promotion de produits durables, offrant de nouvelles possibilités d'emploi pour les jeunes et les groupes défavorisés dans les principales communautés locales du CBC.									
42	Promotion de combustibles domestiques de substitution écologique et de systèmes énergétiques domestiques plus efficaces avec une empreinte carbone réduite.									
43	Promotion de changements dans les modes de production et de consommation durable qui contribuent à réduire l'empreinte écologique des communautés humaines.									
Réalisation 2.1.2 : Renforcement de la sensibilisation et de la compréhension des interactions entre l'homme et la faune sauvage, des impacts sociaux et environnementaux de l'utilisation non durable des ressources naturelles et des avantages des moyens de subsistance alternatifs au niveau local, national et régional.										
8. Programme de communication sociale pour la conservation et le développement durable										

[22]Les incitations écologiquement neutres sont celles qui ne produisent pas d'impacts environnementaux ou dont les impacts sont négligeables.

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
44	Développement, mise à jour et suivi d'un plan de communication sociale qui repose principalement sur l'utilisation des réseaux sociaux et des médias locaux (radio et télévision) et contribue à mieux faire connaître le CBC, ses valeurs, ses priorités, ses progrès, son importance et ses avantages.									
45	Développement et Mise en œuvre de campagnes de communication et de sensibilisation axées sur des thèmes précis : a) Soutenir la conservation et l'atténuation des menaces qui pèsent sur les espèces prioritaires du CBC, en étroite collaboration avec les actions des programmes de conservation correspondants. b) Améliorer la compréhension des interactions entre l'homme et la faune sauvage. c) Promouvoir des alternatives de moyens de subsistance durables dans les communautés rurales des zones prioritaires du CBC. d) Stimuler la conservation des forêts, des mangroves et des récifs et le reboisement des zones dégradées et des bandes tampons des rivières et des côtes. e) Soutenir la mise en œuvre de solutions basées sur la nature pour s'adapter au changement climatique. f) Améliorer l'éducation et la conscience environnementale générale des acteurs clés des communautés locales. g) Encourager la réduction des plastiques à usage unique et d'autres polluants, ainsi que l'utilisation et la bonne gestion des déchets organiques et inorganiques selon une approche d'économie circulaire.									
Résultat 2.2 : Les contributions des biens et services des écosystèmes terrestres, côtiers et marins sont prises en compte pour appuyer la prise de décision										
Réalisation 2.2.1 : Comptabilisation des contributions nationales à la conservation dans le CBC et de la valeur des services écosystémiques, ainsi que la mesure d'alignement des instruments et des flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.										
9. Programme d'évaluation des contributions au CBC et des contributions de la nature aux économies										
46	Mise en place d'un système de comptabilisation des contributions des pays membres à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du CBC.									
47	Identification ou développement, et promotion d'outils appropriés pour l'évaluation des contributions des écosystèmes aux économies, communautés et entreprises locales.									
48	Évaluation de l'état actuel des connaissances sur les contributions de la biodiversité et sa valeur économique, et de leur application dans la prise de décisions dans les zones clés du CBC.									
49	Études d'évaluation des services écosystémiques dans les zones prioritaires du CBC.									
50	Promotion et soutien à l'évaluation des contributions des écosystèmes aux économies des communautés, des entreprises et des territoires du CBC.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
51	Analyse et proposition aux pays d'un ensemble de recommandations visant à garantir que les évaluations d'impact sur l'environnement et les activités productives dans les zones clés du CBC prennent en compte et s'alignent sur les valeurs de la biodiversité, ainsi que sur la résilience climatique des communautés les plus vulnérables.									
52	Évaluation systématique de la mesure dans laquelle les flux financiers dans les zones clés de l'initiative sont alignés sur les valeurs de la biodiversité et en tiennent compte.									
OBJECTIF 3 : COMBLER L'ÉCART ENTRE LES RESSOURCES NÉCESSAIRES ET LES RESSOURCES DISPONIBLES ET CRÉER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE LA VISION POUR 2050										
Résultat 3.1 : Disponibilité et mise en œuvre des ressources financières nécessaires à l'exécution du Plan stratégique du CBC										
Réalisation 3.1.1 : Réalisation 3.1.1 : Garantie d'une augmentation progressive des ressources financières régionales nécessaires pour atteindre les objectifs et les buts de l'initiative à court, moyen et long terme										
10. Programme de viabilité financière										
53	Finalisation des mécanismes de travail des partenariats stratégiques CBC-CBF-PNUE et CBC-PNUE pour le développement des fonds de dotation du CBC, en assurant la viabilité financière du système de gouvernance de l'initiative et, à long terme, en soutenant les actions sur le terrain.									
54	Finalisation et développement du cadre juridique/réglementaire et des mécanismes de travail pour l'utilisation des ressources générées par les fonds de dotation du CBC.									
55	Élaboration de supports d'information sur le CBC appropriés pour soutenir la collecte de fonds.									
56	Mise en place de tables rondes de donateurs visant à obtenir un soutien pour les fonds de dotation du CBC.									
57	Développement d'une réserve de donateurs potentiels du secteur privé susceptibles de pouvoir parrainer les programmes du CBC ou de contribuer aux fonds de dotation.									
58	Mise à jour systématique du plan de travail afin d'obtenir les ressources financières nécessaires aux fonds de dotation du CBC pour garantir le fonctionnement autonome de la plateforme de gouvernance, le maintien des services qu'elle fournit et la mise en œuvre des actions prioritaires sur le terrain à long terme.									
59	Suivi systématique des opportunités de financement en fonction des thèmes à soutenir, des modèles/types de financement, des dates des appels, ainsi que de l'articulation, des synergies et du lobbying nécessaires.									
60	Maintenir à jour un portefeuille de notes conceptuelles de projets qui permettent la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du CBC.									
61	Soutien aux partenaires clés dans l'identification des opportunités et la préparation de projets coordonnés ou indépendants qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
62	Promotion, suivi et appui aux projets coordonnés qui soutiennent la mise en œuvre au niveau local d'actions contribuant aux priorités de conservation du CBC et améliorent la durabilité des moyens de subsistance des communautés sur le territoire.									
63	Obtention de fonds pour la mise en œuvre de grands projets (tant terrestres que marins et côtiers) afin de permettre l'exécution du Plan d'action stratégique.									
64	Exploration de nouvelles voies de financement pour le CBC, telles que le crowdfunding, la vente de souvenirs, les contributions pour le soutien à la gestion coordonnée de projets, entre autres.									
65	Promotion de nouveaux mécanismes financiers dans les pays de l'initiative du CBC pour soutenir leurs objectifs, par exemple : taxes et redevances environnementales, paiement des services écosystémiques, contributions du secteur privé pour compléter les sources publiques (subventions et/ou prêts), inclusion de lignes budgétaires visant à éviter, minimiser, restaurer et compenser les impacts socio-environnementaux des programmes et projets de développement ; et promotion du développement de marchés pour les produits certifiés verts ou durables et le développement et la mise en œuvre d'échanges de dette pour la nature ou pour le climat, selon la volonté des pays et les opportunités qui s'en présentent..									
66	Examen systématique, mise à jour et approbation de la stratégie/du plan financier du CBC.									
67	Élaboration d'une nouvelle version de la stratégie financière pour garantir les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour la période 2032 à 2042.									
Résultat 3.2 : Renforcement de la capacité du CBC en tant que mécanisme de gouvernance et plate-forme de coopération Sud-Sud pour le renforcement des capacités, la génération de connaissances et la facilitation de l'accès aux informations pertinentes pour la prise de décision au profit des gouvernements nationaux et locaux et des communautés, et pour mettre en œuvre le Plan stratégique de CBC, tant dans le domaine marin que terrestre										
Réalisation 3.2.1 : Les meilleures connaissances disponibles et pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles sont compilés ou générés, leur accès est facilité et guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité dans le CBC et au-delà										
11. Programme de renforcement de la gestion des connaissances et des services associés										
68	Extension des capacités, des outils et des services du Système intégré de gestion des connaissances du CBC afin qu'il puisse soutenir plus efficacement la prise de décision en fournissant les informations les meilleures et les plus pertinentes disponibles, en donnant la priorité aux projections climatiques futures et au développement de mécanismes d'échange d'informations sur les aires protégées et l'OMEC.									
69	Maintien et extension des capacités technologiques de la plateforme qui supporte le Système intégré de gestion des connaissances, en fonction de la demande d'informations et du développement des outils à mettre en œuvre.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
70	Mise à jour et développement continus du BioAtlas CBC pour inclure de nouvelles données et de nouveaux outils d'analyse et présentation de rapports afin de répondre aux besoins d'information et soutenir la prise de décision et la gestion de projets du CBC, et donner la priorité aux données liées aux projections climatiques futures..									
71	Identification, adoption et/ou développement et application d'outils pour la collecte sur le terrain, transmission et systématisation des données et des informations afin de soutenir le suivi, tant par les spécialistes et les techniciens que par la population intéressée par la science citoyenne.									
72	Mise à jour systématique de la documentation scientifique et technique pertinente pour le CBC mise à la disposition du public sur son portail d'information, et amélioration continue des outils de recherche et d'échange d'informations.									
73	Entretien, mise à jour et développement constant de la page du CBC en tant que portail d'accès aux informations pertinentes.									
12. Programme de suivi et de recherche										
74	Maintien et renforcement du système régional de suivi de la biodiversité et de ses menaces promouvoir l'adoption de protocoles de surveillance normalisés, et le soutien au développement continu du suivi sur le terrain, par des moyens technologiques ou par observation directe, à la fois par le personnel scientifique et technique et par des citoyens formés, en mettant l'accent sur :									
	a) L'impact du CC sur les écosystèmes et les espèces prioritaires du CBC, ainsi que sur les communautés humaines à l'intérieur de la démarcation du CBC.									
	b) L'état de santé et les menaces non liées au climat affectant les espèces et les écosystèmes prioritaires pour le CBC.									
	c) Les processus de connectivité, notamment des migrations.									
	d) L'efficacité des actions de conservation, de restauration et de développement local sur la santé des espèces et des écosystèmes prioritaires du CBC, et sur la résilience climatique des communautés humaines à l'intérieur de sa démarcation.									
75	Renforcement ou développement de systèmes d'alerte précoce pour l'application de mesures visant à prévenir et à combattre les incendies de forêt, les invasions de sargasses, la propagation de maladies et d'autres menaces pour les écosystèmes et les espèces sauvages.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
76	Promotion et développement d'inventaires biologiques et d'évaluations écologiques rapides (IBR) et d'autres études qui comblent d'importantes lacunes dans les connaissances pour les objectifs de l'initiative ; y compris, mais sans s'y limiter :									
	a) Études de complétion des connaissances en matière de biodiversité dans les domaines d'intérêt du CBC									
	b) Études de la biodiversité sur des sites clés pour l'amélioration de la connectivité et la mise en place de corridors écologiques									
	c) Études de la biodiversité des écosystèmes des eaux profondes									
	d) Amélioration de l'inventaire et cartographie de la répartition des écorégions, écosystèmes, habitats et espèces prioritaires									
	e) Amélioration des connaissances sur les processus et les schémas de dispersion et de migration des gamètes et des individus des espèces prioritaires et migratrices importantes pour la connectivité régionale									
Réalisation 3.2.2 : Garantie que la législation, les politiques, les réglementations, les plans territoriaux, les processus de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté prennent explicitement en compte et favorisent la conservation et la restauration des valeurs de la biodiversité, dans tous les secteurs pertinents du champ d'application spatial du CBC										
13. Programme de renforcement du cadre juridique et politique de la conservation										
77	Examen, évaluation, identification des lacunes et propositions de reformulation des instruments juridiques qui couvrent la mise en œuvre du CBC et les corridors écologiques en général et qui stimulent à tenir compte des valeurs de la biodiversité dans le développement territorial.									
78	Examen, évaluation, identification des lacunes et propositions des ajustements aux politiques de développement socio-economique susceptibles de contribuer à la conservation à réduire les impacts sur la biodiversité, et favoriser la restauration des écosystèmes et au maintenance des services qu'ils fournissent.									
79	Incorporation de la dimension de la conservation et de la gestion durable des ressources de la biodiversité dans les politiques et instruments de planification territoriale, en favorisant une approche intégrée qui tient compte des analyses des menaces qui pèsent sur la biodiversité, et formulation de recommandations pour améliorer les contributions nationales au développement durable et à la conservation régionale.									
80	Soutien au renforcement et mise en œuvre de politiques de gestion des forêts et des zones marines et côtières dans les pays du CBC, en mettant l'accent sur la conservation et l'utilisation durable.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réalisation 3.2.3 : Renforcement des capacités des acteurs clés pour la restauration productive et écologique des écosystèmes marins et terrestres, l'AbE, la planification et la gestion intégrées de l'utilisation durable des ressources naturelles, et pour évaluer les impacts socio-écologiques des initiatives de restauration et de conservation										
14. Programme de renforcement des capacités scientifiques et techniques des acteurs clés										
81	Mise à jour systématique du diagnostic des besoins d'apprentissage et de formation professionnelle des acteurs clés du CBC afin de rechercher des possibilités.									
82	Développement et mise à jour systématique d'un plan de formation professionnelle tirant parti des synergies et des accords formels avec les universités et d'autres organisations universitaires (l'initiative Caribaea ainsi que les universités et les instituts de recherche des pays du CBC).									
83	Mise à jour systématique et mise en œuvre du portefeuille de cours de formation sur des sujets pertinents pour la mise en œuvre de projets sur le terrain axés sur les priorités du CBC.									
84	Mise à jour systématique, développement et entretien de l'ensemble des formations sur des sujets pertinents en lien avec les priorités du CBC, disponibles en ligne, et en accès libre, dans l'environnement virtuel d'enseignement et d'apprentissage du CBC.									
85	Renforcement des capacités des acteurs clés sur les questions prioritaires, y compris mais sans s'y limiter :									
	a) Gouvernance, planification et gestion durable des forêts et sa régulation.									
	b) La planification, la gestion efficace et l'utilisation durable de la biodiversité, des zones protégées et d'autres zones bénéficiant de mesures de conservation efficaces.									
	c) L'identification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes.									
	d) La mise en œuvre de pratiques durables									
	e) La mise en œuvre d'approches de planification et de gestion intégrées, et de gestion adaptative									
	f) La surveillance et l'application de la loi									
86	Soutien à la création et au développement d'un réseau d'institutions éducatives de formation pour la gestion de l'environnement dans le CBC.									
87	Soutien à la création et au développement d'un réseau de recherche et de suivi dans le cadre du CBC.									
Réalisation 3.2.4 : Renforcement et renouvellement de la capacité du Secrétariat exécutif du CBC et de l'initiative dans son ensemble										
15. Programme de gouvernance régionale										
88	Consolidation, approbation, appropriation et mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2030.									

Nº	ACTIVITÉS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
89	Fonctionnement stable du mécanisme de gouvernance du CBC, en garantissant la tenue effective et systématique de comités scientifiques et techniques et de comités ministériels pour le suivi de la mise en œuvre des projets et du Plan d'action stratégique.									
90	Facilitation et renforcement des échanges d'enseignements et de la coopération Sud-Sud pour améliorer les connaissances, l'efficacité de la conservation, et favoriser la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité.									
91	Renforcement de la capacité du Secrétariat à suivre, évaluer et conseiller la mise en œuvre des activités sur le terrain et l'avancement de l'initiative, tant dans les actions développées par les partenaires nationaux que dans ses propres projets.									
92	Intégration d'un personnel jeune, formé et doté de compétences linguistiques au Secrétariat, en fonction de la charge de travail, et comblement des lacunes actuelles dans des domaines tels que la communication sociale et les technologies de l'information, qui ont été résolues par des consultants à court terme.									
93	Développement avec le PNUE du mécanisme le plus approprié et le plus efficace possible pour formaliser légalement le Secrétariat et l'initiative du CBC.									
94	Garantie des conditions et moyens de travail du Secrétariat									
95	Mise en place de nouveaux accords formels et révision systématique des accords existants avec les acteurs clés pour un travail commun, en donnant la priorité à ceux qui mènent à bien des projets coordonnés ou des projets indépendants contribuant aux priorités du CBC.									
96	Mise en place de nouveaux accords formels, et révision systématique des accords existants, avec des initiatives similaires à celles du CBC.									
97	Promotion et mise en œuvre d'actions, en coordination avec les ministères de l'Environnement des pays et territoires du CBC, pour renforcer les capacités des points focaux afin qu'ils puissent améliorer leur efficacité dans le cadre du soutien aux activités du CBC, tant dans leurs propres projets que dans des projets coordonnés ou indépendants.									
98	Mise en place d'une plateforme dotée de l'infrastructure technologique de communication nécessaire au travail en commun et à la formation multilingue à distance des acteurs clés des pays participant à l'initiative.									
99	Renforcement de la capacité technique du Secrétariat et des ministères pour élaborer et mettre en œuvre les plans et les campagnes de communication sociale de l'initiative du CBC et pour la mise à jour harmonieuse des moyens de communication du CBC.									
100	Révision et mise à jour du cadre juridique de l'initiative									

▸ Île Cabritos, lac Enriquillo, République dominicaine.

▲ L'apiculture et la récolte des grains de café, des activités productives durables dans la Caraïbe.

6.3 BUDGET PRÉVISIONNEL

Une estimation des aspirations financières minimales par programme de gestion est présentée, avec un montant total de 50,0 millions de dollars US. Le budget est ventilé par programmes d'activités et chaque programme d'activités est lié à un produit, un résultat et un objectif.

Une proposition de projet de 20 millions de dollars sur huit ans axée uniquement sur le domaine terrestre est en cours d'élaboration. L'accent sera mis sur la restauration et l'adaptation basée sur les écosystèmes. Un deuxième projet d'environ 11 millions de dollars US viendrait compléter ce dispositif pour promouvoir la conservation et le développement durable dans la zone marine. Au minimum, quelque 19,0 milliards devraient par ailleurs être collectés pour initier le soutien à la viabilité financière à long terme par l'investissement dans des fonds de dotation, de manière à atteindre le total budgétisé pour le plan.

Les chiffres du budget sont fournis à titre indicatif seulement et devront être ajustés en fonction des possibilités réelles de collecte. Le degré de mise en œuvre du plan dépendra des niveaux de financement obtenus grâce aux projets, aux retours des fonds de dotation et aux contributions en nature des pays membres de l'initiative par le biais d'autres plans et projets dont les budgets sont gérés au niveau national ou local. La participation large et conforme au plan des institutions gouvernementales, de la société civile et du secteur privé, ainsi que la comptabilisation de leurs contributions, doivent être la source fondamentale de la mise en œuvre du Plan.

Tableau 6: Budget prévisionnel (en milliers de dollars US)

objectifs	Résultats	Réalisations	Programme	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1	1.1	1.1.1	1. Planification et gestion de la conservation	50	100	200	200	200	100	100	100	100	1,150
		1.1.2	2. Conservation des espèces	200	200	200	200	200	200	200	200	200	1,800
		1.1.3	3. Restauration de la connectivité		500	500	500	500	500	500	500	500	4,000
		1.1.4	4. Changement climatique	100	500	500	500	500	500	500	500	500	4,100
		1.1.5	5.Réduction de la pollution		100	100	100	100	100	100	100	50	750
	1.2	1.2.1	6.Aménagement intégré du territoire		100	100	100	100	100	100	100	100	800
2	2.1	2.1.1	7. Développementdurable	100	600	800	800	800	800	800	800	800	6,300
		2.1.2	8. Communication sociale	75	200	100	100	100	100	100	100	100	975
	2.2	2.2.1	9.Évaluation des contributions au CBC et de la nature		95	100	100	100	100	100	100	100	795
3	3.1	3.1.1	10. Viabilité financière		1,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	19,000
	3.2	3.2.1	11.Gestion des connaissances et services associés	50	70	100	70	70	70	70	150	70	720
			12.Suivi et recherche	360	500	350	350	350	500	350		350	3,110
		3.2.2	13.Cadre juridique et politique	50	100	100	100	100	100	100	100	100	850
		3.2.3	14.Renforcement des capacités techniques	100	300	300	300	300	300	300	300	300	2,500
		3.2.4	15.Gouvernance régionale	350	350	350	350	350	350	350	350	350	3,150
			TOTAL	**1,435**	**5,215**	**6,300**	**6,270**	**6,270**	**6,320**	**6,170**	**5,900**	**6,120**	**50,000**

6.4 MODÈLE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La Figure 7 montre de manière synthétique le modèle d'articulation des actions pour la mise en œuvre du Plan d'action stratégique. Une articulation verticale est proposée sur la base des engagements des pays membres de l'initiative avec les accords environnementaux multilatéraux (AEM) et les objectifs de développement durable (ODD). Ces derniers constituent le cadre général qui guide les actions. Bien que le plan s'articule autour des priorités nationales, il ne vise pas à supplanter ou à dupliquer les stratégies nationales ; au contraire, il cherche à combler les lacunes sur le plan régional et à aider les pays à se mettre d'accord et à coordonner les actions pour faire face aux défis communs et les relever.

La plateforme régionale du CBC sera chargée d'obtenir des fonds non seulement pour assurer son fonctionnement au niveau régional, mais aussi pour soutenir les pays dans la mise en œuvre des actions du plan. Elle s'efforcera également de promouvoir la

production et la compilation de connaissances, et de fournir des outils et des services pour aider les pays à créer des informations, à rendre compte de leurs progrès et à soutenir la prise de décision, tant au niveau régional qu'au niveau des pays membres. Le système de gouvernance régionale du CBC garantira le suivi et l'évaluation des résultats au fur et à mesure qu'ils sont atteints, que les décisions sont consensuelles et fondées sur les meilleures informations disponibles, et qu'une alliance stratégique est conclue pour définir les priorités et gérer les problèmes communs. La plateforme de coopération Sud-Sud du CBC travaillera également à la création de capacités, en assurant une formation et en apportant un soutien scientifique et technique aux gouvernements et aux partenaires stratégiques des pays membres de l'initiative. Enfin, elle continuera à assurer la communication sociale et l'éducation pour la formation à l'environnement. Dans son action au niveau régional, le CBC cherchera à obtenir le soutien et les synergies d'autres initiatives et réseaux existants dans la région, en évitant les doublons, en multipliant les impacts positifs et en maximisant l'efficacité dans l'utilisation des ressources financières et humaines.

Cependant, la mise en œuvre des actions du plan sur le terrain est principalement réalisée dans et par les pays membres de l'initiative, avec la participation des ministères de l'Environnement et de leurs agences, mais aussi avec le soutien de nombreux partenaires issus du monde universitaire, de la société civile et du secteur privé. La mise en œuvre sera basée sur la coordination, l'alignement et la synergie entre les différents projets nationaux et locaux avec les activités identifiées dans le plan. Les actions aideront les pays à conserver la biodiversité et à garantir la durabilité, tout en concrétisant des visions à long terme tant pour le CBC que pour le monde dans son ensemble.

Figure 7: Modèle d'articulation des actions du plan stratégique du CBC au niveau régional, mondial et national.

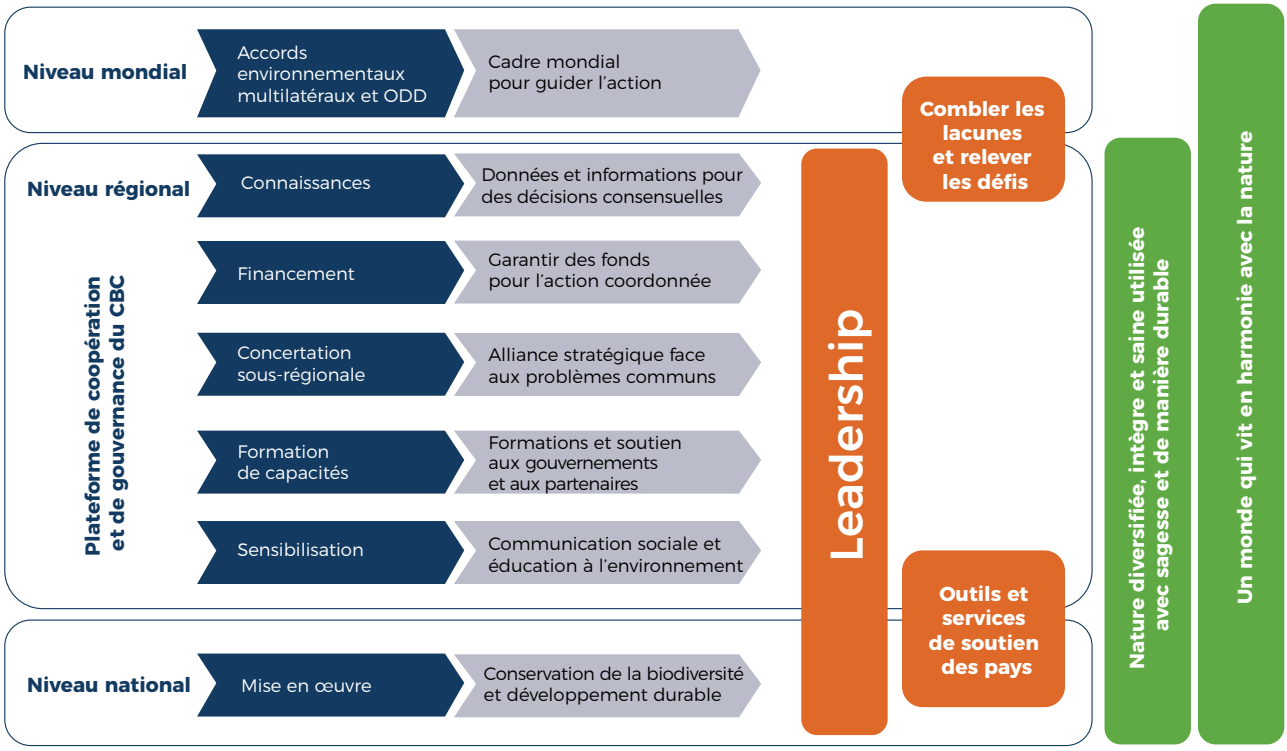

▸ Culture du café dans une pépinière agroforestière à Pic Macaya, Haïti.

7

Résumé des Sauvegardes Environnementales et Sociales

7.1 RÉSUMÉ DES SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Le PNUE a conçu un ensemble d'outils méthodologiques permettant d'identifier les risques thématiques et programmatiques et qui ont été utilisés pour l'élaboration de cette section du plan. L'évaluation des sauvegardes a abouti à une catégorie de risque Modéré pour le Plan stratégique.

Le Plan d'action stratégique, qui présente un risque modéré, doit appliquer le principe « Ne pas nuire » afin d'anticiper et de prévenir les éventuelles répercussions négatives dans tous les pays du CBC où des interventions doivent être réalisées. Un ensemble de recommandations doivent être appliquées lors de la mise en œuvre du Plan.

Concernant la norme de Sauvegarde 1 : Biodiversité, Écosystèmes et gestion durable des ressources naturelles, le Plan présentera un risque faible car il n'est pas exposé à la plupart des risques potentiels liés à cette sauvegarde spécifique. Il vise plutôt à promouvoir la restauration écologique et productive dans les écosystèmes clés qui incluent des corridors écologiques dans les pays du CBC.

Concernant la norme de Sauvegarde 2 : Changement climatique et risque de catastrophes, le Plan présentera un risque modéré. Le projet anticipera et mettra en œuvre une prévention des risques, une réduction des vulnérabilités, un renforcement de la résilience et des bonnes pratiques. Dans les Caraïbes, les catastrophes récurrentes ont fortement affecté de larges secteurs de la population vulnérable (non seulement en raison de la pauvreté, mais aussi en raison de l'ampleur des dommages causés aux infrastructures et du coût de la récupération) et les écosystèmes de la région.

Concernant la norme de Sauvegarde 3 : Prévention de la pollution et efficacité des ressources, le Plan présentera un risque faible car il a des objectifs spécifiques pour réduire la pollution, promouvoir la restauration écologique et les moyens de subsistance durables, en cherchant à minimiser la quantité de déchets et le recours à des produits agrochimiques.

Concernant la norme de Sauvegarde 4 : Santé, sécurité et protection de la communauté, le Plan présentera un risque faible. Quelques recommandations devraient cependant permettre de mieux répondre aux menaces endémiques liées aux écosystèmes spécifiques où l'action se déroule.

Concernant la norme de Sauvegarde 5 : Sur le Patrimoine culturel, le Plan présentera un risque faible. Bien que les zones d'intervention exactes n'aient pas été déterminées, un examen préliminaire conclut à la présence de certains sites du patrimoine culturel reconnus par l'UNESCO, ainsi que d'autres sites reconnus par les autorités nationales et régionales. Les autorités du Plan s'engageront dans un dialogue constructif pour la coordination des plans de gestion, dans le but de contribuer collectivement à la protection et à la conservation du patrimoine culturel et des paysages. L'objectif principal sera de promouvoir l'harmonisation des plans de gestion de ces sites, ce qui permettra d'améliorer la protection de la nature et du patrimoine.

En ce qui concerne la norme de Sauvegarde 6 : Déplacement et réinstallation involontaire, le Plan présentera un risque faible, principalement lié à la possibilité éventuelle de restreindre l'accès aux terres dans les aires protégées, où l'usage coutumier a été accordé. Le projet vise à transformer les pratiques agricoles traditionnelles utilisées par les populations pour la production et qui causent des dommages à l'environnement. Les moyens de subsistance durables seront encouragés. Grâce à la mise en œuvre d'actions de conservation et de restauration, il est possible de restreindre l'accès aux aires protégées ou l'utilisation des ressources naturelles. Cependant, l'action du projet favorisera les moyens de subsistance durables et l'accès à des chaînes de valeur durables, dont le succès renforcera la restauration des écosystèmes et réduira la pression sur les écosystèmes clés.

Concernant la norme de Sauvegarde 7 : Sur les peuples autochtones, le risque est faible car il n'y a pas de populations autochtones auto-identifiées dans les zones d'intervention.

Concernant la norme de Sauvegarde 8 : Travail et conditions de travail, le risque est considéré comme faible. Les projets qui serviront à mettre en œuvre le Plan seront dotés de personnel de mise en œuvre, d'agents de terrain et de consultants techniques. La mise en œuvre des actions de ces projets tiendra compte des risques pertinents en matière de santé et de sécurité au travail et des mesures visant à prévenir et à atténuer leurs impacts. Cela comprend les mesures de biosécurité pertinentes dans le contexte de la pandémie, la mise en œuvre des protocoles COVID et leur suivi. Le projet intégrera des recommandations en matière de santé et de sécurité au travail.

Enfin, le Plan garantira une approche d'intégration de la dimension de genre et encouragera des actions sensibles au genre pour éviter de reproduire et d'accroître les inégalités entre les sexes. Un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes a été élaboré. Il fournira une bibliographie de soutien pour des actions spécifiques (recrutement, constitution d'équipes, publication, etc.). Les résultats de ce processus transversal favoriseront largement la poursuite de l'intégration de la dimension de genre dans les phases ultérieures de développement de l'initiative du CBC. Ces considérations doivent également être alignées sur les engagements internationaux en matière d'environnement et de genre, tels que ceux découlant de la COP (plan de travail de Lima et Plan d'action pour l'égalité des sexes de la COP25).

8 Annexes

Annexe I : Synthèse de la problématique de conservation

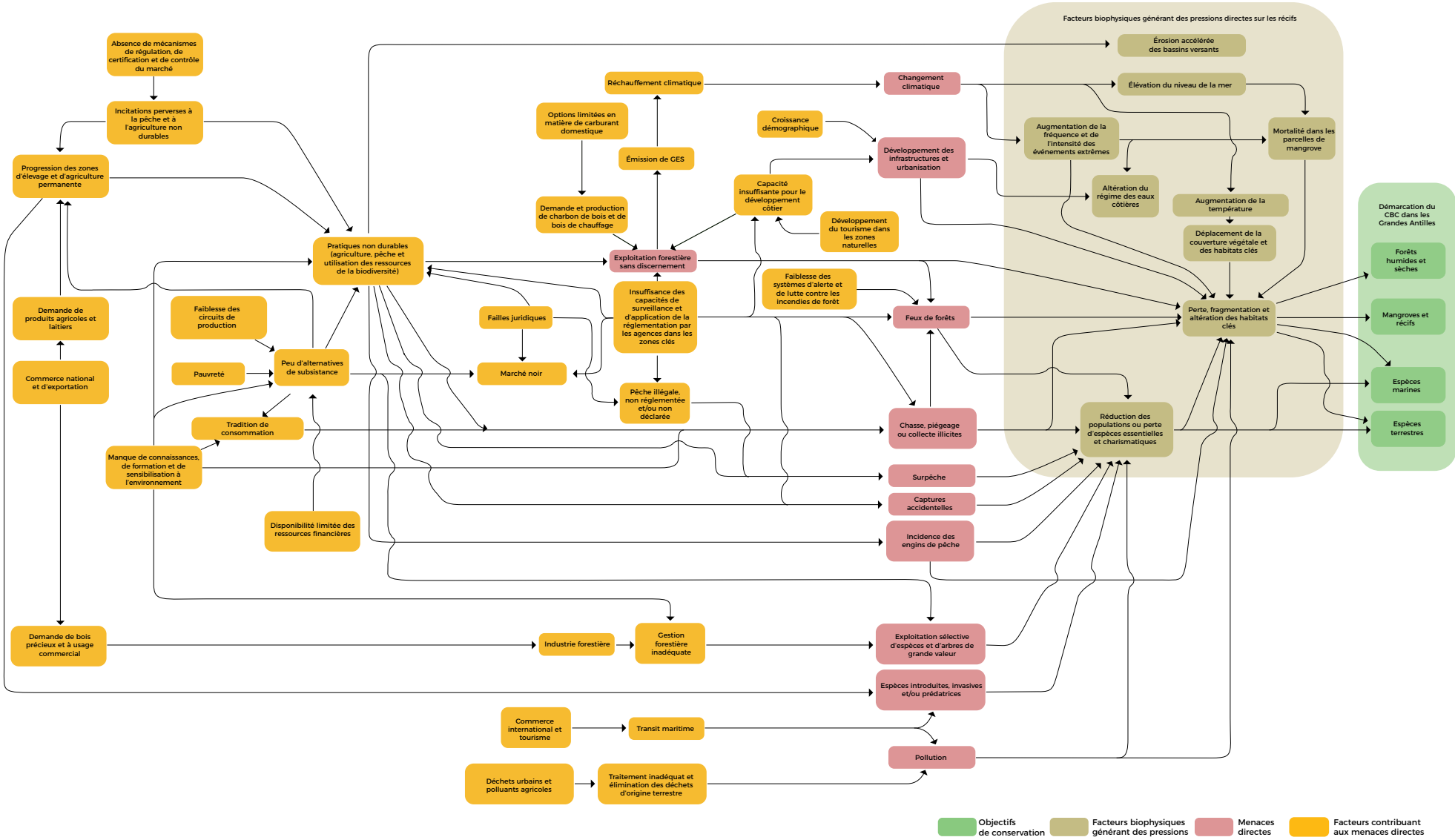

Annexe II : Facteurs menaçant le développement de communautés saines, résilientes et durables

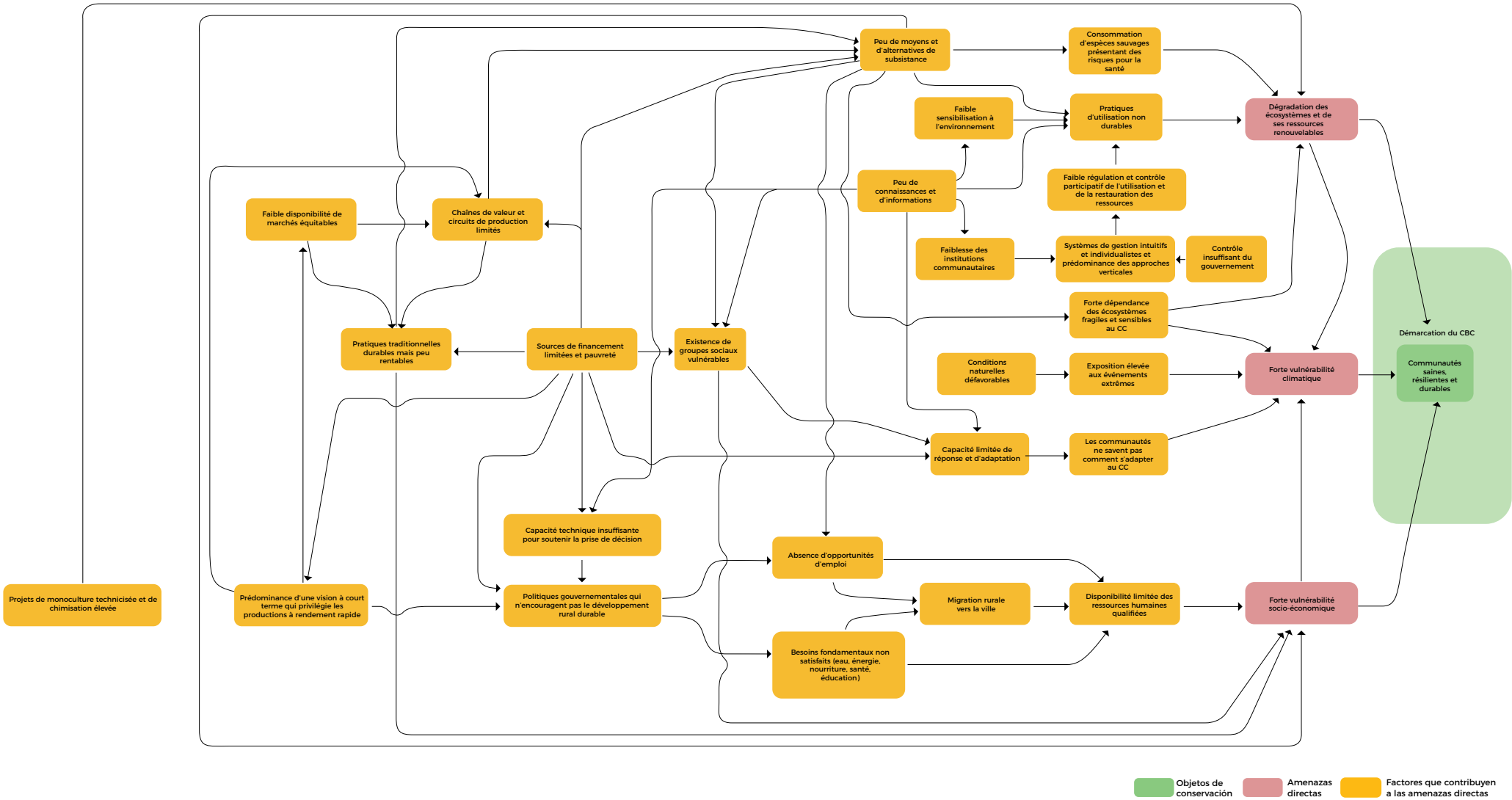

Annexe III : Chaîne de résultats pour parvenir à une conservation efficace des priorités et de la connectivité du CBC

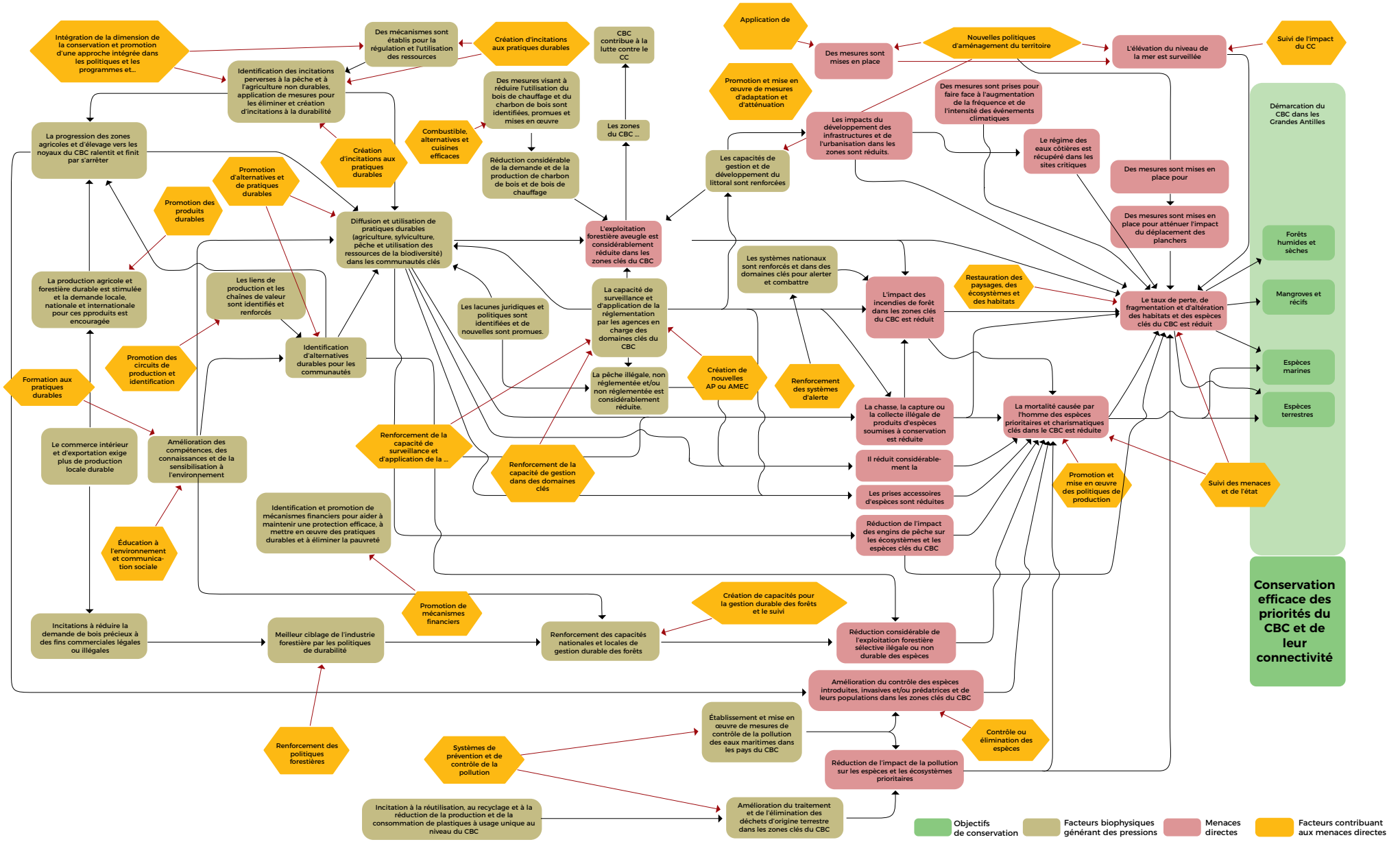

Annexe IV : Chaîne de résultats pour atteindre des communautés saines, résilientes et durables dans le CBC

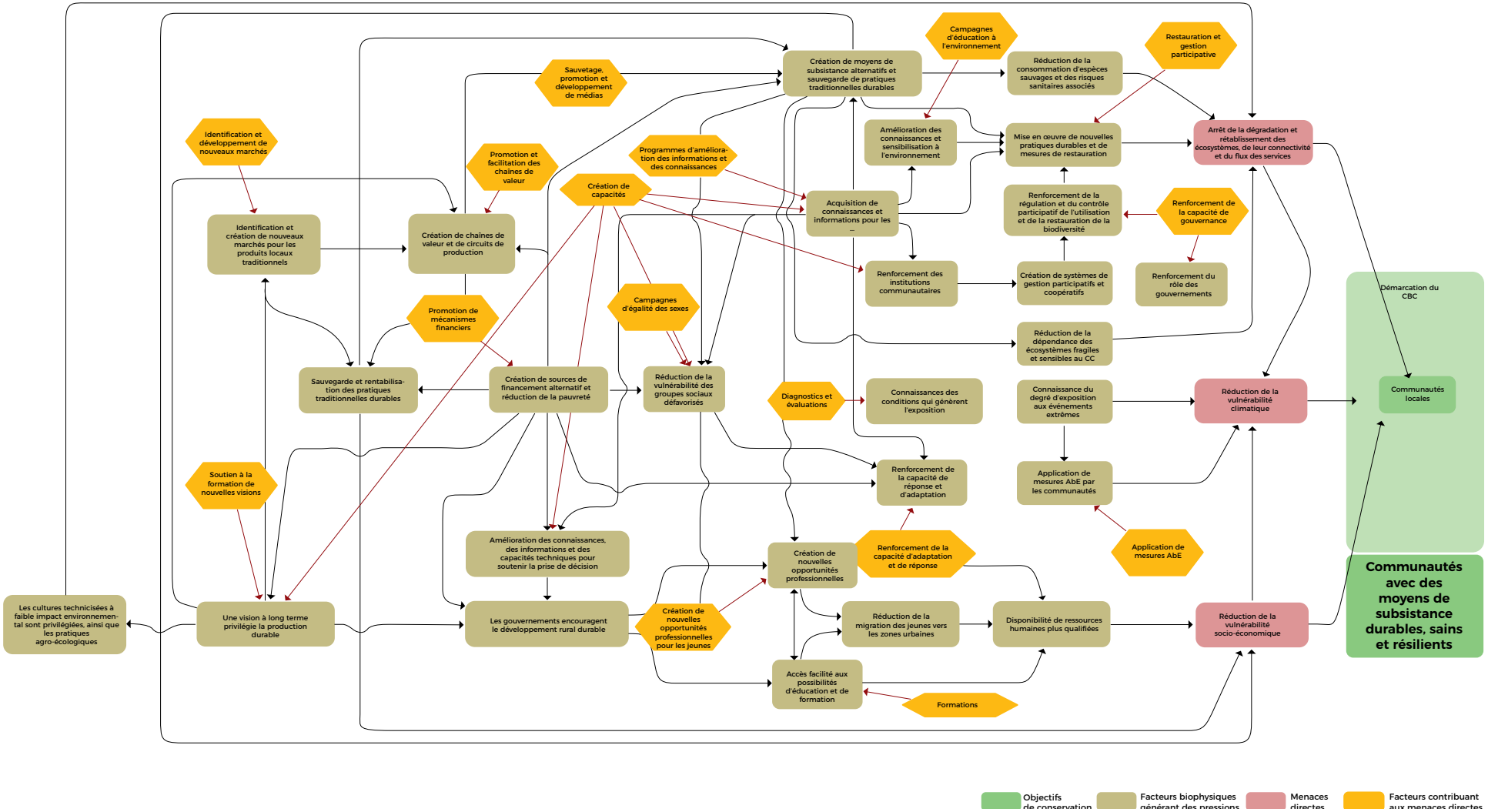

Annexe V : Cadre logique du Plan stratégique

Objectif 1: Améliorer l'intégrité et la connectivité de tous les écosystèmes prioritaires du CBC, ce qui garantit des populations saines et résilientes de toutes les espèces, et préserver la diversité génétique				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
1.1 La portée géographique du CBC est élargie, l'intégrité et la connectivité des écosystèmes marins et terrestres sont améliorées, et les espèces sauvages (menacées, endémiques et migratrices), leur diversité génétique et leurs habitats clés sont efficacement protégés et conservés, compte tenu du changement climatique et garantissant la fourniture de biens et services écosystémiques	*Indicateur:* Nombre de nouveaux territoires ou pays intégrés au CBC à partir de 2023 *Niveau de référence:* 0 *But:* 2	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	CIBLE 1: Veiller à ce que toutes les zones fassent l›objet d›un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d›affectation des terres et de la mer, afin de ramener à près de zéro, d›ici à 2030, la perte de zones d›une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d›une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales. CIBLE 20: Renforcer la création et le développement des capacités, l›accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l›accès à l›innovation et à la coopération technique et scientifique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin de répondre aux besoins d›une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant le développement conjoint de technologies et les programmes conjoints de recherche scientifique pour la conservation et l›utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de surveillance, à la mesure de l›ambition des buts et objectifs du cadre.	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature i) Nombre d'entités nationales ou infranationales qui, avec l'appui du PNUE, adoptent des approches intégrées pour traiter des questions environnementales et sociales et/ou des outils pour évaluer, surveiller et gérer de manière durable la biodiversité iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration Gouvernance environnementale iv) Nombre d'entités nationales, régionales ou mondiales que le PNUE a aidé à mettre au point des approches et des outils intégrés pour améliorer la coordination, la coopération et les synergies en vue d'une mise en œuvre cohérente des accords multilatéraux sur l'environnement
	Indicateur: Nombre de nouvelles aires protégées ou AMCE incorporées ou étendues dans le CBC à partir de 2023, qui comblent les lacunes identifiées en matière de conservation *Niveau de référence:* 0 *But:* 5	14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) 15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées	CIBLE 2: Faire en sorte que, d›ici à 2030, au moins 30 % des zones d›écosystèmes terrestres, d›eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l›objet d›une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l›intégrité écologique et la connectivité. CIBLE 3: Faire en sorte et permettre que, d›ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d›aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d›autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration

[1] Au moment de la rédaction du présent rapport, le Cadre mondial pour la diversité biologique ne contenait pas encore de cibles spécifiques.

Objectif 1: Améliorer l'intégrité et la connectivité de tous les écosystèmes prioritaires du CBC, ce qui garantit des populations saines et résilientes de toutes les espèces, et préserver la diversité génétique				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
	Indicateur: % d'écosystèmes dégradés dans des aires prioritaires en cours de restauration réussie *Niveau de référence:* 0 *But:* 20%	14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs 15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts 15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	CIBLE 4: Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l'extinction d'origine humaine d'espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d'extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d›espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d›adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l›homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l›homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence. CIBLE 11: Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, tels que la régulation de l›air, de l›eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches fondées sur les écosystèmes, dans l›intérêt de toutes les personnes et de la nature.	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration
Étapes montrant les progrès réalisés pour atteindre le résultat du plan	**Dates auxquelles les étapes doivent être atteintes**			
Analyse du potentiel de croissance territoriale du CBC	Dec-2024			
Incorporation d'un nouveau territoire	Dec-2027			
Incorporation d'un deuxième territoire	Dec-2030			
Sélection des AP clés du CBC et évaluation de leur efficacité	Dec-2024			
Révision de la démarcation du CBC et incorporation d'un premier groupe de nouvelles AP	Dec-2026			
Incorporation d'un deuxième groupe d'AP	Dec-2030			
Évaluations périodiques de l'efficacité de la gestion	Au moins tous les trois ans (2027 et 2030)			

Objectif 1: Améliorer l'intégrité et la connectivité de tous les écosystèmes prioritaires du CBC, ce qui garantit des populations saines et résilientes de toutes les espèces, et préserver la diversité génétique				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
Plan de restauration prêt à mettre en œuvre	Dec-2024			
Au moins 50 % du plan de restauration mis en œuvre avec succès	Dec-2028			
Au moins 90 % du plan mis en œuvre avec succès	Dec-2030			
Rapport sur l'état des populations d'espèces prioritaires avec des résultats positifs	Dec-2030			
Réalisations du résultat 1.1				
1.1.1 Extension du CBC et garantie de conservation efficace de 30 % de la démarcation par des systèmes d'aires protégées (terrestres et Marines) ou d'autres mesures de conservation intégrées et gérées durablement.	*Indicateur:* Km2 de nouveaux territoires ou pays incorporés dans la CBC à partir de 2023 *Niveau de référence:* 0 *But:* 20 000	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	CIBLE 2 CIBLE 3	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration
	Indicateur: Km2 de nouvelles aires protégées ou AMCE incorporées ou étendues dans le CBC à partir de 2023, qui comblent les lacunes identifiées en matière de conservation *Niveau de référence*: 0 *But:* 800	14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) 15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées	CIBLE 2 CIBLE 3	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration
	Indicateur: % d'AP clés qui augmentant leur efficacité à partir de 2023 *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* 50%	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	CIBLE 3	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration

Objectif 1: Améliorer l'intégrité et la connectivité de tous les écosystèmes prioritaires du CBC, ce qui garantit des populations saines et résilientes de toutes les espèces, et préserver la diversité génétique				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
1.1.2 Protection, récupération et conservation des populations d'espèces prioritaires du CBC et de leur diversité génétique, et gestion efficace des interactions entre l'homme et la faune sauvage	*Indicateur:* Nombre d'espèces prioritaires qui entretiennent au moins des populations stables *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* Au moins le doubler le nombre d'espèces prioritaires dont les populations sont stables ou en augmentation	15.5.1 Indice de la Liste rouge 15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages 15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	CIBLE 4. CIBLE 5: Veiller à ce que l›utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d›agents pathogènes, en appliquant l›approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l›utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales. CIBLE 6: Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d›introduction des espèces exotiques, en prévenant l›introduction et l›établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d›introduction et d›établissement d›autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d›au moins 50 % d›ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration
1.1.3 Amélioration de la connectivité et de l'intégrité écologique des paysages, et restauration en cours d'au moins 20 % des écosystèmes dégradés d'eau intérieures, marécages, côtiers- marins et terrestres dans les zones prioritaires pour la restauration dans le CBC pour assurer la connectivité régionale, compte tenu des conditions d'un changement climatique.	*Indicateur:* Km2 d'écosystèmes dégradés faisant l'objet d'une restauration prioritaire qui entretiennent au moins des populations stables *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* Au moins on commence avec la restauration de 20% des aires prioritaires pour ces activités dans le CBC	14.2.1 Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines 15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre 15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	CIBLE 2	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration
1.1.4: Évaluation et réduction au minimum des impacts actuels et potentiels du changement climatique sur la biodiversité	*Indicateur:* Nombre de zones et/ou de communautés avec des plans d'adaptation en cours de mise en œuvre *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* Mettre en œuvre des plans d'adaptation dans au moins 70 % des zones clés	13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) 13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale 13.2.1 Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CIBLE 8: Réduire au minimum l›impact du changement climatique et de l›acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d›atténuation, d›adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité.	Sous-programme sur l'action climatique i) Nombre d'acteurs nationaux, infranationaux et du secteur privé qui adoptent, avec l'appui du PNUE, des stratégies et des politiques d'adaptation aux changements climatiques et/ou d'atténuation de leurs effets ainsi que de réduction des risques de catastrophe Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration

Objectif 1: Améliorer l'intégrité et la connectivité de tous les écosystèmes prioritaires du CBC, ce qui garantit des populations saines et résilientes de toutes les espèces, et préserver la diversité génétique				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
1.1.5: Réduction de la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine dans une partie des sources les plus importantes qui affectent les priorités du CBC qui est déterminé par consensus avec les pays.	*Indicateur:* Nombre de sources polluantes prioritaires ayant réduit leur pollution à des niveaux minimisant l'impact sur la biodiversité. *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* Au moins 50 % des sources de pollution prioritaires réduisent leurs impacts au minimum	6.3.1 Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger 6.3.2 Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne 14.1.1 a) Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et b) densité des débris de plastiques	CIBLE 7: Réduire les risques de pollution et l›impact négatif de la pollution de toutes sources, d›ici à 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l›excès de nutriments perdus dans l›environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s›efforçant d›éliminer la pollution plastique.	Sous-programme sur les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution ii) Nombre de gouvernements qui, avec l'appui du PNUE, élaborent ou mettent en œuvre des politiques, des stratégies et des mécanismes visant à prévenir ou réduire la production de déchets et à assurer une élimination ou un traitement écologiquement rationnel des déchets, notamment dans le contexte d'urgences environnementales liées à des catastrophes ou des conflits iv) Réduction des rejets de polluants dans l'environnement obtenue avec l'appui du PNUE
1.2 Planification du développement territorial des principaux paysages terrestres et marins du CBC selon une approche spatiale, holistique et coopérative	*Indicateur:* % de la zone de coopération transfrontalière dotée de plans territoriaux multisectoriels intégrés prenant en compte la biodiversité d'importance régionale *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* Au moins 80 % des zones clés du CBC avec des plans intégrés et multisectoriels	11.a.1 Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tienne compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale 13.2.1 Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité	CIBLE 2 CIBLE 3 CIBLE 14 Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d›éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d›impact sur l›environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration

Objectif 1: Améliorer l'intégrité et la connectivité de tous les écosystèmes prioritaires du CBC, ce qui garantit des populations saines et résilientes de toutes les espèces, et préserver la diversité génétique				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
Étapes montrant les progrès réalisés pour atteindre le résultat du plan	Dates auxquelles les étapes doivent être atteintes			
Réalisation d'une enquête et détermination d'un niveau de référence du nombre de plans existants	Dec-2024			
Examens réguliers des progrès	Tous les deux ans			
40% de couverture du plan atteint	Dec-2027			
80% de couverture du plan atteint	Dec-2030			
Réalisations du résultat 1.2				
1.2.1 Les zones clés du CBC, qu'elles soient côtières, marines ou terrestres, font l'objet d'une planification spatiale, multisectorielle, participative et intégrée qui tient compte de la biodiversité	**Indicateur:** Nombre de zones clés du CBC disposant de plans territoriaux multisectoriels et intégrés tenant compte de la biodiversité d'importance régionale **Niveau de référence:** A déterminer en 2023 **But:** Au moins 80 % des zones du CBC avec des plans intégrés et multisectoriels	**11.a.1** Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tienne compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale **13.2.1** Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques **13.b.1** Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques **15.9.1** a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité	CIBLE 14	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration

CIBLE 2 Les contributions des biens et services des écosystèmes terrestres et marins sont valorisées et maintenues ou améliorées grâce à l'utilisation durable des ressources, et soutiennent le programme de développement au profit de tous, en particulier les populations les plus vulnérables				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
2.1 La durabilité à long terme des moyens de subsistance et des entreprises fondés sur la nature est garantie.	*Indicateur:* Augmentation des zones agricoles, halieutiques et forestières prioritaires pour le CBC qui mettent en œuvre des pratiques et des moyens de subsistance durables *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* Augmentation d'au moins 100	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone 2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable 14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable 15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts 15.b.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité	CIBLE 9: Veiller à ce que la gestion et l›utilisation des espèces sauvages soient durables, procurant ainsi des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment par le biais d›activités durables fondées sur la biodiversité, de produits et de services qui améliorent la biodiversité, et en protégeant et en encourageant l›utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales. CIBLE 10: Veiller à ce que les superficies consacrées à l›agriculture, à l›aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l›utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l›application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l›intensification durable, l›agroécologie et d›autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l›efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration v) Changement positif dans l'opinion publique, les attitudes et les mesures à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques vi) Changement positif dans le secteur privé à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques
Étapes montrant les progrès réalisés pour atteindre le résultat du plan	**Dates auxquelles les étapes doivent être atteintes**			
Développement de la base scientifique et méthodologique pour mesurer les progrès vers ce résultat, définition d'un niveau de référence et formulation d'un plan d'action spécifique pour la mise en œuvre de pratiques et de moyens de subsistance durables	Dec-2024			
Mise en œuvre d'actions de développement durable pour au moins la moitié du potentiel de croissance	Dec-2027			
Fin de la mise en œuvre du plan	Dec-2030			

CIBLE 2 Les contributions des biens et services des écosystèmes terrestres et marins sont valorisées et maintenues ou améliorées grâce à l'utilisation durable des ressources, et soutiennent le programme de développement au profit de tous, en particulier les populations les plus vulnérables				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
Réalisations du résultat 2.1				
2.1.1 Intégration d'incitations et d'outils favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, incitation et mise en œuvre de pratiques et de moyens de subsistance durables dans au moins 50 % des zones agricoles, halieutiques et forestières prioritaires du CBC.	*Indicateur:* Augmentation du nombre d'AP et autres zones prioritaires mettant en œuvre des incitations et des outils pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* D'ici 2031, mettre en œuvre une forme d'incitation dans au moins 50 % des zones prioritaires	14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale 15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) 15.b.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité	CIBLE 11 CIBLE 18: Identifier d›ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d›une manière proportionnée, juste, équitable et efficace, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d›au moins 500 milliards de dollars des États-Unis par an d›ici à 2030, en commençant par les incitations les plus néfastes, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l›utilisation durable de la biodiversité	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration
	Indicateur: % des zones agricoles, halieutiques et forestières prioritaires pour le CBC mettant en œuvre des pratiques et des moyens de subsistance durables *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* D'ici 2031, mettre en œuvre des pratiques et des moyens de subsistance durables dans au moins 50 % des zones agricoles, halieutiques et forestières prioritaires pour le CBC	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone 2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	CIBLE 9 CIBLE 10 CIBLE 11	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration v) Changement positif dans l'opinion publique, les attitudes et les mesures à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques vi) Changement positif dans le secteur privé à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques

CIBLE 2 Les contributions des biens et services des écosystèmes terrestres et marins sont valorisées et maintenues ou améliorées grâce à l'utilisation durable des ressources, et soutiennent le programme de développement au profit de tous, en particulier les populations les plus vulnérables				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
2.1.2 Renforcement de la sensibilisation et de la compréhension des interactions entre l'homme et la faune sauvage, des impacts sociaux et environnementaux de l'utilisation non durable des ressources naturelles et des avantages des moyens de subsistance alternatifs.	*Indicateur:* % des communautés améliorant leur sensibilisation à la biodiversité et à son importance pour l'environnement *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* D'ici 2031, renforcer la sensibilisation et la compréhension des interactions entre l'homme et la faune sauvage, les impacts sociaux et environnementaux de l'utilisation non durable des ressources naturelles et les avantages des moyens de subsistance alternatifs dans au moins 50 % des communautés prioritaires pour le CBC	4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants 12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants	CIBLE 16: Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l›éducation et l›accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d›ici à 2030, réduire l›empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière. CIBLE 21: Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l›éducation, la surveillance, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu›avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause , conformément à la législation nationale.	Sous-programme sur l'action climatique iv) Changement positif dans l'opinion publique, les attitudes et les mesures à l'appui de l'action climatique grâce à l'action du PNUE v) Changement positif au sein des acteurs du secteur privé à l'appui de l'action climatique grâce à l'engagement du PNUE Transformations financières et économiques iii) Nombre d'outils d'information du consommateur, de mesures, d'approches éducatives, et d'activités et de produits de plaidoyer et de sensibilisation renseignant la prise de décisions, les choix et les changements de comportement visant à améliorer la viabilité de l'environnement, élaborés avec le soutien du PNUE
2.2 Les contributions des biens et services des écosystèmes terrestres, côtiers et marins sont prises en compte pour appuyer la prise de décisions	*Indicateur :* Augmentation en pourcentage du nombre d'écosystèmes marins, côtiers et terrestres dont la contribution à l'économie locale et nationale a été évaluée et dont les informations appuient la prise de décision Niveau de référence: A déterminer en 2023 But: Augmentation d'au moins 100	15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité	CIBLE 11 CIBLE 14	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration

[2] Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause renvoie à la terminologie tripartite « consentement préalable donné en connaissance de cause » ou « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause » ou « approbation et participation ».

CIBLE 2 Les contributions des biens et services des écosystèmes terrestres et marins sont valorisées et maintenues ou améliorées grâce à l'utilisation durable des ressources, et soutiennent le programme de développement au profit de tous, en particulier les populations les plus vulnérables				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
Étapes montrant les progrès réalisés pour atteindre le résultat du plan	Dates auxquelles les étapes doivent être atteintes			
Développement de la base scientifique et méthodologique pour mesurer les progrès vers ce résultat, définition d'un niveau de référence et formulation d'un plan d'action spécifique pour la mise en œuvre d'actions menant au résultat attendu.	Dec-2025			
Garantie de comptabiliser et de rapporter systématiquement les contributions nationales au CBC.	Dec-2027			
Garantie que les contributions de la nature aux économies nationales et locales dans les zones prioritaires du CBC ont été évaluées, comptabilisées et sont prises en compte dans les décisions de développement.	Dec-2030			
Garantie que les activités productives et les flux financiers de l'initiative tiennent compte des valeurs de la biodiversité.	Dec-2030			

CIBLE 2 Les contributions des biens et services des écosystèmes terrestres et marins sont valorisées et maintenues ou améliorées grâce à l'utilisation durable des ressources, et soutiennent le programme de développement au profit de tous, en particulier les populations les plus vulnérables				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
Réalisations du résultat 2.2				
2.2.1: Comptabilisation des contributions nationales à la conservation dans le CBC et de la valeur des services écosystémiques, et alignement des instruments et des flux financiers sur les valeurs de la biodiversité	*Indicateur:* Nombre de pays qui comptabilisent et déclarent leur contribution au CBC *Niveau de référence:* 5 *But:* Tous	15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité	CIBLE 19 : Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l›article 20 de la Convention, pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d›ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par an, notamment en : a) augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des pays développés Parties, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d›ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d›ici à 2030 ; b) augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales, facilitée par la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d›instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d'ordre national. c) tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, et encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d›impact et d›autres instruments ; d) stimulant les systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ; e) optimisant les retombées positives et les synergies des financements ciblant la biodiversité et les crises climatiques ; f) renforçant le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ; g) améliorant l›efficacité, l›efficience et la transparence de la fourniture et de l›utilisation des ressources.	S.O.

CIBLE 2 Les contributions des biens et services des écosystèmes terrestres et marins sont valorisées et maintenues ou améliorées grâce à l'utilisation durable des ressources, et soutiennent le programme de développement au profit de tous, en particulier les populations les plus vulnérables				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
	Indicateur: % de la démarcation du CBC ayant évalué la contribution des écosystèmes aux économies *Niveau de référence:* A déterminer en 2024 *But:* 100 % des zones prioritaires	15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité	CIBLE 19	
	Indicateur: Nombre d'activités productives qui internalisent les valeurs de la biodiversité *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* A déterminer	2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable 15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité	CIBLE 10	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce
	Indicateur: Nombre de pays exigeant que les évaluations d'impact sur l'environnement tiennent compte des valeurs de la biodiversité *Niveau de référence:* 0 *But:* Tous les pays de l'initiative	15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité	CIBLE 14	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce

[3] Actions centrées sur la Terre nourricière : approche éco-centrique et fondée sur les droits permettant la mise en œuvre d'actions visant à établir des relations harmonieuses et complémentaires entre les peuples et la nature, à promouvoir la continuité de tous les êtres vivants et de leurs communautés et à garantir la non-marchandisation des fonctions environnementales de la Terre nourricière.

CIBLE 3: Combler l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles et réunir les conditions de l'initiative pour réaliser la Vision 2050				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
3.1 Disponibilité et mise en œuvre des ressources financières nécessaires à l'exécution du Plan stratégique du CBC	*Indicateur:* Montant des ressources financières garanties dans les fonds de dotation du CBC et générant des intérêts pour l'initiative *Niveau de référence:* 0 *Objectif:* 27 millions pour le fonds au PNUE et 15 millions pour le fonds du CBF	17.3.1 Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement	CIBLE 19	Sous-programme sur l'action climatique ii) Montant (en dollars) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025, avec le soutien du PNUE
	Indicateur: Montant des ressources financières obtenues dans les projets pour des actions sur le terrain répondant au plan stratégique *Niveau de référence:* 0 *But:* 30 millions de dollars (20 millions de dollars de financement externe et 10 millions de dollars de contributions nationales)	17.3.1 Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement	CIBLE 19	Sous-programme sur l'action climatique ii) Montant (en dollars) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025, avec le soutien du PNUE
Étapes montrant les progrès réalisés pour atteindre le résultat du plan	**Dates auxquelles les étapes doivent être atteintes**			
Mise en place d'un plan de financement	Dec-2022			
Lancement de projets d'une valeur d'au moins 2,5 millions de dollars US	Jan-2023			
Collecte de fonds pour lancer les deux dotations et le plan de financement est mis à jour	Dec-2023			
Les pays assurent des fonds nationaux qui contribuent au plan stratégique	Dec-2024			
Recherche d'autres projets de coopération pour atteindre l'objectif.	Dec-2024			
Collecte de fonds supplémentaires pour compléter les fonds de dotation.	Dec-2027			

CIBLE 3: Combler l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles et réunir les conditions de l'initiative pour réaliser la Vision 2050				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
Réalisations du résultat 3.1				
3.1.1 Garantie d'une augmentation progressive des ressources financières régionales nécessaires pour atteindre les objectifs et les buts de l'initiative	*Indicateur :* Montant collecté pour les fonds de dotation *Niveau de référence :* 0 *But :* 42 millions de dollars US	17.3.1 Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement	CIBLE 19	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature ii) Nombre d'entités des secteurs financier, public et privé dont les décisions financières et les cadres de gestion des risques prennent en compte la biodiversité et les services écosystémiques, et augmentation des flux financiers vers la gestion des écosystèmes grâce à l'appui du PNUE
	Indicateur: Montants extinguibles perçus pour des projets *Niveau de référence:* 0 *But:* Collecte de 30 millions de dollars US jusqu'en 2030	17.3.1 Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement	CIBLE 19	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature ii) Nombre d'entités des secteurs financier, public et privé dont les décisions financières et les cadres de gestion des risques prennent en compte la biodiversité et les services écosystémiques, et augmentation des flux financiers vers la gestion des écosystèmes grâce à l'appui du PNUE
	Indicateur: Montant moyen exécuté par an jusqu'en 2030 *Niveau de référence:* 0,8 million/ an en moyenne *But:* 3,3 millions de dollars US/an en moyenne sur la période	17.3.1 Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement	CIBLE 19	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature ii) Nombre d'entités des secteurs financier, public et privé dont les décisions financières et les cadres de gestion des risques prennent en compte la biodiversité et les services écosystémiques, et augmentation des flux financiers vers la gestion des écosystèmes grâce à l'appui du PNUE
	Indicateur: Montant garanti pour la période 2031-2040 *Niveau de référence:*0 *But:* Au moins 30 millions de dollars US (1 million par an de rendement des fonds de dotation + 1 million par an de projets + 1 million par an de contributions nationales)	17.3.1 Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement	CIBLE 19	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature ii) Nombre d'entités des secteurs financier, public et privé dont les décisions financières et les cadres de gestion des risques prennent en compte la biodiversité et les services écosystémiques, et augmentation des flux financiers vers la gestion des écosystèmes grâce à l'appui du PNUE

CIBLE 3: Combler l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles et réunir les conditions de l'initiative pour réaliser la Vision 2050				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
3.2 Renforcement de la capacité du CBC en tant que mécanisme de gouvernance et plate-forme de coopération Sud-Sud pour le renforcement des capacités, la génération de connaissances et la facilitation de l'accès aux informations pertinentes pour la prise de décision au profit des gouvernements nationaux et locaux et des communautés, et pour mettre en œuvre le Plan stratégique de CBC, tant dans le domaine marin que terrestre.	*Indicateur:* Nombre de décisions prises par les comités ministériels et pourcentage de mise en œuvre *Niveau de référence:* Une réunion tous les 1,5 ans. 80% de mise en œuvre en moyenne (à ajuster en Dec 2022). **But:** Au moins 7 réunions ministérielles avec des décisions, dont 90 % mises en œuvre d'ici à décembre 2030	16.8.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	CIBLE 21 CIBLE 22 Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l›accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l›homme en matière d›environnement	Interface science-politique ii) Nombre d'instances et d'institutions mondiales, régionales et nationales compétentes, et de gouvernements, utilisant des données, des statistiques, des évaluations scientifiques et des systèmes d'alerte rapide et de prévision fournis par le PNUE pour accélérer l'élaboration des politiques et le lancement d'une action Gouvernance environnementale iii) Nombre de plans, d'approches, de stratégies, de politiques, de plans d'action ou de processus budgétaires d'entités nationales, régionales et mondiales qui comprennent des objectifs environnementaux par suite du soutien apporté par le PNUE
	Indicateur: Augmentation du nombre annuel moyen de tâches directement effectuées par le Secrétariat *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *Objectif:* 50 % d'augmentation moyenne	S.O.	S.O.	S.O.
Étapes montrant les progrès réalisés pour atteindre le résultat du plan	**Dates auxquelles les étapes doivent être atteintes**			
Renforcement du Secrétariat exécutif avec un personnel jeune, une participation féminine et une exécution des fonctions (communication et TIC)	Dec-2023			
Réalisation, mise à jour et développement du SIGC	Dec-2025			
Renforcement du suivi de l'initiative et de la biodiversité	Dec-2026			
Comblement des lacunes juridiques et politiques afin de	Dec-2028			

CIBLE 3: Combler l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles et réunir les conditions de l'initiative pour réaliser la Vision 2050				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
Réalisations du résultat 3.2				
3.2.1. Les meilleures connaissances disponibles et pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité dans le CBC et au-delà.	*Indicateur:* Pourcentage de demandes de nouvelles fonctions et de nouveaux outils satisfaites dans le SIGC *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* 80 % de demandes satisfaites à la fin du plan	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et/ou technologique entre pays, par type de coopération 17.7.1 Montant total des financements pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	CIBLE 20 CIBLE 21	Interface science-politique i) Nombre de pays et d'autorités nationales, régionales et infranationales qui, grâce au soutien du PNUE, ont renforcé leurs capacités pour pouvoir produire des données environnementales, des statistiques et des évaluations scientifiques fiables et mettre en place des systèmes d'alerte rapide Transformations financières et économiques iii) Nombre d'outils d'information du consommateur, de mesures, d'approches éducatives, et d'activités et de produits de plaidoyer et de sensibilisation renseignant la prise de décisions, les choix et les changements de comportement visant à améliorer la viabilité de l'environnement, élaborés avec le soutien du PNUE Transformations numériques ii) Nombre d'alliances stratégiques, de partenariats et de réseaux mobilisant des données environnementales et des approches numériques porteuses de transformations afin d'inciter les marchés financiers à promouvoir la viabilité à long terme de l'environnement et l'économie circulaire
	Indicateur: Augmentation du nombre de nouveaux documents, bases de données et des couches d'information géographique disponibles. *Niveau de référence:* A déterminer en 2023 *But:* Augmentation de 25 % à la fin du plan			

CIBLE 3: Combler l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles et réunir les conditions de l'initiative pour réaliser la Vision 2050				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
3.2.2 Garantie que la législation, les politiques, les réglementations, les plans territoriaux, les processus de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté prennent explicitement en compte et favorisent la conservation et la restauration des valeurs de la biodiversité, dans tous les secteurs pertinents de la portée spatiale du CBC	*Indicateur:* Nombre de politiques, plans, réglementations et/ ou instruments juridiques clés modifiés pour garantir qu'ils prennent explicitement en compte et soutiennent la conservation et la restauration des valeurs de la biodiversité *Niveau de référence:*0 *But:* Au moins un instrument clé modifiée par pays.	14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale 15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes 15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité	CIBLE 14	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature i) Nombre d'entités nationales ou infranationales qui, avec l'appui du PNUE, adoptent des approches intégrées pour traiter des questions environnementales et sociales et/ou des outils pour évaluer, surveiller et gérer de manière durable la biodiversité iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce v) Changement positif dans l'opinion publique, les attitudes et les mesures à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques vi) Changement positif dans le secteur privé à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques Gouvernance environnementale iii) Nombre de plans, d'approches, de stratégies, de politiques, de plans d'action ou de processus budgétaires d'entités nationales, régionales et mondiales qui comprennent des objectifs environnementaux par suite du soutien apporté par le PNUE
3.2.3 Renforcement des capacités des acteurs clés pour la restauration productive et écologique des écosystèmes marins et terrestres, l'AbE, la planification et la gestion intégrées de l'utilisation durable des ressources naturelles, et pour évaluer les impacts socio-écologiques des initiatives de restauration et de conservation	*Indicateur:* Nombre d'acteurs clés dont les capacités ont été renforcées *Niveau de référence:*0 *But:* Au moins 5 acteurs clés (organisations) par pays	4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants 12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants	CIBLE 16 CIBLE 20	Sous-programme sur l'action en faveur de la nature v) Changement positif dans l'opinion publique, les attitudes et les mesures à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques vi) Changement positif dans le secteur privé à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques

CIBLE 3: Combler l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources disponibles et réunir les conditions de l'initiative pour réaliser la Vision 2050				
Résultat	**Indicateurs**	**Indicateurs et réalisations des ODD**	**CIBLES[1] du Cadre Mondial pour la Diversité Biologique**	**Indicateurs et réalisations attendues du sous-programme pertinent du PNUE**
3.2.4 Renforcement et renouvellement de la capacité du Secrétariat exécutif du CBC et de l'initiative en général	*Indicateur:* Nombre d'employés jeunes au sein du Secrétariat avec une participation féminine d'au moins 33 % *Niveau de référence:* 0 *But:* 3, au moins une femme	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations Locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	CIBLE 22 CIBLE 23 Assurer l›égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche sensible au genre où toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l›égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles et leur participation et leur leadership complets, équitables, significatifs et informés à tous les niveaux d›action, d›engagement, de politique et de prise de décision liés à la biodiversité.	S.O.
	Indicateur: Moyenne annuelle des tâches clés directement effectuées par le Secrétariat *Niveau de référence:* À déterminer en Dec 2022 *But:* Au moins égal au nombre moyen de tâches par personne et par an	S.O.	S.O.	S.O.

CORRIDOR
BIOLOGIQUE
DANS LA CARAÏBE

UN environment programme